

2



Déclaration de performance extra-financière

Introduction	40	2.4.4 / Conditions de travail et prévention des risques	97
2.1 / Stratégie, gouvernance et risques RSE	40	2.4.5 / Développer le sentiment d'appartenance, le lien social et la qualité de vie au travail	100
2.1.1 / Une gouvernance et une organisation dédiées à l'intégration de la RSE dans les métiers	40	2.5 / Agir avec éthique, tout au long de la chaîne de valeur	102
2.1.2 / Processus d'identification des risques RSE et matérialité	44	2.5.1 / Gouvernance	103
2.1.3 / Un dialogue ouvert avec les parties prenantes du Groupe	48	2.5.2 / Lutte contre la corruption	104
2.2 / Favoriser une consommation durable et un choix éclairé	49	2.5.3 / Usage et protection des données personnelles, cybersécurité	105
2.2.1 / Informer les clients et faire évoluer l'offre, pour permettre un choix éclairé	50	2.5.4 / Plan de vigilance	107
2.2.2 / Favoriser la maintenance et la réparation	53	2.5.5 / Lutte contre les pratiques anti-concurrentielles	112
2.2.3 / Donner une seconde vie aux produits	55	2.5.6 / Lobbying responsable	113
2.2.4 / Réduire les emballages, assurer la collecte et le recyclage des déchets	56	2.5.7 / Relations fournisseurs et achats responsables	113
2.2.5 / Engagement public et sensibilisation aux enjeux de durabilité	59	2.5.8 / Dispositif d'alerte éthique	114
2.3 / Réduire les impacts du Groupe sur le climat et la biodiversité	60	2.5.9 / Contribuable responsable	115
2.3.1 / Gouvernance et gestion des risques	61	2.6 / Contribuer au développement social et culturel des territoires	116
2.3.2 / Stratégie climat et objectifs	63	2.6.1 / La Fnac : un engagement culturel renouvelé, diversifié et salué	117
2.3.3 / Plans d'action et performance	65	2.6.2 / Contribuer à l'activité économique locale et créer des emplois pérennes	118
2.3.4 / Taxonomie européenne	77	2.6.3 / Mener une politique de solidarité pour lutter contre la précarité et l'exclusion	119
2.4 / Développer notre principal actif : le capital humain	91	2.7 / Note méthodologique	121
2.4.1 / Attirer et retenir les talents, notamment sur les métiers pénuriques et en croissance	92	2.8 / Synthèse des performances extra-financières et annexes Taxonomie	129
2.4.2 / Capitaliser sur tous les talents	93	2.9 / Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière	142
2.4.3 / Accompagner les évolutions des métiers et des organisations du travail	96		

Introduction

Fnac Darty est attaché à la création de valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes, et agit résolument afin d'éviter et réduire les externalités négatives liées à ses activités. Ce chapitre rend compte des politiques et des performances sociales, sociétales et environnementales du Groupe, en lien avec ses principaux risques et, au-delà, avec ses engagements historiques.

Le présent Document d'enregistrement universel répond aux exigences de l'Ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et du décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 instituant une déclaration de performance extra-financière (DPEF). Ces informations portent sur les activités de l'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe.

La DPEF est constituée de :

- la présentation du modèle d'affaires, disponible en section 1.3 du présent Document d'enregistrement universel ;
- la description des principaux risques extra-financiers, détaillés en 2.1.2 du présent Document d'enregistrement universel ;
- les politiques et plans d'action en lien avec les risques sociaux, environnementaux et sociétaux, et les résultats de ces politiques par le biais d'indicateurs clés de performance en section 2.2, 2.3, 2.4, 2.5 et 2.6 du présent Document d'enregistrement universel.

Conformément au Règlement européen Taxonomie (Règlement 2020/852/UE), la présente DPEF intègre également, en section 2.3.4, les indicateurs relatifs à la part du chiffre d'affaires, aux dépenses d'exploitation et aux dépenses d'investissement associées à des activités économiques durables sur l'exercice 2022.

Par ailleurs, la section 2.5.4 du présent chapitre répond aux exigences de la loi du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, sur la mise en œuvre effective d'un plan de vigilance.

Enfin, conformément aux attentes de ses parties prenantes, ce chapitre présente également son reporting climat en conformité avec les recommandations de la Task Force on Climate Disclosure (TCFD), contribuant à l'effort de transparence et de redevabilité du Groupe sur les questions climatiques (voir table de concordance section 7.7.7 du présent Document d'enregistrement universel).

L'ensemble des politiques de développement durable du Groupe s'appuient sur le respect et la promotion des principes ou recommandations contenus dans :

- la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- les Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail ;
- le Pacte mondial des Nations unies ;
- l'Accord de Paris sur le climat.

2.1 / Stratégie, gouvernance et risques RSE

Afin d'accélérer le développement d'un modèle économique durable, le Groupe a placé sa responsabilité sociale et environnementale au cœur de son plan stratégique Everyday à horizon 2025 : deux des trois piliers de la stratégie s'appuient directement sur la politique RSE déployée depuis plusieurs années.

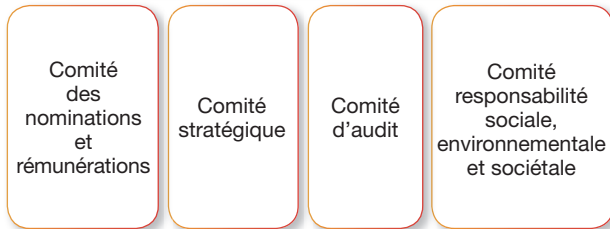
L'intégration des enjeux de développement durable à la stratégie globale de l'entreprise est décrite en chapitre 1 du présent Document d'enregistrement universel.

2.1.1 / Une gouvernance et une organisation dédiées à l'intégration de la RSE dans les métiers

Soucieux d'intégrer ces enjeux dans la stratégie et dans les projets des différents métiers, le Groupe poursuit une approche décentralisée de la RSE, basée sur la montée en compétences

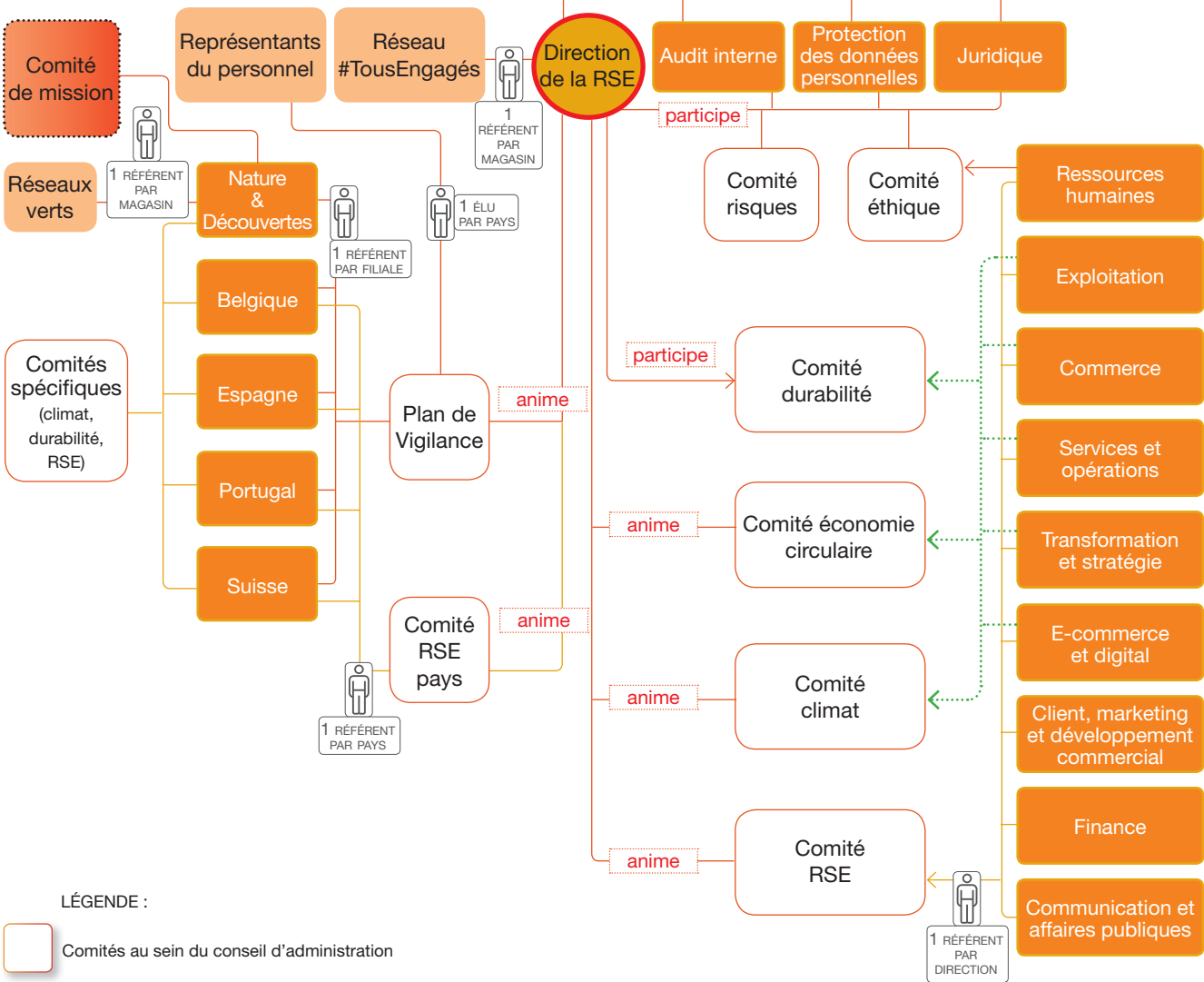
des managers. La direction de la RSE est rattachée au secrétariat général et s'appuie sur différentes instances et sur des relais dans les métiers pour mettre en œuvre la stratégie RSE du Groupe.

CONSEIL D'ADMINISTRATION



COMITE EXECUTIF

SECRETARIAT GENERAL



LEGENDE :

- Comités au sein du conseil d'administration
- Comité exécutif, directions et filiales
- Comités transversaux, chargés de déployer la stratégie RSE dans les métiers
- Représentants du personnel et salariés
- Comité de mission de Nature & Découvertes, en cours de création

Description des comités

Rôle et responsabilités

Conseil d'administration	■ Le comité RSES du conseil d'administration : composé de quatre administrateurs, il rend compte au conseil d'administration de la stratégie et des projets RSE menés, ainsi que des résultats obtenus (voir aussi section 3.2.1 du présent Document d'enregistrement universel).
Comité éthique	■ Présidé par la secrétaire générale en charge de la RSE et de la gouvernance, il veille à la conformité du Groupe aux réglementations relatives à la conduite éthique des affaires, notamment les lois Sapin 2, devoir de vigilance et RGPD.
Comité climat	■ Composé de trois sponsors Comex, il est responsable du déploiement et du respect de la feuille de route Climat du Groupe (voir aussi section 2.3.1 du présent Document d'enregistrement universel).
Comité économie circulaire	■ Composé de trois sponsors Comex, il pilote les projets visant à réduire les emballages, optimiser les invendus, améliorer la collecte des déchets et leur revalorisation.
Comité RSE France	■ Composé d'un sponsor Comex et des 14 référents métiers (un pour chaque direction du Groupe), il suit le déploiement des feuilles de route de chaque direction et insuffle de nouveaux projets
Comité RSE pays	■ Composé d'un sponsor Comex et des référents RSE nommés dans chacune des filiales européennes du Groupe, il suit le déploiement des feuilles de route de chaque pays et partage les bonnes pratiques déployées dans chaque filiale.
Comité durabilité	■ Composé de deux sponsors Comex, il vise à suivre les plans d'action destinés à proposer une offre de produits et de services durables.
Comités d'audit interne	■ Animés par la direction des risques, ils contrôlent les politiques de prévention et d'atténuation de certains risques identifiés dans la cartographie des risques couverts par la loi sur le devoir de vigilance.
Comité « Ecolaws »	■ Composé a minima de la direction de la RSE et de la direction juridique, ce comité collaboratif transverse a été mis en place en 2023. Celui-ci a pour vocation de mieux anticiper les changements et nouvelles obligations réglementaires environnementales ayant un impact sur les produits. La veille réglementaire et la sensibilisation renforcée des équipes permettent au comité d'arbitrer et de suivre l'ensemble des sujets réglementaires pertinents avec les directions métiers concernées

Intégration de la RSE aux objectifs de rémunération variable court terme et long terme

Depuis plusieurs années, la part variable annuelle de la rémunération du Directeur Général et des membres du comité exécutif intègre une composante RSE, définie en concertation avec la direction de la RSE et alignée avec les enjeux et la stratégie du Groupe en matière sociale et environnementale. Les critères sont en lien avec les responsabilités respectives des dirigeants et s'appuient sur des indicateurs quantifiables dont, pour certains membres, des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre ou des objectifs liés à la féminisation des postes à responsabilité (voir section 3.1.9 du présent Document d'enregistrement universel). Les critères et objectifs intégrés dans la rémunération variable du Directeur Général sont validés par le conseil d'administration sur proposition et recommandation du comité des nominations et rémunérations.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'ensemble des cadres éligibles à une rémunération variable annuelle, soit 3 000 collaborateurs, a un objectif RSE représentant 10 % de cette part variable. Ces objectifs sont définis en concertation avec les référents RSE de chaque direction ou périmètre sur la base de leur feuille de route RSE, et la direction de la RSE. Pour l'année 2023, compte tenu de l'importance des enjeux climatiques, le critère RSE se décline en un indicateur commun à tous de réduction de la consommation d'énergie, et un indicateur spécifique associé à la feuille de route RSE portée par chaque direction pour un alignement et un impact plus important.

Le plan d'intéressement long terme (ILT) attribué au Directeur Général, aux membres du comité exécutif et aux managers clés de l'entreprise intègre également une condition de performance RSE à trois ans. D'un poids porté de 20 % à 25 % en 2022, la condition de performance RSE se décline à présent en deux objectifs alignés avec le plan stratégique. Le premier se concentre sur les enjeux climatiques avec la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le second est l'amélioration du score de durabilité.

Par ailleurs, le Groupe a souhaité développer des possibilités d'investissement de l'épargne moyen terme et long terme des salariés dans des fonds labellisés RSE. Les fonds communs de placement du plan d'épargne Groupe (PEG) et des plans d'épargne retraite au bénéfice des salariés ont en effet été revus : ainsi, quatre des six fonds du plan d'épargne Groupe Fnac Darty au sein duquel les salariés peuvent investir leurs primes de participation et d'intéressement ou de manière volontaire seront labellisés CIES⁽¹⁾ ou ISR⁽²⁾ d'ici la fin du premier semestre 2024. Six des huit fonds du plan d'épargne retraite collectif (PERCOL) Darty seront labellisés CIES, ISR ou France Relance d'ici la fin du premier semestre 2024. Enfin, depuis le 1^{er} février 2024, cinq des neuf fonds du plan d'épargne retraite obligatoire (PERO) Fnac sont labellisés socialement responsables (ISR, LuxFlag ESG).

Des relais en magasin déclinent les ambitions du Groupe au plus près des clients

En septembre 2023, un réseau de référents RSE – la communauté « #TousEngagés » – a été lancé en France. Près de 310 référents – 1 référent par magasin⁽³⁾ – ont ainsi été nommés afin de devenir les porte-parole et les acteurs des sujets touchants à la RSE sur leur site. L'objectif de ce réseau est d'incarner davantage les sujets RSE et ainsi de répondre aux objectifs des clients en matière de développement durable.

Depuis 1995, Nature & Découvertes a structuré sa politique de développement durable autour d'un réseau interne d'ambassadeurs de la politique environnementale et sociétale en magasin. Ces salariés volontaires (un par magasin), appelés « Réseaux Verts » sensibilisent et mobilisent les équipes des magasins autour d'enjeux tels que la gestion des déchets, le relais des actions de plaidoyer auprès des clients et acteurs locaux, le soutien à des projets associatifs locaux pour la protection et l'éducation à la nature par la Fondation Nature & Découvertes et de l'Arondi (voir section 2.6.3 du présent Document d'enregistrement universel), ou encore la promotion des programmes éducatifs et des sorties axés sur la nature.

Sensibilisation et formation aux enjeux de développement durable

En 2023, l'ensemble des membres du Comex et les administrateurs du Groupe ont bénéficié d'un atelier « Climat et gouvernance » autour des thèmes suivants : s'approprier les ordres de grandeurs concernant les limites planétaires, connaître les obligations réglementaires et les recommandations de place, comprendre l'évolution du contexte sociétal et des attentes vis-à-vis d'une entreprise comme Fnac Darty, et saisir la nature des évolutions attendues dans les entreprises et le rôle des instances de gouvernance.

Par ailleurs, afin de sensibiliser les collaborateurs aux enjeux sociaux et environnementaux du Groupe et les mobiliser pour faire de chacun un acteur de la stratégie RSE, Fnac Darty s'appuie sur la formation et sur des formats innovants tels que les ateliers « Fresque du Climat » et d'autres ateliers de formation similaires. Ainsi en 2023, l'ensemble des membres du Comex et des directeurs France (N-1 Comex), soit environ 80 personnes, ont réalisé l'« Atelier 2 tonnes ».

En parallèle, Fnac Darty communique régulièrement, via différents canaux de communication interne, sur les enjeux RSE et les projets du Groupe – par exemple sur la sobriété énergétique. En 2023, une journée de la RSE, accessible à tous, a été organisée pour mettre en avant toutes les actions réalisées sur les cinq piliers de la stratégie RSE du Groupe. La direction de la RSE est aussi régulièrement invitée à participer aux séminaires d'intégration des nouveaux collaborateurs et des formations aux enjeux climatiques et RSE sont accessibles sur la plateforme e-learning du Groupe.

Nature & Découvertes, entreprise B Corp et « entreprise à mission »

Nature & Découvertes, forte d'une démarche RSE ancrée sur l'éducation à la nature et la protection de la biodiversité, s'est fixé l'ambition stratégique d'accélérer son développement en plaçant l'engagement responsable au cœur de son modèle d'affaires.

Véritable boussole stratégique inscrite dans les statuts de l'entreprise depuis octobre 2022, la raison d'être « Choisir des solutions concrètes pour accompagner au quotidien la transition vers des modes de vie durables et engagés pour la biodiversité » s'incarne dans le choix de produits et d'expériences, durables et tournés vers la nature et la transition écologique.

En 2022, Nature & Découvertes a souhaité ancrer plus fortement la singularité et l'ADN de l'entreprise dans la durée, en devenant société à mission au sens de la loi Pacte⁽⁴⁾. L'évolution des statuts a été actée par l'assemblée générale extraordinaire du 25 octobre 2022, permettant à la filiale de Fnac Darty de rejoindre le cercle des sociétés engagées juridiquement pour des causes sociétales.

Dans ce cadre, Nature & Découvertes se donne pour mission de poursuivre les objectifs statutaires suivants :

- développer une offre de produits et d'expériences favorisant des modes de vie durables ;
- préserver et promouvoir le lien avec le vivant ;
- fédérer les communautés qui transforment le monde.

Un comité de mission, chargé du suivi de la mission, réunit des parties prenantes externes (experts dont le champ de compétences est lié aux objectifs statutaires) et internes depuis 2023.

La société est par ailleurs certifiée B Corp.

(1) Le label Comité intersyndical de l'épargne salariale atteste que les fonds proposés intègrent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

(2) Le label ISR, créé par le ministère de l'Économie et des Finances, est attribué aux fonds d'investissement respectant les principes de l'investissement socialement responsable.

(3) Hors franchises.

(4) Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises, qui donne l'opportunité aux entreprises françaises d'inscrire et de mettre en œuvre leur transformation RSE à travers un dispositif juridique exclusif.

2 DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Stratégie, gouvernance et risques RSE

Terre d'Oc, filiale de Nature & Découvertes spécialisée dans la production de thés bios et équitables, d'huiles essentielles et de senteurs, est également société à mission depuis 2021, avec pour raison d'être : « Concevoir et fabriquer des produits de bien-être,

beaux, bons, et sains à partir d'une démarche préservant les ressources naturelles et la biodiversité tout en développant des filières biologiques et équitables, et en mettant en lumière le travail des femmes partout dans le monde. »

2.1.2 / Processus d'identification des risques RSE et matérialité

Fnac Darty s'appuie sur différentes procédures d'identification et de gestion des risques existantes en interne pour identifier les risques applicables au Groupe, dont les risques RSE. Ainsi, les risques majeurs du Groupe – financiers et extra-financiers – sont identifiés et analysés avec l'appui de l'ensemble des directions concernées (voir section 5.3 du présent Document d'enregistrement universel).

Dans la gestion de ces risques, le Groupe élabore et suit des cartographies de risques plus spécifiques : les cartographies des risques d'atteinte aux droits humains, à la santé et la sécurité, et à l'environnement (Devoir de vigilance), des risques de corruption (Sapin 2), des risques liés à la protection des données personnelles (RGPD). Les risques liés au climat, compte tenu de leur spécificité, font l'objet d'une analyse à part entière sur le long terme (horizons 2030 et 2050).

Les risques RSE sont évalués conjointement avec le management. Ils relèvent de facteurs internes, susceptibles de porter atteinte aux droits humains, à la santé et la sécurité des personnes, et à l'environnement ; et de facteurs exogènes (grandes tendances) susceptibles d'affecter l'activité, la situation financière, la réputation et les résultats du Groupe.

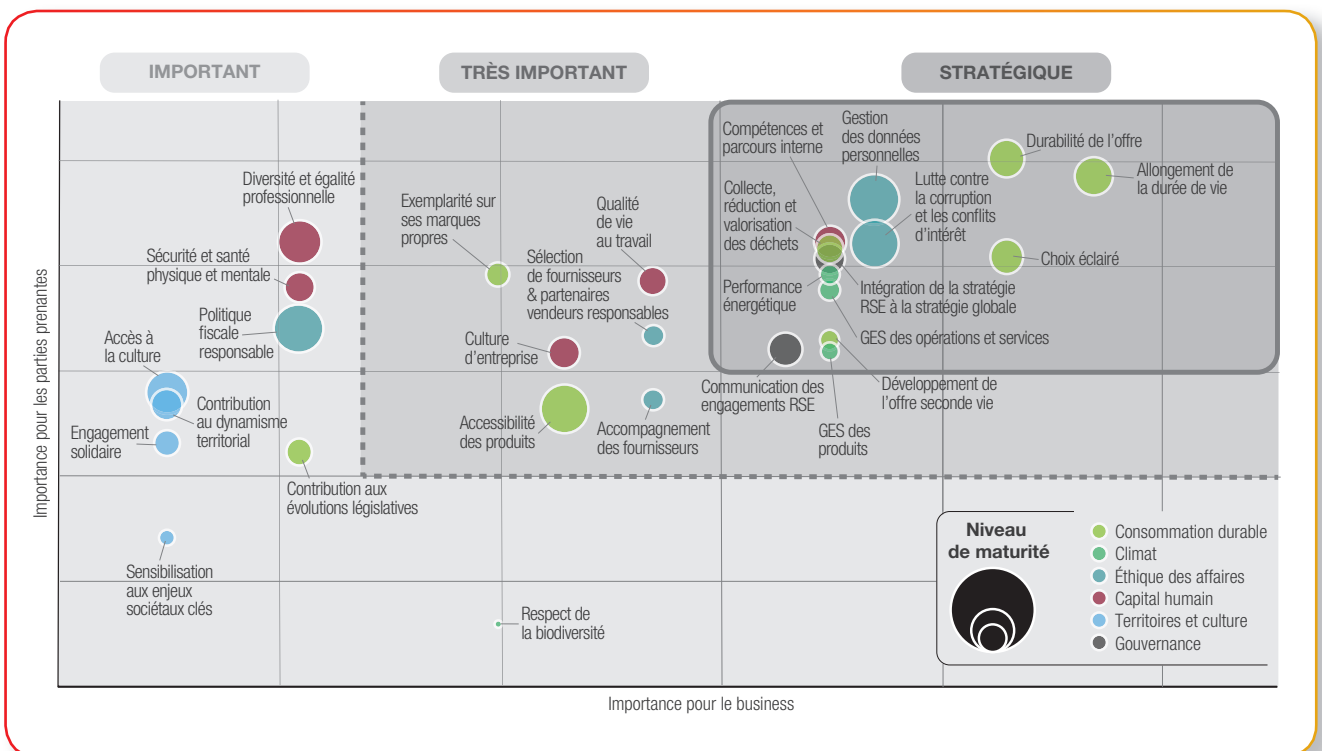
Les risques RSE du Groupe peuvent être classés en quatre grandes catégories :

- la durabilité du modèle d'affaires et les nouveaux modes de consommation ;
- le changement climatique et ses conséquences ;
- l'évolution des métiers et de l'organisation du travail, dans un contexte de pénurie de profils techniques et de guerre des talents ;
- l'éthique de tous dans un écosystème partenarial.

Analyse de matérialité (approche DPEF)

Pour mettre à jour sa politique RSE, le Groupe s'appuie sur la complémentarité entre les processus de cartographie des risques cités ci-dessus et ses analyses de matérialité.

La matrice ci-dessous représente les 28 enjeux évalués comme prioritaires depuis 2022 : elle confronte les attentes des parties prenantes internes et externes (plus de 2 000 personnes interrogées) avec les impacts de chaque enjeu sur la performance globale de l'entreprise (impacts d'ordre financier, réputationnel, juridique, ou opérationnel) dont l'évaluation découle des analyses de risque précitées.



Analyse de double matérialité (approche CSRD)

En 2023, afin de se conformer à la *Corporate Sustainability Reporting Directive*, le Groupe a entrepris de mettre à jour cette analyse afin de déterminer les enjeux applicables au Groupe (sur l'ensemble de sa chaîne de valeur), au regard de leur matérialité d'impact et/ou financière.

Pour la matérialité d'impact, Fnac Darty a défini une échelle de notation pour qualifier l'ampleur, le périmètre, le caractère réparable et la probabilité d'occurrence des risques et opportunités étudiés, en cohérence avec celle de la cartographie des risques « Devoir de vigilance ».

Pour la matérialité financière, Fnac Darty a défini une échelle de notation pour évaluer l'ampleur et la probabilité d'occurrence des risques et opportunités, en cohérence avec les seuils et les échelles définies dans le cadre de l'analyse des risques Groupe (voir aussi le chapitre 5 du présent Document d'enregistrement universel).

À partir de la liste des enjeux et sous-enjeux listés dans l'ESRS 1⁽¹⁾ et des enjeux plus spécifiques au secteur de la distribution ou au Groupe, Fnac Darty a associé des parties prenantes internes pour évaluer le niveau d'importance de chaque enjeu. Pour les enjeux associés à la chaîne de valeur, en l'absence de données primaires, l'évaluation s'est appuyée sur des benchmarks sectoriels, des rapports d'ONG et d'organisations gouvernementales.

Cette analyse, en cours au moment de cette publication, permettra au Groupe de définir la liste des normes ESRS applicables pour le rapport de durabilité 2024 (publication 2025), comme le prévoit l'ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023 transposant en droit français la directive UE 2022/2464 du 14 décembre 2022 dite « CSRD ».

Les premières analyses réalisées confirment que les enjeux importants pour les parties prenantes du Groupe sont en cohérence avec le niveau d'importance des enjeux listés dans la CSRD.

Synthèse des principaux risques du Groupe (approche DPEF)

Les tableaux ci-dessous présentent la synthèse des principaux risques RSE et leur lien avec les enjeux matériels. Issus de son plan stratégique Everyday, cinq objectifs prioritaires⁽²⁾ sont suivis dans le cadre de la performance globale de l'entreprise.



Risque : La durabilité du modèle d'affaires et les nouveaux modes de consommation

Engagement : Favoriser une consommation durable et un choix éclairé

Risques RSE	Enjeux associés	Objectifs prioritaires	Performances
<ul style="list-style-type: none"> ■ Changements de comportement des consommateurs (consommation alternative, baisse de la demande, possibles boycotts, etc.) ■ Hausse du prix des matières premières (hausse du prix des produits distribués) ■ Raréfaction des ressources naturelles (perturbations des chaînes d'approvisionnement) ■ Hausse du prix de l'énergie (hausse des coûts indirects) ■ Chocs économiques (baisse du pouvoir d'achat) ■ Tensions des relations interétatiques (perturbations des chaînes d'approvisionnement) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Aide au choix responsable des consommateurs (cf. section 2.2.1.1) ■ Durabilité de l'offre (cf. section 2.2.1.2) ■ Allongement de la durée de vie des produits (cf. section 2.2.2) ■ Développement de l'offre seconde vie (cf. section 2.2.3) ■ Collecte, réduction et valorisation des déchets (cf. section 2.2.4) ■ Contribution aux concertations sur les évolutions législatives et sensibilisation du grand public aux enjeux de durabilité (cf. section 2.2.5) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Score de durabilité à 135 en 2025 (vs 100 en 2019) ■ 2 millions d'abonnés Darty Max en 2025 ■ 2,5 millions de produits réparés en 2025 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 118 en 2023 ✓ ■ 1,125 M en 2023 ✓ ■ 2,5 M^(a) en 2023

(a) Voir note méthodologique section 2.7 du présent Document d'enregistrement universel.

(1) Les ESRS sont les normes européennes d'information en matière de durabilité.

(2) Dans le cadre de la mission de vérification de la déclaration de performance extra-financière, certains indicateurs font l'objet de vérifications approfondies et d'un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance raisonnable ; ces derniers sont identifiables par le symbole ✓.

2 DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Stratégie, gouvernance et risques RSE



Risque : Le changement climatique et ses conséquences pour l'entreprise Engagement : Réduire les impacts sur le climat et la biodiversité

Risques RSE	Enjeux associés	Objectifs	Performances
<ul style="list-style-type: none"> ■ Événements climatiques extrêmes (perturbations de la logistique et des chaînes d'approvisionnement, pertes de stock) ■ Augmentation progressive des températures (hausse des coûts et dégradation des conditions de travail) ■ Changement d'habitudes de consommation (baisse de la demande) ■ Pression réglementaire (hausse des coûts) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mesure et réduction des émissions de GES liées aux opérations (cf. section 2.3.3.3) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réduire de 50 % les émissions de scope 1 et scope 2 d'ici 2030 par rapport à 2019 	<ul style="list-style-type: none"> ■ - 38 % en 2023 ✓
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mesure, réduction et affichage des émissions de GES liées aux produits distribués (cf. section 2.3.3.4) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réduire de 22 % par produit vendu les émissions liées à l'utilisation des produits vendus d'ici 2030 par rapport à 2019 	<ul style="list-style-type: none"> ■ - 10 % en 2023
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Accompagnement des fournisseurs (cf. section 2.3.3) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Obtenir que les fournisseurs représentant 80 % des émissions liées à la fabrication des produits auront défini des objectifs alignés sur la science climatique d'ici 2026 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 60,5 % en 2023
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Performance énergétique (cf. section 2.3.3.2) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réduire de 15 % les consommations électriques d'ici 2024 par rapport à 2022 (périmètre France hors Nature & Découvertes) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ - 15,5 % en 2023
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respect de la biodiversité (cf. section 2.3.3.5) 		

Risque : L'évolution des métiers et de l'organisation du travail, dans un contexte de pénurie de profils techniques et de guerre des talents Engagement : Développer notre capital humain



Risques RSE	Enjeux associés	Objectifs	Performances
<ul style="list-style-type: none"> ■ Capacité à attirer et retenir les talents ■ Pénurie sur les métiers techniques ■ Désengagement des collaborateurs ■ Atteintes à la santé et la sécurité des collaborateurs 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Attirer et retenir les talents, notamment les métiers pénuriques ou en croissance (cf. section 2.4.1) 		
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Sécurité et santé physique et mentale (cf. section 2.4.4) 		
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Qualité de vie au travail (cf. section 2.4.5) 		
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Culture d'entreprise (cf. section 2.4.5.1) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 35 % de femmes aux postes de leadership en 2025 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 33,2 % en 2023 ✓
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Diversité et égalité professionnelle (cf. section 2.4.5.2) 		
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Maintenir le pouvoir d'achat (cf. section 2.4.5.3) 		



Risque : L'éthique de tous dans un écosystème partenarial

Engagement : Agir avec éthique, tout au long de la chaîne de valeur

Risques RSE	Enjeux associés	Objectifs	Performances
<ul style="list-style-type: none"> ■ Brèches dans la sécurité des données et atteintes à la protection des données personnelles ■ Atteintes aux droits humains, à la santé et à la sécurité et à l'environnement ■ Non-respect des réglementations liés à la lutte contre la corruption et les conflits d'intérêt 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Lutte contre la corruption et les conflits d'intérêt (cf. section 2.5.2) ■ Gestion des données personnelles et politique de cybersécurité renforcée (cf. section 2.5.3) ■ Sélection et accompagnement de fournisseurs et partenaires vendeurs responsables (cf. section 2.5.7) 		<ul style="list-style-type: none"> ■ 99 % de la population exposée au risque de conflit d'intérêts a réalisé les modules de formation obligatoires ■ Plus de 100 projets analysés par le DPO et l'équipe juridique ■ 8,9 milliards de requêtes malveillantes bloquées ■ Part des contrats intégrant le Code de conduite des affaires : 82 % ■ 89 % des audits Fnac Darty jugés conformes avant plan d'actions correctives ■ 49 audits non annoncés (44,5 % des audits) ■ Plus de 1 325 mises à l'épreuve de vendeurs marketplace et 96 déréférencements

Engagement : Contribuer au développement social et culturel des territoires



Risques RSE	Enjeux associés	Objectifs	Performances
n. a.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Favoriser l'accès à la culture (cf. section 2.6.1) ■ Contribution au dynamisme territorial (cf. section 2.6.2) ■ S'engager de manière solidaire (cf. section 2.6.3) 		<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'événements culturels Groupe : près de 7 000 (dont près de 1 400 en France) ■ 43 ouvertures de magasins, dont 28 en France ■ Montant des dons financés par Fnac Darty : 5,9 M€ ■ Montant des dons collectés auprès des clients : 1,2 M€ ■ Nombre de livres collectés pour Bibliothèques sans frontières (France et Suisse) : 252 000 ■ Nombre de projets soutenus par la Fondation Nature & Découvertes : 149 ■ Dotation globale de la Fondation N&D : 494 k€

La démarche de responsabilité sociale et environnementale de Fnac Darty est régulièrement évaluée par des agences de rating extra-financier, dont les notations sont en régulièrement

en progression. Pour plus de détail, se référer section 1.1.3 du présent Document d'enregistrement universel.

2.1.3 / Un dialogue ouvert avec les parties prenantes du Groupe

Un dialogue régulier avec les parties prenantes permet de veiller à ce que le Groupe, tant dans sa stratégie que dans l'exercice de ses activités au quotidien, intègre l'ensemble de leurs préoccupations.

En plus de l'analyse de matérialité décrite ci-dessus, le Groupe poursuit le dialogue à travers plusieurs dispositifs ou canaux, dont une synthèse (non exhaustive) est présentée ci-dessous :

Parties prenantes	Moyens/dispositifs favorisant le dialogue
Clients	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dialogue permanent avec les clients (en magasin, via des enquêtes clients, etc.) ■ Avis clients, réclamations, centre de relations clients dédié ■ Événements culturels en magasin
Collaborateurs et partenaires sociaux	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dialogue régulier et constructif avec les partenaires sociaux ■ Dispositif d'écoute anonyme ■ Événements (plénières, « semaine de la RSE », « journée client », etc.) ■ Réunions d'expression collectives, au moins une fois par an
Fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> ■ Échanges quotidiens avec les fournisseurs ■ Salons, convention commerciale annuelle ■ Audits dans les usines des fournisseurs de marques propres et sous licence ■ <i>Business review</i> RSE avec les fournisseurs (politique d'achats responsables)
Réseau franchisé	<ul style="list-style-type: none"> ■ Visites périodiques ■ Convention nationale une fois par an et réunions régionales
Associations	<ul style="list-style-type: none"> ■ Adhésion à des organisations et fédérations professionnelles ■ Participation à des groupes de travail, des tables rondes et des consultations. ■ Dialogue régulier avec des associations de défense des consommateurs ou de défense de l'environnement ■ Partenariats et collaborations avec des associations d'utilité publique.
Pouvoirs publics	<ul style="list-style-type: none"> ■ Contribution aux débats parlementaires relatifs aux projets de lois concernant ses activités ■ Réponse aux consultations publiques et apport d'expertise technique utile à la décision politique ■ Participation aux groupes de travail et aux concertations pilotés par l'administration comme l'Ademe^(a)
Investisseurs/actionnaires	<ul style="list-style-type: none"> ■ Reporting auprès des investisseurs institutionnels ou individuels et, plus largement, de la communauté financière ■ Roadshows, rendez-vous téléphoniques ou conférences avec des analystes et investisseurs ■ Dialogue actionnaires tout au long de l'année et notamment lors de l'assemblée générale ■ Réponses aux principales agences de notation extra-financière

(a) Agence de la transition écologique.

2.2 / Favoriser une consommation durable et un choix éclairé

Contexte et tendances

Face à la raréfaction des matières premières et aux perturbations de plus en plus fréquentes des chaînes d'approvisionnement dues au changement climatique, l'économie circulaire s'impose comme la clé de la transition écologique. Ce constat résonne de plus en plus dans l'esprit des consommateurs, qui sont davantage sensibles à ces enjeux et adaptent désormais leur manière de consommer en conséquence.

Fort de son expertise de 50 ans dans le SAV, Fnac Darty a pleinement intégré ces enjeux, en plaçant la durabilité au cœur de son plan stratégique Everyday. Le Groupe mise sur l'allongement de la durée de vie des produits, l'un des axes majeurs de la transition vers des modes de consommation plus circulaires et plus responsables.

Risques

- Incapacité à s'adapter aux nouvelles attentes des clients
- Baisse de l'intérêt des clients pour l'achat de produits durables en raison de leur prix, dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat
- Incapacité à démontrer l'intérêt économique de la réparation par rapport au remplacement
- Pression concurrentielle sur la réparation et la seconde vie
- Renforcement de la réglementation en matière d'économie circulaire et de climat (sur l'ensemble du cycle de vie des produits)
- Épuisement des ressources naturelles et accroissement des émissions de gaz à effet de serre, liés au cycle de vie des produits

Opportunités

- Croissance du marché des produits « responsables » (fiables, réparables, moins énergivores, recyclables, etc.)
- Accès à de nouveaux marchés (occasion, mobilité urbaine)
- Innovations disruptives
- Engagement des collaborateurs, impliqués dans un projet d'entreprise porteur de sens
- Valorisation monétaire des produits neufs non vendables et des déchets

Leviers activés par Fnac Darty

- Le développement d'informations client objectives et transparentes pour accompagner les consommateurs dans une consommation plus responsable
- Une offre de produits et de services durables
- Des innovations pour rendre la réparation plus simple et économiquement pertinente pour les clients
- Une direction dédiée à la Seconde vie des produits
- Des actions d'optimisation des emballages et de la gestion des déchets
- La sensibilisation du grand public aux enjeux de durabilité

Performance 2023 et suivi des objectifs

- Catégories de produits couvertes par le Baromètre du SAV : 95 (vs 80 en 2022)
- **KPI : Score de Durabilité^(a) : 118 ✓**
 - Objectif : 135 d'ici 2025
- Chez Nature & Découvertes, 75 % des références actives respectent au moins un critère d'achats responsable
- Nombre de personnes dédiées à la réparation : environ 3 000
- **KPI : Nombre de produits réparés : 2,5 M^(b) ✓**
- **KPI : Nombre d'abonnés Darty Max : c. 1 125 K ✓**
- Nombre de produits donnés à des associations : près de 600 K
- **KPI : Taux de valorisation des déchets : 70,6 %**
- **KPI : Volumes de DEEE^(c) collectées : 42 103 tonnes**

(a) Score de durabilité : moyenne d'un score de fiabilité et d'un score de réparabilité, construits à partir des données collectées par le SAV de Fnac Darty au cours des deux dernières années pour chaque référence, et pondérés par les volumes de produits vendus par le Groupe dans l'année considérée.

(b) Voir note méthodologique en section 2.7.

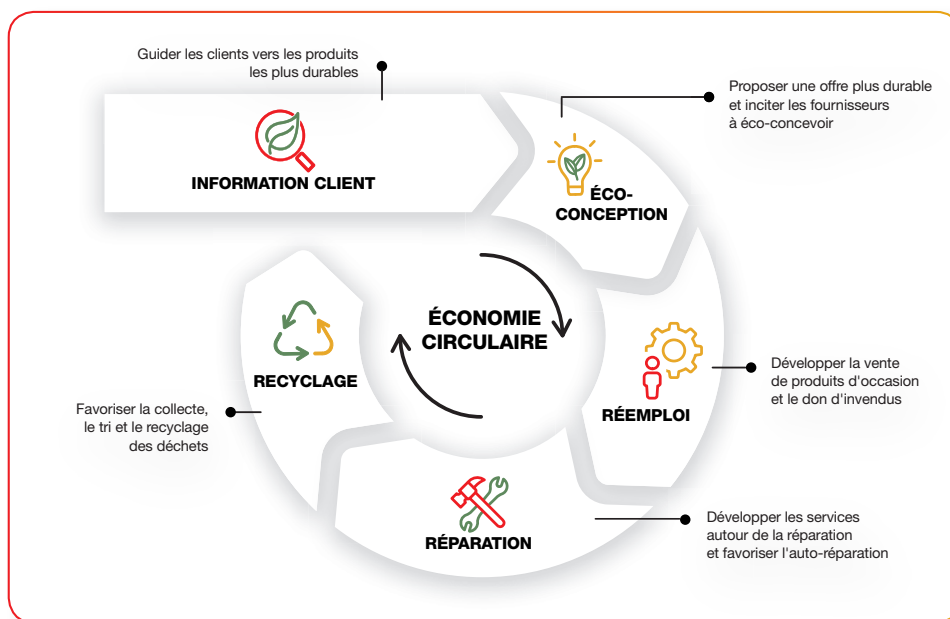
(c) Déchets d'équipements électriques et électroniques.

2 DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Favoriser une consommation durable et un choix éclairé

La prise de conscience croissante des consommateurs vis-à-vis des enjeux environnementaux fait évoluer les modes de consommations. Fnac Darty répond aux attentes de ses différentes parties prenantes et à ses principaux risques et opportunités liés au climat (voir aussi la section 2.3.1 du présent Document d'enregistrement universel) en activant tous les

leviers de l'économie circulaire. Pour le Groupe, agir sur ces leviers est d'autant plus crucial qu'ils contribuent à réduire son empreinte environnementale – dont la majeure partie est liée à la fabrication des produits – et à réduire celle de ses clients et de ses fournisseurs (voir aussi la section 2.3.2 du présent Document d'enregistrement universel).



2.2.1 / Informer les clients et faire évoluer l'offre, pour permettre un choix éclairé

Fnac Darty renforce depuis plusieurs années sa mission historique : conseiller ses clients pour leur permettre de faire des choix éclairés. Face à une infinité de choix, Fnac Darty s'est donné pour mission de guider ses clients vers les produits les plus fiables et réparables. En sa qualité de premier acteur du SAV en France, le Groupe dispose pour cela d'une base de données unique sur ces critères (taux de panne, taux de réparation, prix des pièces détachées, etc.) et développe depuis plusieurs années des outils innovants pour rendre ces données publiques et compréhensibles par tous.

2.2.1.1 / Informer les clients en toute transparence

Fnac Darty est convaincu que l'information et le conseil sont des leviers puissants pour faire progresser le marché. De fait, apporter une information fiable et transparente permet aux clients de choisir des produits plus fiables et plus réparables, encourage les fabricants à éco-concevoir et participe activement à la réduction de gaz à effet de serre du Groupe.

Le score de durabilité : un outil efficace pour évaluer la durabilité des marques

Fort son expertise dans le SAV, le Groupe a développé une méthode permettant d'attribuer à chaque produit (électroménager et technique) un « score de durabilité ». Ce score est un agrégat entre un « score de fiabilité » calculé à partir des taux de panne constatés par le SAV Darty, et un « score de réparabilité » calculé à partir du taux de réparation constaté par le SAV Darty, mais également de la durée de disponibilité et du prix des pièces détachées.

Périmètre : France	2022	2023	Objectif Everyday 2025	Taux d'atteinte
KPI : Score de durabilité (consolidation) ✓	115	118	135	51 %

L'amélioration du score de durabilité démontre que, dans l'ensemble, l'offre de Fnac Darty est de plus en plus durable : les produits proposés à la vente tendent à être plus fiables et plus réparables, et les clients tendent à privilégier ces produits. C'est le résultat des actions menées à plusieurs niveaux :

- un dialogue renforcé avec les fournisseurs, pour leur remonter les causes des pannes et leur permettre de concevoir des produits plus fiables et plus réparables ;
- un suivi accru de la performance globale des produits, qui permet aux chefs de produits de proposer des gammes plus durables ;
- la mise en avant des produits les plus durables grâce à la sélection du « Choix durable » (voir ci-dessous).

Le Baromètre du SAV

En octobre 2023, Fnac Darty a dévoilé le sixième « Baromètre du SAV », son étude annuelle sur la fiabilité, la réparabilité et la durée de vie des équipements électroménagers et multimédias. Cette étude s'appuie sur les scores de durabilité de chaque famille de produits et est menée en partenariat avec Harris Interactive.

Outil incontournable d'information et de benchmark, cette sixième édition a été étendue à 95 catégories de produits électroménagers et techniques (vs 88 en 2022) et plus de 160 marques. Elle s'est également appuyée sur l'analyse de plus de 800 000 interventions du SAV Darty réalisées entre juillet 2022 et juin 2023, et sur une enquête menée auprès de plus de 11 000 clients.

Les consommateurs ont accès, par catégorie, au podium des marques et à d'autres informations : la fiabilité, la réparabilité, la disponibilité des pièces détachées, le coût moyen des pièces, les raisons d'achat, et depuis 2023, la répartition des produits de la catégorie par indice de réparabilité et les principaux conseils d'entretien.

En 2023, plusieurs enseignements ressortent de cette étude :

- les clients du Groupe réparent plus d'appareils qu'en 2018, date de la première édition du Baromètre. Ce réflexe de réparation est notamment alimenté par une sensibilité plus importante du grand public à la notion d'allongement de vie des produits ;
- mais des freins persistent : le prix de la réparation comparé à l'achat d'un produit neuf et le délai d'intervention. Lorsque les freins à la réparation sont levés, les consommateurs sont enclins à réparer : après la période de garantie légale, un abonné Darty Max répare 4 fois plus ses gros électroménagers et 20 fois plus ses petits électroménagers qu'un client Darty non-abonné.

Le « Choix Durable »

Les enseignements du Baromètre du SAV permettent de mettre en avant les marques qui consentent le plus d'efforts afin de produire des appareils fiables, réparables et moins énergivores. Fnac Darty a créé en 2019 un affichage clair et objectif : le « Choix Durable ». Les critères retenus pour sélectionner les produits et concevoir cette étiquette, placée en évidence sur les produits en rayon et sur les sites marchands, s'appuient sur le score de durabilité, l'étiquette énergie et l'indice de réparabilité gouvernemental pour les produits éligibles. La sélection est revue tous les trois mois afin d'intégrer les nouveaux produits. En 2023, les produits Choix Durable dans les enseignes Fnac et Darty concernaient plus de 900 références.

Le Labo Fnac : plus de 50 ans au service des consommateurs

Défendre le consommateur en lui donnant un maximum d'informations pour lui permettre d'acheter de manière éclairée est dans l'ADN du Labo Fnac, qui a fêté en 2022 ses 50 ans. Équipés d'un ensemble de systèmes de mesure sophistiqués, les experts du Labo Fnac testent chaque année la performance technique de centaines de nouveaux produits électroniques. Les méthodes scientifiques et objectives du Labo sont reconnues par les plus grandes marques, qui viennent régulièrement y faire évaluer leurs prototypes. Le Labo Fnac n'a d'équivalent dans aucune autre enseigne de la distribution. Sa culture d'indépendance et la solidité de ses tests et analyses le différencient de la concurrence et lui permettent de développer une relation de confiance inégalée vis-à-vis des consommateurs.

Les résultats des tests sont publiés chaque mois sur le site [fnac.com](https://lab.fnac.com), sur l'Éclaireur Fnac ainsi que sur son comparateur dédié : <https://lab.fnac.com>. En 2023, un nouveau banc d'essai dédié à la Mobilité Urbaine, segment en plein essor, a été lancé.

En 2023, le Labo Fnac a réalisé 939 tests sur 531 produits.

L'indice de réparabilité

À l'heure où des marques sont mises en cause pour leur rôle dans l'obsolescence programmée ou anticipée de leurs produits, Fnac Darty a pris le contre-pied de ces pratiques en apportant une information sur la réparabilité des produits dès 2018, plus de deux ans avant la mise en œuvre de la loi AGECE.

La méthodologie élaborée par le Labo Fnac en 2019 a largement inspiré le nouvel indice de réparabilité imposé aux fabricants depuis le début de l'année 2021. Le Groupe a d'ailleurs participé pendant deux ans aux travaux de plusieurs groupes de travail mis en place par le ministère de la Transition écologique.

Favoriser une consommation durable et un choix éclairé

Le Groupe a réalisé un premier bilan de l'indice de réparabilité, près de deux ans après sa mise en place, en vue de l'arrivée de l'indice de durabilité le 1^{er} janvier 2024. Il a ainsi constaté, sur certaines catégories, un décalage entre les données « réparation » du SAV et celles de l'indice de réparabilité d'un produit, note constituée à partir d'informations déclaratives des fabricants ; c'est notamment le cas des téléviseurs et des *smartphones*. En revanche, sur les gros électroménagers, la corrélation est bien présente.

Sensibiliser et encourager les clients à choisir un mode de livraison moins émissif

Afin de permettre aux clients de faire un choix éclairé au moment de choisir leur mode de livraison, Fnac Darty publie, sur les sites web de Fnac et Darty, les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à la livraison d'un kilogramme de colis, selon le service de livraison choisi.

Conscient que dans le cadre d'une livraison en point de retrait, le déplacement du client peut avoir un impact important sur l'empreinte carbone total de la livraison, Fnac Darty a collaboré avec DATAGIR, un service public porté par l'Ademe et l'incubateur de la direction interministérielle du numérique, pour mettre à disposition des clients web un éco-calculateur qui leur permet d'évaluer l'impact de leur déplacement.

En outre, tout au long du parcours internet, le Groupe délivre des conseils pour sensibiliser les clients à cet enjeu. Ainsi, dans le cadre d'une livraison en magasin et en point de retrait, Fnac Darty encourage les clients à mutualiser leurs trajets ou à opter pour des modes de déplacement doux.

2.2.1.2 / Faire évoluer l'offre, pour proposer des produits plus durables

Dans la continuité de ces innovations, Fnac Darty fait évoluer les catalogues de ses enseignes. Cette nouvelle étape dans la transformation du modèle d'affaires s'appuie sur une gouvernance repensée pour mettre en œuvre la démarche d'amélioration continue liée à l'offre de produits.

Fnac et Darty : un comité durabilité pour piloter les scores de durabilité de chaque catégorie

Afin de réussir l'exécution des plans d'actions liés à l'objectif de durabilité du plan Everyday et de suivre la progression du score de durabilité, un comité dédié a été créé et placé sous l'égide de deux membres du comité exécutif. Il se réunit une fois par mois, et reporte au comité exécutif à la même fréquence. Son objectif est d'assurer le suivi des chantiers lancés pour développer la durabilité de l'offre et la seconde vie, et les KPI associés, dont le score de durabilité.

Afin d'appliquer les décisions prises par ce comité et de faire évoluer les catalogues, la direction de la durabilité organise chaque mois des groupes de travail qui réunissent des responsables du service après-vente et des chefs produits. Ces sessions permettent de suivre différents indicateurs, dont le score de durabilité, grâce à des outils de suivi et des systèmes d'alerte en cas de dégradation des taux de panne.

Les chefs produits ont désormais accès à une vision d'ensemble de leur portefeuille qui leur permet de piloter de manière plus efficace leur mix produit. En cas de décrochage constaté sur un produit, le chef de produits, en relation avec son homologue du SAV, peut ainsi initier ou renforcer le dialogue avec les fournisseurs notamment sur la fiabilité et la réparabilité des produits ou sur la disponibilité des pièces détachées. Dans le cas où aucune solution ne serait trouvée, un déréférencement du produit est possible.

Chez Nature & Découvertes, un Pôle Innovation Durable, pour des achats toujours plus responsables

Chez Nature & Découvertes, le Pôle Innovation Durable met en œuvre la démarche d'amélioration continue de l'entreprise sur son offre de produits.

En 2023, l'action du pôle Innovation durable a permis de continuer l'amélioration des process et de la qualité, notamment pour réduire l'impact environnemental de l'offre produits, de sa conception à sa commercialisation, via plusieurs axes : en pilotant la réduction de l'empreinte carbone des produits (objectif de réduction de 26 % des émissions à horizon 2030) et en renforçant la politique d'achats responsables (objectif à horizon 2025 : l'ensemble des références actives répondent à 100 % des critères rédhitoires).

Une liste de 27 critères permet de cadrer les exigences de référencement de 100 % de l'offre produits à chaque collection. Ces critères d'achat transverses à l'ensemble des familles de produits permettent de réaliser un bilan à l'issue de chaque saison, et de challenger la collection suivante afin de faire évoluer l'offre vers des produits plus durables.

En 2023, plus de 2 800 références actives ont été analysées pour vérifier leur adéquation avec les exigences de référencement. 75 % de cette offre active, soit plus de 2 100 références, sont concernées par au moins un critère d'achat responsable.

À horizon 2025, Nature & Découvertes vise à ce que l'ensemble des références actives répondent aux critères d'achats durables.

2.2.1.3 / Développement de nouveaux services durables

Permettre aux clients de faire des économies d'énergie

À l'automne 2023, Darty s'est associé à Voltalis, une solution d'économie d'énergie gratuite qui permet d'optimiser sa consommation d'électricité liée à l'utilisation du chauffage. Cette technologie, certifiée par RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité, permet de consommer moins et mieux, et de soulager le réseau électrique aux moments où il en a besoin c'est-à-dire en cas de pic de consommation ou de baisse de production des énergies renouvelables. Concrètement, les techniciens de Voltalis installent gratuitement un thermostat connecté composé de petits boîtiers reliés aux radiateurs électriques du foyer. Une application permet de suivre la consommation et de piloter les radiateurs à distance, et à Voltalis de réduire temporairement la consommation de ces appareils en cas de déséquilibre sur le réseau électrique, sans impact sur le confort thermique.

Un premier déploiement de l'offre a eu lieu à partir de novembre 2023 dans plus de 100 magasins Darty et sur darty.com.

Étendre l'offre de réparation avec HomeServe

En octobre 2023, Fnac Darty a décidé d'étendre son partenariat avec HomeServe afin de lancer le premier abonnement d'entretien et de réparation illimitée pour la plomberie et l'électricité : « Maison Relax ». L'objectif de ce nouveau service est d'étendre plus largement l'offre de réparation proposée aux clients.

Accompagner et protéger les clients dans leur vie numérique

Le numérique prend une place croissante au sein des foyers (achats e-commerce, visionnage et écoute de contenus digitaux, consultation des réseaux sociaux...), l'innovation se développe rapidement (essor de l'intelligence artificielle, développement rapide de nouveaux réseaux sociaux...), et les menaces associées évoluent (piratage de boîtes mail, virus, harcèlement, usurpation d'identité...).

Afin d'accompagner les consommateurs dans l'ensemble de leurs besoins et de leurs usages relatifs à la vie numérique, la Fnac a lancé en 2023 le service « Fnac Vie Digitale ». Avec trois piliers majeurs que sont la protection de l'utilisateur et de l'appareil grâce à un ensemble de fonctionnalités dédiées, le conseil d'usage via des rendez-vous avec des experts certifiés et l'accès aux avantages du programme Fnac+, « Fnac Vie Digitale » permet de mener une vie numérique sereine et sécurisée à ses clients, notamment aux familles. Ce service s'inscrit en parfaite adéquation avec l'ambition du Groupe d'être, au quotidien et dans la durée, l'allié incontournable des consommateurs pour les accompagner dans les usages quotidiens de leur foyer.

2.2.2 / Favoriser la maintenance et la réparation

Le Groupe privilégie la maintenance et la réparation au remplacement, pour allonger la durée de vie des produits et réduire l'impact de son activité tout en offrant des alternatives économiquement pertinentes à l'achat de produits neufs.

Depuis plusieurs années, Fnac Darty développe fortement ses activités de réparation. Pour cela, le Groupe peut s'appuyer sur un actif historique : son service après-vente. À domicile, en ateliers, dans les centres de relation client à distance, aux comptoirs SAV des magasins ou encore chez WeFix, plus de 3 000 collaborateurs sont dédiés à cette activité, ce qui fait de Fnac Darty le premier SAV de France.

Objectif inscrit dans le plan Everyday : 2,5 millions de produits réparés ⁽¹⁾ en 2025

Périmètre : Groupe	2022	2023	Δ vs 2022
KPI : Nombre de produits réparés ^(a) (en millions)	2,3	2,5	8,7 %

(a) Voir note méthodologique en section 2.7 du présent Document d'enregistrement universel.

La réparation représente une réponse concrète aux enjeux climatiques du Groupe. La fabrication des produits distribués par les enseignes du Groupe représente près de trois quarts des émissions attribuables à leur cycle de vie complet (voir aussi la section 2.3.3.4 du présent Document d'enregistrement universel). Allonger leur durée de vie en les réparant permet de retarder la fabrication de nouveaux produits et ainsi représente des « émissions évitées » importantes.

Afin de mesurer cet impact positif, le Groupe calcule chaque année les émissions évitées par la réparation. Dans une approche comparative, entre un scénario de référence (le produit à la fin de sa « première vie » entraîne l'achat d'un nouveau produit), et un scénario de réparation (le produit à la fin de sa « première vie » est réparé par Fnac Darty), l'analyse a été menée sur 2,2 millions de produits réparés par Darty en 2023 ⁽²⁾. À partir des hypothèses prises et des réparations comptabilisées, on estime que 190 000 tonnes de CO₂eq ont été évitées en 2023 (voir aussi la section 2.3.3.4 du présent Document d'enregistrement universel).

(1) Voir note méthodologique en section 2.7 du présent Document d'enregistrement universel.

(2) La méthodologie et les résultats de l'étude sont décrits plus en détail en section 2.3.3.4 du présent Document d'enregistrement universel.

2.2.2.1 / Darty Max, pour lever les freins à la réparation

Un des enseignements du Baromètre du SAV est que le prix de l'intervention et/ou des pièces détachées constitue un frein majeur à la réparation. Fort de ce constat, le Groupe a lancé en octobre 2019 un abonnement à la maintenance et à la réparation : Darty Max, pour tous les produits gros électroménager du client, déjà en sa possession ou achetés après la souscription de l'abonnement, chez Darty ou ailleurs. Le Groupe fait évoluer son offre en l'élargissant à tout l'univers de la maison : le petit électroménager, la TV, home cinéma, le son, la photo et le multimédia.

Et plus récemment en l'étendant à la Fnac, puis en y intégrant un service de maintenance préventive des appareils sous forme de rendez-vous annuel par visioconférence avec un expert Darty.

Objectif inscrit dans le plan Everyday : 2 millions d'abonnés Darty Max en 2025

Périmètre : Groupe	2021	2022*	2023	Δ vs N-1	Objectif à 2025
KPI : Nombre d'abonnés Darty Max et Vanden Borre Life ✓	c. 500 k	c. 800 k*	c. 1 125 k	41 %	2 M

* Donnée retraitée pour intégration des abonnés Vanden Borre Life.

2.2.2.2 / La maintenance : un enjeu croissant pour allonger la durée de vie des produits

Selon une étude de l'Ademe⁽¹⁾, 50 à 70 % des pannes résultent d'un problème d'entretien ou d'un mauvais usage de son appareil. Afin de prévenir les pannes, le Groupe a un rôle à jouer pour sensibiliser l'opinion à la nécessité de bien entretenir ses équipements.

Le réflexe d'entretenir ses appareils n'est pas ancré : lorsqu'ils achètent un équipement, 64 % des Français se renseignent sur les conseils d'utilisation et d'entretien mais 15 % seulement les réalisent systématiquement⁽²⁾. Afin de sensibiliser les clients aux bons gestes d'entretien, le Groupe a mis en place plusieurs dispositifs en 2022 :

- l'abonnement Darty Max intègre la maintenance de tous les appareils inscrits dans le parc au moins une fois par an, en vidéoconférence avec un expert (voir aussi la section 2.2.2.3 du présent Document d'enregistrement universel) ;
- des conseils d'entretien sont intégrés pour chacune des 95 familles de produits du Baromètre du SAV. Ces « gestes qui sauvent » sont également complétés par des conseils plus approfondis en provenance de la Communauté SAV Darty (voir aussi la section 2.2.2.3 du présent Document d'enregistrement universel) ;

Pilier majeur du plan stratégique Everyday et de la trajectoire bas-carbone du Groupe, Darty Max a fêté son millionième abonné en 2023. Ce service offre ainsi la possibilité aux clients de facilement réparer plutôt que remplacer, sans limite sur le nombre d'appareils, de pannes ou d'ancienneté, tant que les pièces détachées sont disponibles. Par ailleurs, des remises supplémentaires sur les sélections « Choix Durable » sont proposées aux abonnés.

Depuis 2021, un service équivalent est proposé par Vanden Borre en Belgique : le contrat Vanden Borre Life, qui couvre tout le gros électroménager – sauf les hottes – âgé de moins de sept ans, acheté chez Vanden Borre ou ailleurs et y a récemment intégré un service de maintenance.

- alors que 80 % des Français ne maintiennent pas bien leurs appareils en raison de consignes d'entretien pas suffisamment pédagogiques⁽²⁾, des stickers rappelant les gestes d'entretien essentiels seront désormais apposés sur certains des produits fabriqués par le Groupe ; des consignes pérennes, concises et facilement accessibles pour les clients.

2.2.2.3 / Accompagner l'accélération des services de réparation

Pour soutenir l'accélération des activités de réparation, notamment induite par l'augmentation des souscriptions à l'abonnement Darty Max, le Groupe renforce chaque année son organisation SAV et les canaux de réparation.

Le Groupe peut, en effet, déjà compter sur l'organisation centralisée de son service après-vente autour de 5 ateliers SAV (dont 4 ateliers de réparation et un hub en sous-traitance), 1 magasin central de pièces détachées et plus de 100 bases techniques en France.

Les techniciens : piliers centraux de la consommation durable

Le nombre d'interventions à domicile a fortement augmenté : + 8 % en 2023 comparé à 2022. Afin de soutenir cette demande, Fnac Darty renforce ses équipes de techniciens SAV, acteurs centraux pour développer la réparation à grande échelle. Une vaste campagne de recrutement et de formation a été lancée : près de 1 200 techniciens ont ainsi été formés et 700 ont intégré le Groupe depuis 2019.

(1) Ademe : Agence de la transition écologique.

(2) Ademe/Odoxa, 2021, Étude sur l'entretien des équipements et produits domestiques en France.

En 2023, le Groupe s'est doté de son propre centre de formation d'apprentis, venant ainsi compléter le dispositif de formation interne. En 2023, l'Académie a ouvert 27 classes avec 236 techniciens, dont 116 ont d'ores et déjà été recrutés en CDI (voir aussi la section 2.4.1.2 du présent Document d'enregistrement universel).

Cette trajectoire se poursuivra dans les années à venir puisque le Groupe a l'ambition d'embaucher 500 techniciens supplémentaires d'ici 2025.

WeFix, pour allonger la durée de vie des smartphones

Filiale de Fnac Darty depuis 2012, WeFix propose un service de réparation express de *smartphones*, tablettes et consoles. Doté de 128 points de ventes labellisés QualiRépar, l'entreprise procède à plusieurs dizaines de milliers de réparations par mois et garantit ses interventions un an, notamment grâce à l'utilisation de composants d'origine ou compatibles sélectionnés auprès de fournisseurs dont la qualité est régulièrement éprouvée. En plus de la réparation, WeFix est un expert de la téléphonie reconditionnée par la maîtrise de son processus de tests et reconditionnements de *smartphones*, intégralement réalisés en France dans ses ateliers parisiens.

Avec la volonté d'offrir un niveau de service homogène sur l'ensemble de son réseau et une excellence opérationnelle constante, WeFix dispose de son propre centre de formation. En 2023, 139 personnes ont été recrutées par l'entreprise parmi lesquelles 133 ont été formées aux métiers de la réparation par la WeFix Academy.

La Communauté SAV, pour promouvoir l'auto-réparation et la maintenance

Le Groupe accompagne les consommateurs en fournissant des conseils d'usage, d'entretien et de réparation, grâce à la « Communauté SAV », un site internet accessible à tous lancé en 2018. Cette plateforme en ligne permet aux internautes de trouver des informations pour l'usage et l'auto-réparation de leurs produits, en s'appuyant plus de 7,5 millions de membres de la communauté et les conseils des experts SAV de Darty. Fin 2023, plus de 240 articles, 950 tutoriels, 150 000 questions et 620 000 réponses, sur plus de 52 000 références, étaient disponibles sur le site.

Plus de 12,6 millions de consommateurs se sont rendus sur le site sav.darty.com pour trouver des solutions de réparation, d'usage et d'entretien.

PC Clinic et Clinica Fnac, au service de la réparation au Portugal

Fnac Portugal renforce chaque année son service de réparation avec ses marques d'atelier « Clinica Fnac » et « PC Clinic ». Grâce à leur maillage géographique, leurs partenariats et la promesse de réparation rapide, Clinica Fnac et PC Clinic se positionnent comme référent de la réparation express au Portugal. Les deux enseignes proposent des réparations hors et sous garanties, des diagnostics et des réparations express de téléphones. Clinica Fnac et PC Clinic comptent 36 magasins ou corners sur tout le territoire, plus de 160 techniciens SAV et plus de 56 000 appareils réparés en 2023 (+ 4 % vs 2022).

2.2.3 / Donner une seconde vie aux produits

Engagement majeur pour le Groupe, la « seconde vie » participe à la transition vers une économie plus circulaire, dans laquelle le réemploi permet d'allonger la durée de vie des produits. Attente forte des clients et obligation contenue dans la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), la gestion des invendus et des produits dits « non vendables », obsolètes ou défraîchis, est devenu un axe de développement prioritaire pour le Groupe ces dernières années.

L'activité de « seconde vie développe plusieurs canaux de revalorisation :

- la revente de produits reconditionnés ou légèrement abîmés ;
- le reconditionnement et réparation de produits non fonctionnels dans le but de les revendre ;
- la revente de produits non réparables à des soldeurs, principalement pour récupérer les pièces détachées ;
- le don à des associations.

Le Groupe ouvre également ses Marketplaces à des revendeurs de produits reconditionnés.

En 2023, les volumes revendus sous les marques Fnac seconde vie et Darty seconde vie ont bénéficié d'une croissance à deux chiffres par rapport à 2022.

2.2.3.1 / Développer une offre de produits de seconde vie qualitative

Le Groupe a fait le choix de placer l'offre de produits de seconde vie en complément de l'offre de produits neufs et de proposer à ses clients une alternative au neuf avec les standards de qualité, de confiance et de services qui caractérisent ses marques, en termes de SAV (avec une garantie pendant deux ans, soit un an de plus que la durée légale de garantie pour les produits reconditionnés), de livraison-installation ou de services de réparation associés (avec l'intégration des produits de seconde vie dans le périmètre du service Darty Max).

Afin d'augmenter les gisements sans compromettre sa démarche de qualité, Fnac Darty met en place plusieurs dispositifs :

- une meilleure catégorisation et un élargissement des critères de tri : Fnac Darty travaille activement à la réduction de la casse des produits en amont, notamment durant la phase de transport. Pour les produits encore fonctionnels, le Groupe a revu ses critères de tri afin d'inclure à la vente des produits comprenant certaines imperfections, notamment des chocs ou des rayures. Grâce à la nouvelle proximité entre les ateliers de reconditionnement et les ateliers SAV, la seconde vie compte ainsi de plus en plus de produits réparés, notamment d'appareils gros électroménagers ;



DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Favoriser une consommation durable et un choix éclairé

- la reprise, un dispositif efficace pour booster la circularité des produits : afin de favoriser la circularité, le Groupe a lancé des programmes de reprise pour inciter les clients à remettre leurs objets d'occasion sur le marché. Fnac et Darty reprennent, contre un bon d'achat, les produits techniques : *smartphones*, appareils photos et autres appareils multimédias. La reprise peut s'effectuer en magasin ou encore en ligne grâce au dépôt du produit en point relais. La grande majorité de ces produits sont ensuite revendus directement par Fnac Darty.

Ailleurs dans le Groupe

En 2023, Fnac Portugal a poursuivi le développement de la gamme Fnac Restart pour les consoles et les téléphones reconditionnés en magasin et développe actuellement une offre en Marketplace. Concernant la Fnac Suisse, depuis 2023, tous les magasins sont désormais équipés de corners seconde vie au sein des rayons et le site fnacsecondevie.ch a été repensé afin d'accroître la visibilité et l'attractivité de ces produits.

Nature & Découvertes offre également un service « occasion » avec des produits reconditionnés, issus notamment des familles Astronomie, Activités nature, Jeux & Jouets et Bien-Être. Depuis le début de l'expérience, plus de 600 clients ont testé ce service.

2.2.3.2 / Le don, une seconde vie solidaire pour les produits neufs non vendables

Lorsque les produits neufs sont jugés non vendables, Fnac Darty privilégie le don à des associations ou à des entreprises de l'économie sociale et solidaire. En 2023, près de 600 000 produits du catalogue ont été donnés à des associations telles que l'Agence du Don en Nature et des associations partenaires de longue date comme Emmaüs France, Bibliothèques sans Frontières, Envie et le Secours Populaire (voir aussi la section 2.6.3.1 du présent Document d'enregistrement universel).

En 2022 et 2023, une nouvelle solution permettant le don d'invendus directement par et depuis les magasins a été déployée

dans tous les magasins Fnac, Darty et Nature & Découvertes. Cette solution a été mise en place en partenariat avec Comerso, un des acteurs référents de valorisation des invendus, qui a développé une solution logistique et informatique de gestion du don en nature.

Grâce à cette nouvelle solution, les magasins peuvent directement faire don aux associations locales, ce qui évite le retour de ces produits vers les entrepôts et permet également de générer des impacts au plus près des territoires.

Dans le même temps, le Groupe a renouvelé ses opérations de solidarité historiques, qui, chacune à leur façon, contribuent également à donner une seconde vie aux produits : la Braderie solidaire de Dijon et la grande collecte de livres au profit de Bibliothèques sans Frontières, et le partenariat avec Envie. Partenaire d'Envie depuis 1984, Darty est en effet le premier pourvoyeur de gros électroménagers, collectés par les metteurs sur le marché, pour cette entreprise de l'économie sociale et solidaire.

Tout en œuvrant à la réinsertion professionnelle par la réparation, Fnac Darty a donné à Envie et Emmaüs près de 18 000 tonnes de produits électroménagers en 2023.

Ce sont plus 47 % des tonnages de déchets électriques et électroniques collectés par Fnac et Darty France qui ont ainsi pu être réparés et réemployés. Ces partenariats et le montant des dons, financiers ou en nature, versés aux associations sont présentés plus en détail en section 2.6.3 du présent Document d'enregistrement universel.

Ailleurs dans le Groupe

Nature & Découvertes poursuit trois initiatives liées à la seconde vie : un partenariat avec Too Good To Go (invendus alimentaires), un rayon « anti-gaspi » pour valoriser les stocks périssables et un partenariat avec Comerso (invendus non alimentaires). Ce dernier a permis de donner 124 000 produits, majoritairement aux Apprentis d'Auteuil et Bibliothèque sans Frontières.

2.2.4 / Réduire les emballages, assurer la collecte et le recyclage des déchets

L'activité logistique de Fnac Darty, mais également ses obligations en matière de reprise des déchets en magasin ou lors de la livraison, engendre d'importantes quantités de déchets (d'emballages comme les cartons, films plastiques ou polystyrènes) et les déchets d'équipements électriques et électroniques, de piles et batteries et d'autres petits consommables comme les cartouches ou ampoules.

Pour le Groupe, optimiser la gestion de ces déchets est primordial pour assurer une conformité des sites avec les exigences réglementaires en vigueur, limiter les coûts associés à leur traitement en réduisant la part de déchets non valorisables grâce à un meilleur tri des matières, et améliorer la performance du Groupe en matière de revalorisation des déchets (afin de limiter l'impact environnemental associé).

2.2.4.1 / Fnac Darty, premier collecteur de DEEE en France

Conscient de l'impact environnemental des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), le Groupe est historiquement engagé dans la reprise des anciens équipements de ses clients, en s'engageant au-delà des obligations légales. Ainsi, depuis plus de dix ans, lors d'une livraison à domicile d'un équipement volumineux, le client a la possibilité de remettre un ou plusieurs appareils aux livreurs. Ces derniers les confient ensuite à l'éco-organisme Ecosystem, agréé pour recycler les DEEE, qui s'engage à extraire les substances dangereuses de chaque appareil et à recycler les appareils sous forme de matières premières secondaires ou de remblais.

En mai 2023, en collaboration avec Ecosystem, Fnac Darty a décidé de compléter son service de reprise des DEEE avec un nouveau service de collecte gratuit et illimité pour les gros électroménagers. La reprise n'est plus conditionnée à l'achat en magasin ou sur les sites marchands Fnac et Darty mais permet désormais à tous les consommateurs français de recycler facilement leurs électroménagers sans frais, rapidement et sans obligation d'achat.

Pour les petits appareils, qu'ils soient achetés ou non dans l'une des deux enseignes, le client a toujours la possibilité de les déposer dans les bornes de collecte présentes dans tous les magasins, afin qu'ils soient également recyclés par Ecosystem.

Périmètre : Groupe	2021	2022	2023	Δ vs 2022
Volumes de DEEE collectés (en tonnes)	51 766	44 286	42 103	- 5 %
Dont Fnac et Darty France	46 778	40 258	37 961	- 6 %
KPI : Volumes de DEEE collectés/livraison (en kg/livraison)	23,4	22,7	23,9	5 %

La baisse observée en 2023 est intrinsèquement liée à la baisse des livraisons de gros électroménagers, le principal canal de collecte des DEEE. Toutefois, le nouveau service de collecte gratuite doit permettre de compenser en partie ces fluctuations liées à l'activité.

Le Groupe collecte également d'autres déchets pour les éco-organismes ou des entreprises agréées pour leur recyclage, comme les piles et batteries (plus de 41 tonnes de piles et accumulateurs portables, et près de 3 tonnes de batteries industrielles collectées en 2023), lampes et néons (plus de 5 tonnes), cartouches d'encre (près de 8,5 tonnes) et cartouches filtrantes Brita (2,4 tonnes). Ces déchets proviennent à la fois des déchets de l'entreprise et de ceux des clients, qui ont la possibilité de venir les déposer dans les bacs de collecte mis à leur disposition dans tous les magasins de France.

En conformité avec la loi AGEC, qui a donné naissance à de nouvelles filières REP ⁽¹⁾, Fnac Darty s'est affilié à des éco-organismes pour chacune de ces nouvelles filières dont le Jeux & Jouets, couvrant ainsi ses ventes directes mais aussi celles de sa Marketplace.

2.2.4.2 / Optimisation et revalorisation des déchets d'emballage

Les activités logistiques et de sourcing de produits de marque propre génèrent principalement des déchets d'emballage : palettes de produits protégées de films plastiques et emballages carton des colis destinés à être livrés aux domiciles des clients ou en magasin dans le cadre du click&collect. Pour limiter les emballages et l'impact des déchets qu'ils génèrent, Fnac Darty active plusieurs leviers visant à éco-concevoir ses emballages. Outre l'amélioration de l'expérience client, ces actions visent à rationaliser la consommation de matière, diminuer le vide dans les colis et à utiliser des matières moins impactantes pour l'environnement.

Optimisation et éco-conception des emballages en logistique

La logistique de Fnac Darty a lancé de nombreuses actions et projets afin d'optimiser ses emballages :

- des tests ont été réalisés avec de nouvelles machines permettant de remplacer certains cartons par des enveloppes s'adaptant à la taille du produit emballé. Deux enveloppeuses ont été installées en 2022 et 2023 sur deux entrepôts ;
- en 2023, le film étirable ordinaire utilisé pour le cerclage de nos bacs/palettes a été remplacé par un film étirable 100 % recyclé et recyclable ;
- de plus, dans une démarche d'achats responsables, le Groupe utilise de plus en plus de matières durables pour ses emballages. Depuis fin 2021, 100 % des colis e-commerce en France sont constitués de cartons recyclés ; depuis 2022, les entrepôts ont remplacé leurs calages plastiques par du kraft recyclé et recyclable, pour une économie de - 20 % de rouleaux de plastiques vs 2022 ;
- en 2023, un poste de responsable de l'excellence opérationnelle a été créé. L'une de ses missions est d'optimiser et de réduire l'impact environnemental des emballages ;
- d'ici 2024, Fnac Darty France aura éliminé tous ses calages en plastique et les aura remplacés par des blocs de carton.

(1) Filière REP : Responsabilité élargie des producteurs.

Optimisation et éco-conception des emballages et produits pour les marques propres

Les activités de sourcing des marques propres du Groupe initient de nombreuses actions afin de réduire les impacts environnementaux sur leurs emballages et leurs produits :

- intégration de plastique recyclé dans les parties non-visibles des produits ;
- suppression du polystyrène dans les emballages et remplacement par des renforts en carton : d'ici à fin 2024, tous les écrans seront désormais protégés par renforts cartonnés. Des études sur des alternatives au polystyrène, notamment sur les gros électroménagers, sont également en cours ;
- l'intégralité des emballages pour les nouveaux produits de type « Accessoires », référencés pour les marques propres du Groupe, sont désormais systématiquement en carton plutôt qu'en plastique.

Performances 2023

Périmètre : Groupe	2021	2022	2023	Δ vs 2022
Volume d'emballages achetés (en tonnes)	5 613	4 930	4 293	- 13 %
Volume de cartons achetés (en tonnes)	5 212	4 576	3 998	- 12 %
Volume de plastiques achetés (en tonnes)	401	354,1	295	- 17 %
KPI : Volume d'emballages (carton et plastique) achetés (en t/M€ de chiffre d'affaires)	0,7	0,6	0,5	- 17 %

Les achats d'emballage en volume sont en baisse en 2023, en raison du ralentissement de l'activité e-commerce. Toutefois, la baisse constatée lorsqu'on rapporte les tonnages au chiffre d'affaires, démontre les résultats des efforts menés pour réduire le vide dans les colis et la suppression de certains plastiques.

Collecte et revalorisation des emballages

Conscient de l'impact des déchets générés par son activité, mais également des coûts indirects liés au transport et au traitement de ces derniers, le Groupe cherche à optimiser sa gestion des déchets, dont 90 % sont constitués de matières valorisables.

Performances 2023

Périmètre : Groupe	2021	2022	2023	Δ vs 2022
Volumes de déchets valorisables ^(a) générés et confiés à des prestataires de recyclage (en tonnes)	9 641	9 133	9 200	1 %
Volumes de déchets non valorisables (en tonnes)	4 568	4 280	3 827	- 10 %
KPI : Taux de valorisation^(b) des déchets	67,9 %	68,1 %	70,6 %	2,5 pts

(a) Carton, papier, plastique, polystyrène, bois, métal, verre, biodéchets ; hors déchets rapportés par les clients et hors déchets dangereux.

(b) Part des tonnages de déchets valorisables sur l'ensemble des déchets générés (valorisables + non valorisables, non dangereux).

Les machines de compactages et de tri, ainsi que l'animation régulière des KPI par le comité économie circulaire, ont permis de faire progresser ce taux depuis trois ans.

Ailleurs dans le Groupe

En Belgique, le compactage du polystyrène sur les sites en local a permis d'économiser 400 à 450 trajets de 35 km par an ce qui correspond à 27 tonnes d'équivalent CO₂ par an.

Le Portugal a pour objectif de réduire sa consommation de carton et papier pour les commandes e-commerce de 40 %. Pour cela, les conteneurs carton sont progressivement remplacés par des conteneurs réutilisables et 95 % des cartons sont composés de matières recyclées.

Chez Nature & Découvertes, le pôle Innovation durable a poursuivi sa démarche d'éco-conception sur les packagings avec l'objectif de réduire l'impact environnemental des emballages primaires et secondaires de la marque à court et moyen terme : ajustement au plus près de la taille du produit, réduction du plastique et choix de matériaux recyclés/recyclables.

2.2.5 / Engagement public et sensibilisation aux enjeux de durabilité

De manière volontaire, Fnac Darty partage ses données et les connaissances issues de son activité avec des institutions, des ONG et des marques, et contribue aux débats parlementaires, afin de faire progresser le débat public et d'encourager la mise en œuvre de mesures concrètes en faveur de l'allongement de la durée de vie des produits et d'une consommation plus responsable.

2.2.5.1 / Coopérations avec les pouvoirs publics et les associations

Au cours de l'année, Fnac Darty a continuellement contribué aux travaux relatifs à la réglementation concernant ses activités, particulièrement dans les domaines relevant de la durabilité et de la réparation.

Le Groupe a participé aux diverses consultations et auditions organisées par les pouvoirs publics sur l'extension du champ d'intervention du fonds de réparation créé par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC). Le Groupe a également contribué aux consultations publiques au niveau européen, notamment sur la directive Droit à la réparation. Fnac Darty a activement poursuivi sa collaboration avec le ministère de la Transition écologique sur la création de l'indice de durabilité.

Par ailleurs, Fnac Darty est membre du groupe de travail préparatoire à l'édification d'une charte sur les *smartphones* reconditionnés vendus sur les Marketplaces. De nombreux collaborateurs sont également actifs dans les groupes de travail organisés par le Conseil national du commerce, installé depuis le début de l'année 2023, sur des dossiers aussi variés que l'urbanisme commercial, les zones à faibles émissions, la consommation durable ou la digitalisation du commerce.

Sur ce dernier point, le Groupe a suivi les travaux législatifs à la transposition du nouveau Règlement sur les services numériques (DSA) en droit français et a suggéré quelques améliorations du texte aux parlementaires.

2.2.5.2 / Le marketing responsable, outil de sensibilisation des clients

Le marketing responsable a pour objectif d'amener les consommateurs à s'interroger sur leurs modes de consommation mais aussi de contribuer à développer la demande de produits et services durables (« seconde vie », réparation, maintenance, etc.).

En 2023, Fnac Darty a mis à jour son contrat climat⁽¹⁾, signé en 2022 et a réaffirmé ses engagements sur ses prises de parole et campagnes publicitaires autour d'une consommation plus durable et plus responsable (campagne nationale Darty pour inciter à réparer plutôt que remplacer, offres commerciales de Noël pour la première fois sur des produits de seconde vie, nouvelle offre de fidélité récompensant les gestes durables, participation active aux Journées nationales de la réparation).

Une campagne de marque pour asseoir le positionnement de Darty en faveur de la durabilité

Dans le prolongement des engagements et de l'action de Fnac Darty en faveur de la durabilité des produits, Darty a dévoilé en 2023 sa nouvelle campagne de marque : « C'est parti pour durer », via une campagne de communication audiovisuelle et digitale. L'objectif était d'ancrer la démarche de Darty en faveur de l'allongement de la durée de vie des produits dans son développement à long terme. Avec « C'est parti pour durer », Darty souhaite valoriser et mettre en cohérence ses offres et services permettant de faire durer ses produits plus longtemps, comme l'abonnement à la réparation et l'entretien en illimité Darty Max, dispositif central de l'engagement du Groupe, mais également le « Choix Durable », l'offre seconde vie et son service de reprise d'appareils et leur recyclage, sans oublier le service après-vente reconnu depuis près de 50 ans pour sa qualité.

Fnac & Moi, pour récompenser les actes de consommation responsable

Le Groupe est convaincu que l'attachement des clients à une enseigne par aussi par une reconnaissance de la fidélité qui soit en cohérence avec les engagements de la marque. Accompagner les clients, au-delà de l'achat du produit, vers un choix éclairé et un usage durable, c'est la promesse à laquelle répond aujourd'hui le dispositif Fnac & moi.

Deux avantages historiques de la fidélité, la cagnotte et le Pass partenaires, ont donc été ouverts à un plus grand nombre de clients pour accompagner plus longtemps leur relation à l'enseigne : l'ensemble des adhérents Fnac, Fnac+ et des abonnés aux services Pack Sérénité et Office 365 bénéficient désormais de Fnac & moi.

La cagnotte fidélité s'est également enrichie de nouvelles possibilités qui ont pour objectif de récompenser des actions positives réalisées par les clients. Plusieurs études clients ont permis de définir huit actes, attractifs et différenciants pour les clients, caractéristiques d'une consommation plus responsable : l'achat d'un produit durable (produits « Choix Durable » ou avec indice de réparabilité entre 8 et 10), l'achat d'un produit seconde vie via les vendeurs Fnac seconde vie et Darty seconde vie, le geste de rapporter un produit seconde vie en magasin ou encore le dépôt d'un avis produit sur fnac.com via le partenaire « Avis Vérifiés ».

(1) Contrat climat : le contrat climat formalise les engagements des entreprises pour diminuer l'empreinte carbone de leurs communications commerciales.



DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Réduire les impacts du Groupe sur le climat et la biodiversité

Sensibiliser les citoyens, les élus et les clients à la réparation grâce aux Journées Nationales de la Réparation

Convaincu de la nécessité de faire évoluer les modèles de consommation vers une économie circulaire, Fnac Darty a été mécène de la première édition des Journées nationales de la réparation du 20 au 22 octobre 2023. Organisées par l'association

HOP (Halte à l'Obsolescence Programmée) et Make.org Foundation, ces journées ont été l'occasion de sensibiliser les élus et les citoyens aux enjeux de la réparation via différents ateliers, conférences ou débats. Le Groupe y a largement contribué en organisant près de 250 événements en France au sein de ses magasins et ateliers (grand jeu de la réparation, ateliers de diagnostic et des démonstrations).

2.3 / Réduire les impacts du Groupe sur le climat et la biodiversité

Contexte et tendances

En 2015, l'Accord de Paris sur le climat de la COP 21 a défini des objectifs pour maintenir le réchauffement climatique en dessous de 2 °C en 2100 par rapport aux températures de la période préindustrielle, et de tendre vers 1,5 °C.

Afin d'inscrire le développement de Fnac Darty dans les limites planétaires, le Groupe s'est engagé dans une trajectoire bas-carbone, en définissant des objectifs alignés sur la science. Ces objectifs portent sur ses émissions les plus directes (scopes 1 et 2) et sur ses émissions indirectes (scope 3) et ont été approuvés par la *Science Based Target initiative* (SBTi) en 2022.

Pour réussir cette transition, le Groupe renforce chaque année sa gouvernance climatique et sa gestion des risques et opportunités liées au climat. Fnac Darty a également initié une analyse des impacts de ses activités sur la biodiversité, intimement liée au dérèglement climatique. Enfin, le déploiement de la feuille de route climat s'accélère, dans un double objectif d'atténuation et d'adaptation au réchauffement climatique.

Cette gestion intégrée des enjeux climatiques a été saluée par le CDP (*ex-Carbon Disclosure Project*) : en 2023, le Groupe a maintenu sa note de A-. Avec une note au-dessus de la moyenne des entreprises européennes (B-) et de la moyenne du secteur de la distribution spécialisée (C), Fnac Darty est classé pour la deuxième année consécutive dans la catégorie « Leadership ».

Risques

- Risques réglementaire : renforcement de la réglementation liée au climat (énergie, économie circulaire, etc.)
- Risques de marché : changement de comportement des consommateurs (baisse de la demande)
- Risques réputationnels : perte de réputation et d'attractivité (en cas d'atteintes à l'environnement ou de non-prise en compte des enjeux climatiques)
- Risques physiques : rupture des chaînes d'approvisionnements, interruptions de l'activité, pertes de productivité, etc.

Opportunités

- Maîtrise des coûts liés à l'énergie et aux transports
- Résilience des opérations
- Accès à de nouveaux marchés (seconde vie, mobilité urbaine)
- Diversification des activités (services de réparation)
- Attractivité des marques et de la marque employeur
- Accès à de nouvelles sources de financement

Leviers activés par Fnac Darty

- Une gouvernance climatique dédiée, pour une intégration des enjeux liés au climat à tous les niveaux de l'entreprise
- Une analyse approfondie des risques et opportunités climatiques, pour mitigation ou plan d'adaptation et de résilience
- Une intégration des enjeux climatiques dans les orientations stratégiques, via une trajectoire alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris et via la diversification des activités
- Des actions de réduction des émissions concrètes et des résultats mesurés

Performances 2023 et suivi des objectifs

- **KPI : 60 600 tCO₂eq générées par l'énergie des sites et les transports** (baisse de - 26 % vs 2019)
 - *Objectif (Everyday) : - 50 % d'ici 2030 vs 2019*
- CDP : A-
- Baisse de 15,5 % des consommations électriques en France – hors N&D (*en degré-jour unifié*)
- 51 % d'électricité d'origine renouvelable dans le mix de consommation
- 22 % des flux de transport entrepôts-magasins désormais bas-carbone

Fnac Darty présente dans ce chapitre une synthèse des différents niveaux d'intégration de l'enjeu climat dans la stratégie et la gouvernance du Groupe, selon les recommandations de la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD – voir table de concordance en section 7.7.7 du présent Document d'enregistrement universel).

Ce chapitre présente également la synthèse du plan de transition du Groupe.

Ce chapitre répond également aux obligations de publication contenues dans la taxonomie européenne des activités durables ou « Taxonomie », conformément au Règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables au sein de l'Union européenne (section 2.3.4 du présent Document d'enregistrement universel).

2.3.1 / Gouvernance et gestion des risques

2.3.1.1 / Une gouvernance dédiée

Fnac Darty a structuré sa gouvernance afin d'aborder stratégiquement les enjeux climatiques, pour répondre aux risques physiques et de transition liés au réchauffement climatique. Ces enjeux sont analysés et pilotés au sein de plusieurs instances (voir aussi la section 2.1.1 du présent Document d'enregistrement universel) et par de multiples acteurs de l'entreprise.

Rôle et responsabilités

Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le comité RSES examine trois fois par an la stratégie RSE et la trajectoire bas-carbone du Groupe ; il émet des recommandations et reporte au conseil tout élément qu'il juge saillant pour éclairer la stratégie globale de l'entreprise. ■ Le comité d'audit du conseil d'administration, dans le cadre de la revue de la cartographie des risques du Groupe, examine notamment le risque d'une mauvaise intégration des enjeux climatiques dans la stratégie, et émet ses recommandations.
Comité exécutif	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le comité exécutif étudie, aussi souvent qu'il le juge nécessaire, les politiques et les orientations stratégiques liées au climat, dans une démarche d'intégration de ces enjeux dans la mise en œuvre de la stratégie Everyday. ■ Le Directeur Général incarne les engagements RSE du Groupe et est décisionnaire pour tout projet d'investissement visant à répondre à des risques ou opportunités majeurs liées au climat. ■ La secrétaire générale en charge de la gouvernance et de la RSE, le directeur des services et opérations et le directeur commercial, en tant que sponsors de la stratégie climat du Groupe, examinent régulièrement les performances climat des filières opérationnelles, insufflent de nouveaux projets et s'assurent de la bonne adéquation entre les ambitions et les ressources de l'entreprise.
Comité climat	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le comité exécutif y est représenté par le directeur des services et opérations et la secrétaire générale en charge de la gouvernance et de la RSE, et depuis 2022, par le directeur commercial, responsable du suivi des objectifs climat liés aux produits. ■ Créé en 2019, il se réunit trois fois par an pour suivre la trajectoire des émissions de CO₂, pour élaborer des plans d'action et suivre les feuilles de route des différentes filières opérationnelles.
Relais métiers et filiales	<ul style="list-style-type: none"> ■ Afin de déployer la stratégie bas-carbone du Groupe, des responsables ont été nommés dans chaque direction concernée et dans chaque pays où opère Fnac Darty (Belgique, Suisse, Espagne, Portugal). Ces relais sont notamment responsables de la mesure des impacts CO₂ de leurs activités, du pilotage de leur feuille de route bas-carbone et du suivi de leurs objectifs respectif.
Direction RSE Groupe	<ul style="list-style-type: none"> ■ Au sein du Secrétariat général, la direction de la RSE coordonne le reporting des émissions de CO₂ et le suivi des feuilles de route, la cartographie des risques et opportunités liés au climat.

Rôle et responsabilités

Directions « support »

Le comité climat fait régulièrement appel à l'expertise d'autres directions pour identifier, évaluer et répondre à ses risques et opportunités liés au climat :

- la direction financière est responsable du reporting Taxonomie et travaille conjointement avec la direction RSE pour quantifier les risques et opportunités liés au climat ;
- la direction des affaires publiques et la direction juridique assurent une veille active des évolutions réglementaires liées au climat, et collaborent avec la direction de la RSE dans le dialogue avec les pouvoirs publics sur divers enjeux associés ;
- la direction des risques Groupe évalue la gestion de certains risques liés au climat ;
- la direction de la communication financière assure une bonne adéquation entre les informations publiées par le Groupe et les attentes croissantes des investisseurs concernant l'intégration des enjeux climatiques dans la stratégie ;
- la direction Technique et Maintenance pilote le système de management de l'énergie et apporte son expertise sur les sujets liés à l'énergie et aux bâtiments ;
- la direction de la stratégie et de la transformation du Groupe veille au déploiement et à la réussite du plan stratégique Everyday, et à ce titre suit certains indicateurs clés de performance communs à la stratégie climat de Fnac Darty ;
- la direction des achats indirects, dans le cadre de sa politique d'achats responsables, participe activement à décarboner certaines activités du Groupe, notamment via les achats de transport et d'énergie.

2.3.1.2 / Des enjeux climatiques intégrés aux orientations stratégiques et à la gestion des risques

Dans le cadre de sa stratégie climat, Fnac Darty identifie, évalue et répond à des risques physiques et des risques de transition mais saisit également des opportunités liées au changement climatique. Partagée à tous les niveaux de l'entreprise, cette stratégie a largement contribué à l'intégration de ces enjeux dans les orientations stratégiques du plan Everyday. Ainsi, en inscrivant la durabilité au cœur des axes prioritaires des prochaines années, le Groupe reconnaît que le changement climatique sera un des principaux facteurs de mutations de la société – et par conséquent de ses activités – pour les années à venir.

Le Groupe a mis en place une analyse spécifique pour les risques liés au climat, avec une approche multidisciplinaire. Dans sa gestion des risques liés au climat, Fnac Darty prend en compte les impacts du changement climatique pour son organisation, et les impacts de ses activités sur le changement climatique. Cette démarche sous l'angle de la double matérialité est opérée à plusieurs niveaux de l'entreprise :

- risques liés aux impacts du changement climatique sur le Groupe : les analyses de risque liés au climat nourrissent la cartographie des risques Groupe, qui reconnaît les enjeux climatiques comme un facteur de risque important pour Fnac Darty (voir chapitre 5 du présent Document d'enregistrement universel). De fait, ils suivent le rythme de revue et de révision des risques Groupe. Cette cartographie est présentée de façon détaillée au comité d'audit puis validée par le conseil d'administration une fois par an. Les enjeux identifiés font l'objet de plans d'action visant à éviter, atténuer ou transférer les risques. Ils sont principalement suivis par le comité climat du Groupe. Les opportunités liées au climat sont au cœur de l'action du comité durabilité, porté principalement par la direction commerciale et la direction des services ;

- risques liés aux impacts des activités du Groupe sur le changement climatique : les risques d'atteintes graves à l'environnement, dont plusieurs risques liés à l'aggravation du changement climatique, sont suivis dans le cadre du plan de vigilance et dans le cadre du suivi régulier de la trajectoire bas-carbone par le comité climat.

Synthèse des principaux risques et opportunités liés au climat (matérialité financière)

Fnac Darty estime qu'un risque a un impact financier et/ou stratégique significatif si sa réalisation entraîne une perte de chiffre d'affaires, une hausse significative des coûts indirects, ou constitue une atteinte importante à la réputation ou au développement du Groupe (attractivité, rétention des talents...). L'analyse de risque est réalisée sur le périmètre des opérations du Groupe, et sur une partie de sa chaîne de valeur.

Pour mesurer l'impact potentiel ou réel des risques/opportunités, Fnac Darty s'appuie sur plusieurs scénarios et plusieurs horizons de temps :

- risques physiques (2030 et 2050) : IPCC RCP 8.5 *Warming Scenario* ;
- risques de transition : Transition(s) 2050, Ademe. Les hypothèses privilégiées par le Groupe sont des réglementations et fiscalité carbone croissantes, une hausse du coût des matières premières et de l'énergie, et une évolution lente mais durable des changements de comportement des consommateurs.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Réduire les impacts du Groupe sur le climat et la biodiversité

Facteurs de risque/opportunités	Description	Impact potentiel	Horizon*
Risques de transition			
Risques réglementaires En raison de ses activités et de son statut d'entreprise cotée, le Groupe est exposé à des risques induits par la volonté des gouvernements et de l'Europe de légiférer pour parvenir aux objectifs nationaux et européens de réduction des émissions de CO ₂ , notamment la neutralité carbone d'ici 2050.	Restrictions de circulation et autres réglementations liées au renouvellement de la flotte d'entreprise : loi d'orientation des mobilités (zones à faibles émissions, quotas de véhicules 100 % électriques ou hybrides rechargeables)	++	CT
	Obligation d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments (périmètre France) : le décret tertiaire (loi Élan) a fixé des objectifs de réduction des consommations énergétiques pour les bâtiments tertiaires (- 40 % d'ici 2030)	++	MT
	Volatilité des prix de l'énergie liée en partie à la baisse des crédits carbone, et potentielle hausse des coûts du transport et de l'énergie en raison des réformes du marché européen du carbone	+	CT
Risques de marché En réponse à la crise climatique, l'offre et la demande de certains produits et services évoluent fortement.	Modification des comportements des consommateurs, qui réduisent leur consommation ou privilégient des canaux de distribution ou des acteurs alternatifs (seconde main, marques engagées, etc.) pour des considérations écologiques	+	MT
Risques physiques			
Risques aigus Le changement climatique s'accompagne de phénomènes météorologiques extrêmes : canicules, inondations, tempêtes...	Hausse de la facture énergétique, liée à l'augmentation des besoins en refroidissement	+	MT
	Perte de productivité voire arrêts temporaires du travail sur les sites logistiques (entrepôts, plateformes de livraison, sites SAV)	+	LT
	Dégâts matériels sur les infrastructures du Groupe	Non évalué	
	Perturbation des chaînes d'approvisionnement liés à des phénomènes météorologiques extrêmes ou une raréfaction des ressources liés à la déformation du climat	Non évalué	
Opportunités			
Opportunités liées aux produits et services bas-carbone ou facilitant la transition énergétique	Accès à de nouveaux marchés liés à la transition écologique des consommateurs	+	CT
	Diversification des activités grâce à l'émergence de nouvelles attentes des consommateurs	+	CT
	Amélioration de l'image de marque et de la marque employeur	+	CT

* CT : Court terme, MT : Moyen terme, LT : Long terme.

2.3.2 / Stratégie climat et objectifs

Le secteur de la distribution spécialisée n'est pas considéré comme un secteur à fort enjeu climatique. Toutefois, une veille stratégique et de nombreuses études prospectives, notamment relatives à l'évolution des comportements des consommateurs, ont fait évoluer la stratégie du Groupe.

Pour atténuer, mais également s'adapter au changement climatique, le Groupe agit sur trois grandes catégories d'émissions : l'énergie, les transports et les produits vendus. Les émissions couvertes par les catégories énergie/transport correspondent à 100 % des scopes 1 et 2 du bilan carbone, tandis que les émissions liées aux produits vendus (phase de fabrication et d'utilisation) correspondent à 92 % du scope 3 du bilan carbone de Fnac Darty.

Fnac Darty s'est aligné sur la trajectoire la plus ambitieuse de l'Accord de Paris (+ 1,5 °C à horizon 2100) pour réduire ses émissions les plus directes (scope 1 et scope 2) et ses émissions indirectes (scope 3). Des objectifs ont été définis et validés par la *Science-Based Target initiative* en 2022 :

- **réduire de 50 % les émissions de scope 1 et 2 à horizon 2030 vs 2019 ;**
- **réduire de 22 % par produit vendu ⁽¹⁾ les émissions liées à l'utilisation des produits d'ici 2030 vs 2019 ;**
- **les fournisseurs représentant 80 % des émissions de CO₂ liées à la fabrication des produits auront défini des objectifs alignés sur la science d'ici 2026.**

(1) Les produits considérés sont les produits électriques et électroniques (électroménagers et produits techniques) ; les produits de diversification (Mobilité Urbaine, Jeux & Jouets...) sont exclus du périmètre retenu pour le dénominateur.

Objectif Science-Based Target

Périmètre : Groupe

	2019	2023	Δ vs 2019
Réduire de 50 % les émissions de scope 1 et 2 d'ici 2030 vs 2019 ✓^(a) (en ktCO₂eq)	28,4	17,6	- 38 %
Réduire de 22 % par produit vendu les émissions liées à l'utilisation des produits d'ici 2030 vs 2019 (en kgCO ₂ eq/produit)	33,6	30,3	- 10 %
Les fournisseurs représentant 80 % des émissions de CO ₂ liées à la fabrication des produits auront défini des objectifs alignés sur la science d'ici 2026	36 %	60,5 %	24,5 pts

(a) ✓ Les indicateurs marqués de ce symbole ont fait l'objet d'une vérification en assurance raisonnable par l'organisme tiers indépendant.

Ces objectifs coexistent avec l'objectif de réduction inscrit dans le plan stratégique en 2021 :

- **réduire de 50 % les émissions de CO₂ liées aux transports et à l'énergie des sites d'ici 2030 (par rapport à 2019).**

Objectif Everyday

Périmètre : Groupe (en tCO₂eq)

	2019	2022	2023	Δ vs N-1	Δ vs 2019
Émissions de CO₂ liées aux transports et à l'énergie ✓^(a)	82 321	68 215	60 579	- 11 %	- 26 %
Dont scopes 1 et 2 ✓ ^(a)	28 357	20 406	17 555	- 8 %	- 16 %
Dont scope 3 ✓ ^(a)	53 965	47 809	43 023	- 10 %	- 20 %
Émissions de GES liées aux transports et à l'énergie/chiffre d'affaires	11,2	8,6	7,7	- 10 %	- 31 %

(a) ✓ Les indicateurs marqués de ce symbole ont fait l'objet d'une vérification en assurance raisonnable par l'organisme tiers indépendant.

L'enjeu lié à la performance énergétique des sites a également été revu à la hausse sur l'axe des enjeux prioritaires. Un objectif spécifique a été pris sur ce dernier enjeu pour le périmètre France, en réponse à cette attente et à l'appel des pouvoirs publics à mettre en place un plan de sobriété :

- **réduire de 15 %⁽¹⁾ les consommations électriques des sites Fnac et Darty en France d'ici 2024 par rapport à 2022.**

Périmètre : Fnac Darty France

	2023	Δ vs 2022
Consommation d'électricité⁽¹⁾ en GWh	114,14	- 15,5 %

D'autres objectifs inscrits dans le plan stratégique Everyday permettent indirectement de mesurer les performances du Groupe dans sa transition climatique, puisque les actions du Groupe pour allonger la durée de vie des produits permettent d'éviter des émissions de GES :

- **atteindre un score de durabilité de 135 d'ici 2025 (voir la section 2.2.1.1 du présent Document d'enregistrement universel) ;**

- **atteindre 2,5 millions de produits réparés⁽²⁾ d'ici 2025 (voir la section 2.2.2 du présent Document d'enregistrement universel).**

Ainsi, les ambitions de Fnac Darty pour la durabilité des produits illustrent l'engagement du Groupe à agir sur les catégories d'émission les plus importantes de son bilan carbone total : la fabrication des produits neufs distribués par ses enseignes et l'utilisation de ces produits.

(1) Ajusté en degrés-jours unifiés, afin de refléter fidèlement le niveau de performance en s'affranchissant des impacts liés à la météo.

(2) Voir note méthodologique en section 2.7 du présent Document d'enregistrement universel.

2.3.3 / Plans d'action et performance

2.3.3.1 / Synthèse des émissions de GES (scopes 1, 2 et 3)

Le périmètre du bilan carbone correspond au périmètre financier, et inclut la majeure partie des émissions de GES liées à l'activité des franchises du Groupe⁽¹⁾. Les émissions sont présentées en milliers de tonnes de CO₂ équivalent (ktCO₂eq).

	2019	2022	2023	Δ vs N-1	Δ vs 2019	% des émissions relatives à chaque scope
1.1 Sources fixes de combustion ✓ ^(a)	5,4	4,6	4,0	- 13 %	- 26 %	0,12 %
1.2 Sources mobiles de combustion ✓ ^(a)	11,3	11,6	11,8	2 %	4 %	0,35 %
1.4 Émissions directes fugitives ✓ ^(a)	3,2	2,1	1,0	- 53 %	- 70 %	0,03 %
Scope 1 : émissions directes	19,9	18,3	16,8	- 8 %	- 16 %	0,49 %
2.1 Consommation d'électricité ✓ ^(a) (en market-based ^(b))	8,3	2,0	0,7	- 62 %	- 91 %	0,02 %
2.2 Consommation de vapeur, chaleur ou froid ✓ ^(a)	0,1	0,2	0,1	- 20 %	8 %	0 %
Scope 2 : émissions indirectes liées à l'énergie	8,4	2,1	0,9	- 59 %	- 90 %	0,03 %
3.1 Produits et services achetés	2 511,7	2 177,1	2 124,0	- 2 %	- 15 %	62,47 %
<i>dont achats directs</i>	2 400,8	2 062,9	2 006,6	- 3 %	- 16 %	59,32 %
<i>dont achats indirects</i>	110,9	114,2	117,4	3 %	6 %	3,45 %
3.2 Biens immobilisés	52,3	31,3	23,9	- 40 %	- 54 %	0,70 %
3.3 Émissions liées aux combustibles et à l'énergie ✓ ^(a)	8,0	6,5	6,3	- 4 %	- 21 %	0,19 %
3.4 Transport amont et distribution ✓ ^(a)	86,9	74,0	69,3	- 6 %	- 20 %	2,04 %
3.5 Déchets générés	124,4	102,2	93,3	- 9 %	- 25 %	2,74 %
3.6 Déplacements professionnels	1,2	0,8	1,0	21 %	- 17 %	0,03 %
3.7 Déplacements domicile travail	41,3	39,9	35,1	- 12 %	- 15 %	1,03 %
3.9 Transport aval et distribution ✓ ^(a)	12,9	14,1	12,9	- 8 %	0 %	0,38 %
3.11 Utilisation des produits vendus	1 256,8	1 059,1	992,7	- 6 %	- 21 %	29,20 %
3.12 Fin de vie des produits vendus	23,3	23,5	22,4	- 5 %	- 4 %	0,66 %
3.14 Franchises	1,7	1,7	1,2	- 31 %	- 29 %	0,04 %
Scope 3 : autres émissions indirectes	4 120,7	3 530,2	3 382,2	- 4 %	- 18 %	99,48 %
BILAN CARBONE	4 149,0	3 550,6	3 399,9	- 4 %	- 18 %	100 %
INTENSITÉ CARBONE (en tCO₂/chiffre d'affaires)	0,56	0,45	0,43	- 3 %	- 23 %	

(a) ✓ Les indicateurs marqués de ce symbole ont fait l'objet d'une vérification en assurance raisonnable par l'organisme tiers indépendant.

(b) Les émissions en location-based sont disponibles dans la synthèse des indicateurs en section 2.8 du présent Document d'enregistrement universel.

(1) Les émissions incluses sont : les émissions de GES liées aux consommations énergétiques (poste 3.14), les émissions de GES liées à la fabrication, le transport, l'utilisation et la fin de vie des produits achetés par les franchises à la centrale d'achat du Groupe et distribués par les magasins franchisés (postes 1.1, 3.1, 3.4, 3.7, 3.8 et 3.9).

Les émissions de GES générées par le déplacement des clients en magasin étant significatives, Fnac Darty mesure également ce poste d'émissions⁽¹⁾. Un retour fort des clients en magasin explique la hausse constatée en 2023.

Périmètre : Groupe (hors franchises)	2019	2021	2022	2023	Δ vs N-1	Δ vs 2019
Déplacements des clients en magasin (en ktCO ₂ eq)	591,0	490,3	481,6	526,9	10 %	- 10 %

Les méthodologies de calcul et hypothèses sont détaillées dans la note méthodologique disponible en section 2.7 du présent Document d'enregistrement universel.

La répartition des émissions de GES des scopes 1 et 2 par pays est disponible dans la synthèse des indicateurs extra-financiers en section 2.8 du présent Document d'enregistrement universel.

Le calcul des émissions de CO₂ comprend une part d'incertitudes liée aux méthodes de calcul et aux données sources, qui relèvent parfois d'extrapolation. Cependant, le bilan carbone permet d'établir des ordres de grandeur et d'identifier des leviers d'action de réduction. Ainsi, alors que plus de 90 % des émissions de GES du Groupe sont liées aux produits distribués (sur l'ensemble de leur cycle de vie), la stratégie de durabilité de Fnac Darty apparaît hautement pertinente au regard de cette proportion.

Le tableau ci-dessous présente les principaux leviers activés pour y parvenir.

Stratégie de transition	Leviers et plans d'actions
Réduire les consommations liées à l'éclairage	<p>Investissement dans l'éclairage LED : en 2022, afin d'accélérer la finalisation de cette modernisation, le Groupe a acté le déblocage d'investissements significatifs avec pour objectif le remplacement de l'éclairage avec la technologie LED. 137 magasins ont ainsi bénéficié de ces travaux au cours de l'année 2023.</p> <p>Restriction du fonctionnement des enseignes extérieurs lumineuses et des vitrines : Fnac Darty a également acté l'extinction des enseignes lumineuses et des vitrines dès la fermeture des magasins.</p> <p>Amélioration de l'éclairage réduit des magasins : Fnac Darty a entamé une campagne de mise à niveau de l'éclairage réduit (1/3 des luminaires) afin qu'il soit systématiquement utilisé avant et après l'accueil du public dans les magasins.</p>
Réduire les consommations liées au chauffage et à la climatisation	<p>Nouvelles consignes de température (maximum 19 °C en hiver/26 °C en été).</p> <p>Poursuite des investissements dans la modernisation des équipements : dans le cadre du renouvellement de ses systèmes de climatisation et de chauffage, Fnac Darty privilégie des systèmes moins énergivores et renforce ses opérations de maintenance pour éviter des surconsommations énergétiques.</p>
Mesurer, régler, piloter	<p>Déploiement d'un système de management de l'énergie : afin d'inscrire dans la durée une démarche de progrès continu pour l'énergie consommée par les sites, le Groupe en France a commencé à déployer un système de management de l'énergie (SMEn). Cette démarche a conduit à définir une politique énergétique partagée à l'ensemble des collaborateurs en novembre 2023, des objectifs et des indicateurs de performance, et à mettre en place une organisation dédiée.</p> <p>Investissements dans la GTB/GTC, notamment en entrepôt : en 2022, le Groupe a acté la dernière phase d'amélioration de ses outils de pilotage, avec pour objectif de 100 % du parc magasin doté d'une GTB performante d'ici 2024.</p> <p>Déploiement d'un outil de gestion de l'énergie : dans la perspective du décret tertiaire et de l'ISO 50001, le Groupe s'est doté d'un outil plus robuste de collecte et d'analyse des données de consommation d'énergie.</p>

2.3.3.2 / Plans d'action pour réduire les émissions liées à l'énergie et performances

Avec plus de 1 600 000 m² d'entrepôts, de magasins et de bureaux, la consommation énergétique des sites du Groupe est un poste d'émissions de CO₂ conséquent : elles représentent plus de 30 % des émissions de scope 1 et 2. Pour réduire ces émissions et répondre aux risques liés à l'énergie (voir la section 2.3.3 du présent Document d'enregistrement universel), Fnac Darty agit sur deux axes : la réduction de ses consommations énergétiques et la décarbonation de son mix énergétique.

(1) Bien qu'optionnel dans le GHG Protocol, les émissions de GES liées aux déplacements des clients en magasin sont estimées par le Groupe car jugées significatives. Les déplacements de tous les visiteurs, qu'ils soient ou non passés en caisse, sont comptabilisés.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Réduire les impacts du Groupe sur le climat et la biodiversité

Stratégie de transition

Leviers et plans d'actions

Animer/sensibiliser

Référents RSE/énergie en magasin : en septembre 2023, le Groupe a mis en place un réseau de plus de 300 référents RSE en magasin. Grâce à la mise en place d'une plateforme dédiée, le Groupe peut dispenser des contenus de formation ludiques sur les sujets RSE comme sur le climat ou encore la sobriété énergétique. Les référents peuvent ensuite agir concrètement sur le terrain et sensibiliser leurs collègues présents sur site.

Animation des équipes via un Écoguide : afin d'ancrer la sobriété énergétique dans le quotidien des équipes, notamment en magasin, un guide a été élaboré et diffusé à l'ensemble des collaborateurs en France. Celui-ci précise les consignes liées à l'éclairage, au chauffage et aux divers équipements, et doit permettre à chacun d'être acteur du plan de sobriété.

Sensibilisation des collaborateurs et des clients : dans le cadre de la charte EcoWatt, Fnac Darty répond également à plusieurs engagements (faire connaître le dispositif EcoWatt et sensibiliser ses collaborateurs et ses clients aux écogestes).

Décarbonation du mix énergétique

Corporate Power Purchase Agreement : afin de réduire l'empreinte carbone liée à sa consommation énergétique, Fnac et Darty France ont fait le choix de recourir à des certificats de garantie d'origine traçables, notamment par le biais de contrats d'achat d'électricité en direct avec un producteur d'énergie renouvelable. Le Groupe a signé, début 2022, un *Corporate Purchase Agreement* portant sur la production d'un futur parc solaire dans le centre de la France. D'une puissance de 20 MW installée, ce parc solaire exploitée par Valeco a commencé à produire de l'électricité en avril 2023 ; cette consommation couvre environ 17 % de la consommation énergétique annuelle des sites de Fnac Darty.

Fnac Darty et Valeco ont été particulièrement attentifs à la protection de la biodiversité pour développer ce projet. La centrale est pâturée par un troupeau de brebis depuis le mois de mai. Différents suivis environnementaux auront lieu au printemps/été 2024 (suivi flore/habitats, suivi des oiseaux et des lépidoptères, suivi expérimental des chiroptères).

Ailleurs dans le Groupe, les filiales s'approvisionnent désormais presque exclusivement (99 %) en électricité d'origine renouvelable.

Performances 2023

	Périmètre ^(a)	Unité	2019	2022	2023	Δ vs 2022	Δ vs 2019
Électricité							
Consommation d'électricité	Groupe	GWh	194	185	162	- 13 %	- 17 %
	France	GWh	147	138	120	- 14 %	- 18 %
Consommations électriques ^(b) par m ²	Groupe	kWh/m ²	118	111	97	- 12 %	- 18 %
	France	kWh/m ²	114	106	92	- 13 %	- 19 %
Part d'électricité d'origine renouvelable	Groupe	%	24 %	47 %	51 %	4 pts	27 pts
	France	%	3 %	30 %	34 %	4 pts	31 pts
Autres énergies							
Consommation de gaz et biogaz	Groupe	GWh	28,8	25,2	22,8	- 10 %	- 21 %
	France	GWh	24,9	22,0	20,4	- 7 %	- 18 %
Consommation de chaleur et froid	Groupe	GWh	3,7	3,3	3,5	7 %	- 5 %
	France	GWh	1,9	1,6	1,5	- 7 %	- 23 %
Consommation de fioul domestique	Groupe	GWh	0,6	0,3	0,2	- 38 %	- 63 %
	France	GWh	0,07	0,01	0,01	92 %	- 82 %

(a) France : Fnac Darty France et Nature & Découvertes.

(b) Hors charges de véhicules.

	Périmètre ^(a)	Unité	2019	2022	2023	Δ vs 2022	Δ vs 2019
Scopes 1 et 2							
Émissions fugitives	Groupe	ktCO ₂ eq	3,2	2,1	1,0	- 53 %	- 70 %
	France	ktCO ₂ eq	2,5	1,4	0,4	- 69 %	- 83 %
Sources fixes de combustion (gaz, fioul)	Groupe	ktCO ₂ eq	5,4	4,6	4,0	- 13 %	- 26 %
	France	ktCO ₂ eq	4,5	3,8	3,5	- 9 %	- 22 %
Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité, de chaleur et de froid ^(c)	Groupe	ktCO ₂ eq	8,4	2,1	0,8	- 63 %	- 91 %
	France	ktCO ₂ eq	6,2	2,1	0,7	- 66 %	- 89 %
Scope 3							
Autres émissions indirectes liées à l'énergie	Groupe	ktCO ₂ eq	5,3	3,7	3,4	- 7 %	- 35 %
	France	ktCO ₂ eq	3,9	2,5	2,5	- 3 %	- 36 %
Total							
Émissions de CO ₂ liées à la consommation énergétique des sites – scope 1	Groupe	ktCO ₂ eq	8,6	6,6	5,0	- 25 %	- 43 %
	France	ktCO ₂ eq	7,0	5,2	3,9	- 25 %	- 44 %
Émissions de CO ₂ liées à la consommation énergétique des sites – scope 2 ^(c)	Groupe	ktCO ₂ eq	8,4	2,1	0,8	- 63 %	- 91 %
	France	ktCO ₂ eq	6,2	2,1	0,7	- 66 %	- 89 %
Émissions de CO ₂ liées à la consommation énergétique des sites – scope 2 (<i>location-based</i>)	Groupe	ktCO ₂ eq	17,7	16,7	13,7	- 18 %	- 22 %
	France	ktCO ₂ eq	6,2	5,4	4,1	- 23 %	- 33 %
Émissions de CO ₂ liées à la consommation énergétique des sites – scope 3	Groupe	ktCO ₂ eq	5,3	3,7	3,4	- 7 %	- 35 %
	France	ktCO ₂ eq	3,9	2,5	2,5	- 3 %	- 36 %
Total – Émissions de CO₂ liées à la consommation énergétique des sites ^(d)	Groupe	ktCO₂eq	22,3	12,6	9,2	- 27 %	- 59 %
	France	ktCO₂eq	17,0	9,9	7,1	- 28 %	- 58 %
KPI : Émissions de CO₂ liées à la consommation énergétique des sites ^(d) par m² ✓	Groupe	kgCO₂eq/m²	13,6	7,5	5,5	- 27 %	- 60 %
	France	kgCO₂eq/m²	13,2	7,6	5,5	- 28 %	- 59 %

(a) France : Fnac Darty France et Nature & Découvertes.

(b) Hors charges de véhicules.

(c) Les émissions en « location-based » sont disponibles à la fin de ce chapitre, dans la synthèse des indicateurs de performance, en section 2.8 du présent Document d'enregistrement universel. Pour plus de détails, se référer à la note méthodologique, en section 2.7 du présent Document d'enregistrement universel).

(d) En market-based, hors véhicules électriques.

Commentaire sur les performances 2023 : ces performances sont le résultat des mesures de sobriété mises en place dès l'été 2022 : nouvelles consignes de températures, extinction des enseignes lumineuses et des vitrines à la fermeture des magasins, écogestes, etc. Elles sont aussi le fruit de la modernisation des équipements d'éclairage avec la LED et le déploiement massif de la GTB/GTC.

La baisse des émissions de GES associées à la consommation d'électricité relève également d'un changement important de sources d'électricité dans les achats.

2.3.3.3 / Plans d'action pour réduire les émissions liées aux transports et performances

Chaque jour, des milliers de produits transitent entre les entrepôts, les magasins, les plateformes de livraison, les centres de tri, les ateliers de réparation et les domiciles des clients. Compétence clé du Groupe, la logistique de Fnac Darty s'appuie sur des atouts considérables issus de la complémentarité entre ses enseignes. Toutefois, ces flux engendrent des impacts importants sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique, et sont de fait visés par un nombre croissant de réglementations.

Pour répondre à ces risques et limiter l'impact de ces transports routiers sur la qualité de l'air, les nuisances sonores et le réchauffement climatique, le Groupe travaille, sous l'égide du

comité climat, à des stratégies de décarbonation de sa flotte et d'optimisation de ses flux, en coopération avec ses prestataires de transport.

Le Groupe concentre son action autour de trois axes : réduire les transports inutiles, décarboner les flottes en propre et celles des fournisseurs et adopter des comportements vertueux.

La stratégie de décarbonation consiste à privilégier la « bonne technologie au bon endroit » : selon les distances parcourues, les contraintes opérationnelles et technologiques, et les risques liés au développement des zones à faible émission, Fnac Darty a recours à un mix de plusieurs technologies : bioGNV, biocarburants⁽¹⁾, électrique, rail-route. Cette stratégie passe par un accompagnement des fournisseurs de transport et à la sélection de prestataires engagés dans la décarbonation de leur flotte.

Le tableau ci-dessous présente les principaux leviers activés pour parvenir aux objectifs fixés.

Stratégie de transition	Leviers et plans d'actions
Conversion des moyens de transport : renouveler la flotte en propre par des véhicules à faibles émissions	<p>■ Flotte SAV : chaque jour en France et en Belgique, les techniciens Darty et Vanden Borre réalisent plus de 2 300 interventions à domicile pour réparer les équipements en panne des clients.</p> <p>Actions 2022-2023 : dans le cadre du renouvellement régulier de sa flotte, la direction du SAV a privilégié des véhicules moins émetteurs en gaz à effet de serre et autres polluants. Une cinquantaine de véhicules électriques et près de 200 véhicules roulant au bioéthanol ont été déployés en 2023, ce qui représente environ 25 % de la flotte SAV.</p> <p>Stratégie 2024-2030 : avec une activité en forte hausse et qui devrait continuer d'augmenter, ainsi que de fortes contraintes (longueur des tournées, disponibilité des bornes de recharge pour véhicules électrique), la stratégie définie par la direction SAV est séquencée. À court terme, en transition, le Groupe entend recourir aux véhicules roulant au bioéthanol. En parallèle et de manière plus progressive, le renouvellement du parc se fera en priorité au profit de véhicules électriques, avec pour cible 100 % de véhicules électriques d'ici 2030.</p>
	<p>■ Livraison dernier kilomètre : Fnac Darty dispose d'un important réseau de plateformes de proximité internalisé, constitué d'environ 90 plateformes de livraison réparties sur l'ensemble du territoire en France. Depuis ces sites, les équipes du Groupe et les prestataires sous-traitants livrent et installent les équipements volumineux (gros électroménager et grandes télévisions) au domicile des clients, et récupèrent leurs anciens appareils dans le cadre de la reprise réglementaire et du nouveau service de collecte gratuite d'appareils gros électroménagers.</p> <p>Actions 2022-2023 : le Groupe a investi dans des véhicules bas-carbone : fin 2023, 5 camions GNV ont été livrés, en complément des 34 déjà sur la route, ce qui porte la proportion de véhicules bas-carbone de cette filière à environ 7,6 %.</p> <p>Stratégie 2024-2030 : en raison de fortes contraintes opérationnelles (poids des marchandises transportées, longueur des tournées), la transformation de la flotte de livraison des appareils gros électroménagers est un défi pour le Groupe. Toutefois, en s'appuyant sur les développements technologiques prévus dans les prochaines années, une trajectoire est en cours d'élaboration. Elle devrait se baser sur plusieurs technologies : le biométhane, l'électricité, et, vers la fin de la décennie, l'hydrogène.</p>
	<p>■ Véhicules de fonction et de services : pour l'animation de son réseau de magasin et dans le cadre de sa politique salariale, le Groupe exploite une large flotte de véhicules de fonction et de services.</p> <p>Actions 2022-2023 : le Groupe a fait évoluer son catalogue de véhicules, en stoppant le référencement de nouveaux véhicules diesel et en introduisant une plus large variété de véhicules à plus faibles émissions (électriques, hybrides).</p> <p>Stratégie 2024-2030 : Fnac Darty entend définir en 2024 une stratégie de décarbonation pour cette flotte composée majoritairement de véhicules légers.</p>

(1) En raison des impacts des biocarburants de première génération en termes de changement d'affectation des sols, le recours à ce carburant est envisagé comme une solution à court terme, dans l'attente d'une production plus massive de biocarburants de deuxième ou troisième génération.



DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Réduire les impacts du Groupe sur le climat et la biodiversité

Stratégie de transition

Leviers et plans d'actions

Conversion des moyens de transport : privilégier des prestataires de transport engagés dans des démarches environnementales et opérant ou investissant dans des flottes moins carbonées

■ **Transport entrepôt-magasin** : le transport magasin concerne les flux de réapprovisionnement entre les entrepôts du Groupe et ses magasins, intégrés et franchisés. En 2021, la direction des transports France s'est engagée dans l'initiative FRET 21, portée par l'Ademe^(a) et l'Association et Union des transports français, avec pour engagement d'éviter 10 % d'émissions de CO₂ entre 2020 et 2023. L'objectif a été largement atteint. Fin 2023, 22 % de la flotte des transporteurs étaient bas-carbone.

Actions 2023 : le Groupe a poursuivi le déploiement de l'utilisation des biocarburants sur les hubs de province, le déploiement des biocarburants sur le périmètre des tournées (16 tournées depuis 2023). Par ailleurs, les magasins du centre-ville de Lyon et de Lille sont désormais livrés en véhicule électriques et les trajets retours du hub PACA sont effectués en rail-route.

Stratégie 2024-2030 : avec une approche différenciée selon les flux (traction, distribution, tournées, inter-entrepôts) et selon les zones géographiques (urbaines, rurales), Fnac Darty travaille avec ses transporteurs pour augmenter la part d'utilisation des biocarburants et du biogaz sur les longues distances et de camions électriques sur les courtes distances.

■ **Transport E-Commerce** : ce flux concerne les colis livrés par des transporteurs messagers. Grâce à son modèle omnicanal, Fnac Darty propose une offre de livraison diversifiée : les colis peuvent être livrés au domicile des clients, dans un magasin du Groupe ou d'autres points de retrait. Ils sont livrés depuis les entrepôts, ou directement depuis les magasins quand les produits commandés sont en stock. Le modèle omnicanal du Groupe lui permet de réduire cet impact : de nombreux produits commandés sur internet sont récupérés par les clients en magasin, dans le cadre du click&collect (délivrance du colis à partir des stocks du magasin) et suivent les flux de réapprovisionnement des magasins, fortement optimisés. Pour les colis livrés au domicile des clients ou en « point relais » par des transporteurs messagers, le Groupe privilégie des prestataires dont les émissions de GES sont compensées, ou qui investissent dans la décarbonation de leur flotte.

Actions 2022-2023 : le Groupe a réalisé des tests de livraison urbaine à vélo, dans un premier temps à Paris.

Ailleurs dans le Groupe : en partenariat avec le transporteur BPost et d'autres e-commerçants, la Belgique a rejoint le projet « Collaborative Urban Logistics & Transport » dont l'objectif est de minimiser l'impact des livraisons en ville. Le partenariat consiste à communaliser l'entreposage des colis et la livraison, qui est ensuite réalisée avec des véhicules faiblement émetteurs comme des camionnettes électriques ou encore des vélos cargo. L'ambition du projet CULT est de réduire les kilomètres parcourus de 25 % et les émissions de carbone de 90 %.

Stratégie 2024-2030 : Fnac Darty entend développer des services de livraison décarbonés, comme la livraison urbaine à vélo. Le Groupe continuera d'agir auprès de ses fournisseurs afin de les inciter à décarboner leur flotte.

Réduire les transports inutiles : développer fortement la réparation à distance

■ **SAV** : le Groupe poursuit le déploiement de cellules de réparation à distance animées par des techniciens SAV chargés de mieux qualifier les pannes afin de permettre la réparation en une seule fois (bon diagnostic et commande des pièces détachées associées à ce diagnostic), voire de réparer en accompagnant le client à distance.

Stratégie 2024-2030 : le Groupe entend continuer de former et animer les conseillers des comptoirs SAV en magasin, pour améliorer le « filtering » et ainsi éviter l'expédition de produits en atelier (réparations simples sur place, conseils d'usage et d'entretien...). Le développement d'outils métiers, et notamment de la base de connaissance intelligente Saavy, doit permettre de mieux diagnostiquer, mieux anticiper les pièces détachées nécessaires, ou réparer du premier coup.

Réduire les transports inutiles : réduire les échecs de livraison et optimiser les retours

■ **Livraison** : en parallèle, le Groupe continue d'œuvrer pour réduire les échecs de livraison en agissant sur leurs causes : client absent, changement d'avis du client, mauvaise qualification de l'installation (encastrable/non encastrable) nécessitant un changement de commande, mauvaise qualification des contraintes de livraison (envoi d'un mono-équipage à une adresse nécessitant de porter l'équipement par exemple).

Adopter des comportements vertueux : écoconduite, optimisation des distances et des chargements

■ **Livraison** : un vaste projet d'écoconduite a également été déployé en 2023, avec l'introduction de boîtiers télématiques dans les camions. Afin d'optimiser les distances et les chargements, le Groupe commence également à développer la livraison pour compte de tiers et a lancé en 2023 la collecte gratuite des déchets d'équipements électriques et électroniques en partenariat avec Ecosystem (voir aussi 2.2.4.1).

(a) Agence française de la transition énergétique.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Réduire les impacts du Groupe sur le climat et la biodiversité

Performances 2023

		Périmètre ^(a)	Unité	2019	2022	2023	Δ vs 2022	Δ vs 2019
Transport entrepôt- magasins ^(b)	Émissions de GES Scope 3	Groupe	ktCO ₂ eq	29,5	22,7	19,6	- 14 %	- 34 %
		France	ktCO ₂ eq	24,8	17,8	15,5	- 13 %	- 38 %
	KPI : Émissions de CO₂ par palette transportée ✓	Groupe	kgCO₂/palette	n. d.	14,2	12,7	- 10 %	n. d.
		France	kgCO₂/palette	18,0	12,9	11,7	- 9 %	- 35 %
E-Commerce ^(c)	Émissions de GES Scope 3	Groupe	ktCO ₂ eq	6,0	7,2	6,6	- 8 %	10 %
		France	ktCO ₂ eq	5,4	6,1	5,5	- 9 %	2 %
	KPI : Émissions de CO₂ par colis ✓	Groupe	kgCO₂/colis	0,52	0,49	0,47	- 4 %	- 10 %
		France	kgCO₂/colis	0,53	0,51	0,50	- 2 %	- 6 %
Livraison du dernier kilomètre	Émissions de GES Scope 3	Groupe	ktCO ₂ eq	13,0	13,7	12,5	- 9 %	- 3 %
		France	ktCO ₂ eq	10,9	11,6	10,6	- 8 %	- 3 %
	KPI : Émissions de CO₂ par livraison ✓	Groupe	kgCO₂/ livraison	6,5	6,7	7,1	7 %	10 %
		France	kgCO₂/ livraison	6,2	6,8	6,9	1 %	10 %
Déplacements SAV	Émissions de GES Scopes 1 et 3	Groupe	ktCO ₂ eq	4,9	6,1	6,4	6 %	31 %
		France	ktCO ₂ eq	4,4	5,7	6,0	5 %	36 %
	KPI : Émissions de CO₂ par intervention ✓	Groupe	kgCO₂/ intervention	6,5	7,2	7,4	2 %	14 %
		France	kgCO₂/ intervention	6,3	7,3	7,4	1 %	18 %
Flux ateliers SAV	Émissions de GES Scopes 1 et 3	Groupe	ktCO ₂ eq	2,3	2,1	2,1	- 1 %	- 9 %
		France	ktCO ₂ eq	2,3	2,1	2,1	- 1 %	- 9 %
	KPI : Émissions de CO₂ par produit à réparer ✓	Groupe	kgCO₂/produit	2,7	3,0	2,8	- 5 %	4 %
		France	kgCO₂/produit	3,3	3,2	3,0	- 5 %	- 9 %
Déplacements professionnels ^(d)	Émissions de GES Scopes 1 et 3	Groupe	ktCO ₂ eq	4,3	3,8	4,2	10 %	- 4 %
		France	ktCO ₂ eq	3,4	2,8	3,0	10 %	- 11 %
	KPI : Émissions de CO₂ par salarié ✓	Groupe	kgCO₂/salarié	172	155	173	12 %	1 %
		France	kgCO₂/salarié	182	146	167	14 %	- 8 %
Transports ^(e)	Émissions de GES Scope 1	Groupe	ktCO ₂ eq	11,3	11,6	11,8	2 %	4 %
		France	ktCO ₂ eq	9,4	9,8	10,0	2 %	6 %
	Émissions de GES Scope 2	Groupe	ktCO ₂ eq	48,7	44,1	39,6	- 10 %	- 19 %
		France	ktCO ₂ eq	41,9	36,4	32,8	- 10 %	- 22 %
	Émissions de GES Scope 3	Groupe	ktCO ₂ eq	60,0	55,7	51,4	- 8 %	- 14 %
		France	ktCO ₂ eq	51,3	46,2	42,8	- 7 %	- 17 %

(a) France = Fnac Darty France et Nature & Découvertes.

(b) Franchises incluses (car réapprovisionnées par le Groupe), hors amont usines-entrepôts, dont les coûts sont supportés par les fournisseurs.

(c) Sur le périmètre Fnac Darty France, les méthodes de calcul de deux transporteurs majeurs ont évolué en 2023 et vont nécessiter un retraitement des données historiques. Pour 2023, les facteurs d'émission de 2022 ont été appliqués.

(d) Sur le périmètre Fnac Darty France, la donnée 2022 a été retraitée suite à des doublons constatés dans les données de consommation de carburant de la flotte de véhicules de fonction et de service.

(e) Données 2019 à 2022 retraitées pour intégration des flux inter-entrepôts et flux vers les entrepôts des filiales.



DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Réduire les impacts du Groupe sur le climat et la biodiversité

2.3.3.4 / Plans d'action pour réduire les émissions indirectes et performances

Dans une démarche de progrès continu, le Groupe cherche à fiabiliser la mesure de ses émissions de CO₂ des autres postes du scope 3, à commencer par les postes d'émissions relatifs aux produits vendus, qui représentent 91 % de ses émissions indirectes.

Produits distribués sur tout leur cycle de vie

Le Groupe est pleinement conscient de l'empreinte carbone des produits qu'il distribue et de sa responsabilité à réduire l'impact sur le climat associé à son activité de distributeur.

Certains produits vendus par Fnac Darty sont particulièrement carbo-intensifs ; c'est le cas des appareils électroménagers et des produits techniques, en raison de leurs procédés de fabrication et des consommations énergétiques associées à leur utilisation. Limiter cet impact requiert d'importantes adaptations du modèle d'affaires et de la relation avec les fournisseurs, initiées depuis plusieurs années et renforcées depuis l'adoption du plan stratégique Everyday en 2021.

Sur ces produits en particulier, le Groupe fait évoluer son modèle économique pour le rendre plus circulaire et ainsi réduire ces impacts, notamment en allongeant leur durée de vie. Les actions décrites dans la section 2.2 du présent Document d'enregistrement universel, de la réparation au conseil en passant par la vente de produits d'occasion et la mise en avant de produits plus durables, contribuent ainsi concrètement à réduire les émissions de GES associées.

Stratégie de transition	Leviers et plans d'actions
Faire évoluer le modèle d'affaires du Groupe en privilégiant l'allongement de la durée de vie des produits au remplacement	<ul style="list-style-type: none">■ Développer les services de réparation, notamment le service Darty Max (voir aussi section 2.2.2.1)■ Promouvoir l'importance de la maintenance préventive des appareils (voir aussi section 2.2.2.2)■ Développer la « seconde vie » des produits (voir aussi section 2.2.3) Objectifs : <ul style="list-style-type: none">■ 2,5 M^(a) de produits réparés en 2025■ 2 M d'abonnés Darty Max en 2025
Sélectionner, mettre en avant et inciter les clients à choisir des produits plus fiables, plus réparables et moins énergivores	<ul style="list-style-type: none">■ Partager les données SAV avec nos clients à travers des informations objectives (voir aussi section 2.2.1)■ Sensibiliser les clients sur l'importance de choisir des produits plus fiables et plus réparables, de maintenir leurs appareils électroménagers, de privilégier la réparation au remplacement, d'opter pour des produits de seconde vie et de confier leurs appareils aux filières de recyclage dédiées (voir aussi section 2.2)■ Faire évoluer l'offre pour proposer des produits plus fiables, plus réparables, de seconde vie (voir aussi section 2.2.1.2) Objectifs : <ul style="list-style-type: none">■ Score de durabilité à 135 en 2025■ SBT : Réduire de 22 % par produit vendu les émissions liées à l'utilisation des produits d'ici 2030 (vs 2019)
Inciter nos fournisseurs à concevoir des produits plus fiables, plus réparables et moins énergivores	<ul style="list-style-type: none">■ Partager les données SAV avec les fournisseurs et dialoguer avec eux pour leur permettre de progresser (voir aussi section 2.2.1) Objectifs : <ul style="list-style-type: none">■ Score de durabilité à 135 en 2025■ SBT : Réduire de 22 % par produit vendu les émissions liées à l'utilisation des produits d'ici 2030 (vs 2019)
Inciter nos fournisseurs à définir des objectifs alignés sur la science climatique	<ul style="list-style-type: none">■ Entretenir un dialogue constructif avec les fournisseurs (voir aussi section 2.2.1) Objectif : <ul style="list-style-type: none">■ Les fournisseurs représentant 80 % des émissions de CO₂ liées à la fabrication des produits auront défini des objectifs alignés sur la science d'ici 2026

(a) Voir note méthodologique en section 2.7 du présent Document d'enregistrement universel.

Performance 2023

	Périmètre ^(a)	Unité	2019	2022	2023	Δ vs 2022	Δ vs 2019
Émissions de CO₂ sur tout le cycle de vie des produits	Groupe		3 780,8	3 233,7	3 103,9	- 4 %	- 18 %
	France	ktCO₂eq	2 430,3	2 132,8	2 026,0	- 5 %	- 17 %
<i>dont fabrication</i>	<i>Groupe</i>		<i>2 400,8</i>	<i>2 062,9</i>	<i>2 006,6</i>	<i>- 3 %</i>	<i>- 16 %</i>
	<i>France</i>	<i>ktCO₂eq</i>	<i>1 649,0</i>	<i>1 458,4</i>	<i>1 439,1</i>	<i>- 1 %</i>	<i>- 13 %</i>
<i>dont transport amont et aval</i>	<i>Groupe</i>	<i>ktCO₂eq</i>	<i>99,9</i>	<i>88,2</i>	<i>82,2</i>	<i>- 7 %</i>	<i>- 18 %</i>
	<i>France</i>	<i>ktCO₂eq</i>	<i>82,8</i>	<i>71,3</i>	<i>67,0</i>	<i>- 6 %</i>	<i>- 19 %</i>
<i>dont utilisation</i>	<i>Groupe</i>	<i>ktCO₂eq</i>	<i>1 256,8</i>	<i>1 059,1</i>	<i>992,7</i>	<i>- 6 %</i>	<i>- 21 %</i>
	<i>France</i>	<i>ktCO₂eq</i>	<i>678,7</i>	<i>583,6</i>	<i>500,7</i>	<i>- 14 %</i>	<i>- 26 %</i>
<i>dont fin de vie des produits</i>	<i>Groupe</i>		<i>23,3</i>	<i>23,5</i>	<i>22,4</i>	<i>- 5 %</i>	<i>- 4 %</i>
	<i>France</i>	<i>ktCO₂eq</i>	<i>19,8</i>	<i>19,4</i>	<i>19,2</i>	<i>- 1 %</i>	<i>- 3 %</i>
Intensité carbone par chiffre d'affaires	Groupe	tCO ₂ eq/M€	0,5	0,4	0,4	- 3 %	- 22 %
Intensité carbone par produit vendu	Groupe	kgCO ₂ /produit	22,4	20,3	20,1	- 1 %	- 10 %

(a) France : Fnac Darty et Nature & Découvertes.

Commentaire sur les performances 2023

Les émissions de GES liées observent une baisse modérée en 2023 (- 4 %), liée au léger recul des ventes en volume et à la baisse du facteur d'émission du mix électrique français.

Les émissions de GES associées à la fabrication, l'utilisation et la fin de vie des produits neufs vendus sont évaluées en utilisant des facteurs d'émission unitaires provenant de la Base Empreinte® ou de bases de données équivalentes⁽¹⁾. En l'absence de facteur d'émission unitaire, le calcul est réalisé à partir du poids du produit, de sa matière principale et des facteurs d'émission associés à ces matériaux. Par conséquent, les émissions d'équivalent CO₂ sont données avec un fort niveau d'incertitude et permettent de donner des ordres de grandeur, mais ne sont pas assez précises pour discriminer deux produits d'une même famille de produits. Les évolutions constatées entre les exercices peuvent être le résultat de mix de produits ou de volumes de vente différents d'une année à l'autre, ou, pour la phase d'utilisation, des évolutions des facteurs d'émission associés à la consommation électrique de chaque pays.

Les avancées technologiques et réglementaires devraient permettre, à moyen terme, d'évaluer les émissions de GES de chaque produit en réduisant ces incertitudes, ce qui pourrait conduire à piloter ce poste d'émissions, à l'image de ce qui est réalisé par le Groupe sur les données de fiabilité et de réparabilité.

Émissions évitées par la réparation

Afin de mesurer l'impact positif de la réparation, le Groupe a poursuivi et affiné ses mesures d'impact sur la base des produits réparés par Darty. Cette étude s'inscrit dans un processus d'amélioration continue. En 2023, le Groupe a travaillé avec le cabinet spécialisé EcoAct pour mettre à jour l'outil développé en 2021 pour estimer les émissions évitées grâce aux services de réparation proposés par le Groupe : les réparations à domicile, en atelier et en magasins, ainsi que les réparations réalisées à distance par des techniciens qualifiés ou grâce à la vente de pièces détachées. Cette mise à jour avait également pour objectif d'affiner la mesure de certains impacts, comme ceux des pièces détachées, pour lesquels le Groupe dispose désormais de données réelles telles que le poids moyen et les matières principales. La méthodologie ainsi que les résultats ont été certifiés par Bureau Veritas : la méthodologie et le calculateur sont conformes à l'ISO 14067:2018. La revue critique a été réalisée selon l'ISO 14071:2014.

Pour chaque service de réparation, l'étude suit une approche comparative, entre un scénario de référence et un scénario projet, ainsi qu'une approche cycle de vie, ce qui permet de prendre en compte les émissions d'un produit ou d'un service tout au long de son cycle de vie⁽²⁾. De plus amples détails sur la méthodologie et ses limites sont disponibles en note méthodologique, en section 2.7 du présent Document d'enregistrement universel.

(1) Voir aussi note méthodologique, section 2.7 du présent Document d'enregistrement universel.

(2) À ce jour, il n'existe pas de règles sectorielles (Product Category Rule) pour évaluer les activités de réparation et les impacts environnementaux associés. La méthodologie développée s'appuie sur les exigences des normes ISO 14067 et 14064-1, et prend en compte les recommandations méthodologiques de l'Ademe.

2 DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Réduire les impacts du Groupe sur le climat et la biodiversité

Les émissions évitées par la réparation de produits plutôt que l'achat de produits neufs, appliquées au cas de Fnac Darty, représentent la différence entre :

- les émissions d'un scénario de référence dans lequel un appareil ayant atteint sa durée de première vie est jeté et remplacé par un appareil neuf ;
- les émissions d'un scénario Fnac Darty dans lequel cet appareil n'est pas jeté mais réparé avec l'utilisation ou non d'une pièce détachée.

Les émissions de ces deux scénarios sont ensuite annualisées puis calculées sur une durée de vie équivalente à celle du produit réparé.

L'hypothèse principale de l'étude est qu'en faisant réparer son appareil en fin de première vie, le consommateur renonce à acheter le même appareil neuf. En l'absence de données bibliographiques, il est également estimé que la durée de « seconde vie » du produit est égale à 50 % de la durée de première vie du produit ⁽¹⁾.

À partir de ces hypothèses et sur la base de 2,2 millions de réparations effectuées en 2023, le Groupe estime que ses activités de réparation ont permis d'éviter environ 190 000 tonnes de CO₂eq en 2023 (sur 317 000 tonnes de CO₂eq estimées dans le scénario de référence).

Périmètre : Étude*	2023
Nombre de réparations étudiées	2,2 M
Émissions du scénario de référence (tCO ₂ e)	317 218
Émissions du scénario Fnac Darty (tCO ₂ e)	127 262
Émissions évitées (tCO ₂ e)	189 956
KgCO ₂ e évités par réparation (moyenne)	86,3
% kgCO ₂ e évités par réparation (moyenne)	60 %

* Les réparations à domicile et en atelier, ainsi que les réparations réalisées à distance par des techniciens qualifiés, en France.

Le rayon « gros électroménager » représente 46 % des réparations mais 70 % des émissions évitées ; l'étude réalisée par Fnac Darty et EcoAct montre en effet que l'impact de la réparation est particulièrement pertinent pour les produits les plus intenses en carbone, et généralement lourds.

Le pourcentage d'émissions évitées par réparation varie d'une famille à l'autre, et dépend notamment de l'intensité carbone de la phase d'utilisation du produit. Ainsi, l'étude permet d'estimer que la réparation d'un lave-linge frontal via les services de Fnac Darty évite l'émission d'environ 173 kilos de CO₂eq soit 59 % de moins en comparaison avec un remplacement à neuf tandis que le pourcentage d'émissions évitées par un *smartphone* est estimé à 69 % soit 13 kilos de CO₂eq. La différence entre les deux familles de produits tient à sa phase d'utilisation – beaucoup moins gourmande en énergie pour un *smartphone* – et donc au poids de la fabrication du produit et de ses pièces détachées dans l'ensemble du cycle de vie de celui-ci. Il est également intéressant de noter que pour les produits réparés sans pièce détachée et ayant une consommation d'énergie relativement faible, la principale cause des émissions de CO₂ est liée au transport du produit. Utiliser des modes de transports peu intenses en émissions de CO₂ permet d'améliorer la rentabilité de la réparation sur son impact environnemental.

Démarche Numérique responsable

Afin de mesurer et d'agir sur un poste d'émission grandissant, Fnac Darty a initié en janvier 2021 une démarche Numérique responsable. La démarche est structurée autour d'un chef de projet et de référents/contributeurs au sein de la direction

E-commerce et Digital. Depuis le lancement de la démarche, la mesure des émissions s'appuie sur les publications de l'Ademe⁽²⁾, du CIGREF⁽³⁾, du *Shift Project* et de l'INR⁽⁴⁾. Depuis 2023, afin de fiabiliser le calcul d'empreinte de nos immobilisations, l'équipe Numérique responsable s'appuie également sur les référentiels Datavizta et Negaoctet.

En 2023, les nouvelles actions ont porté sur :

- la définition de notre trajectoire de décarbonation avec des objectifs chiffrés et le plan d'actions associé ;
- l'identification des besoins en écoconception ;
- le cadrage de l'adaptation de nos processus opérationnel sur nos flux matériels IT ;
- l'amélioration et la fiabilisation des mesures des émissions carbone ;
- l'intégration de WeFix au bilan carbone IT 2023.

De plus, en 2023, Fnac Darty a signé la charte numérique responsable FTCC (*Mission French Tech Corporate Community*).

La collecte des données pour le calcul de nos émissions carbone IT 2023 a été réalisée par les équipes internes, nos référents *Green IT* en France et à l'international et porte sur les périmètres d'activités numériques suivants :

- les hébergeurs *on-premises* et *cloud* ;
- les partenaires SaaS ;
- les matériels IT ;
- le réseau.

(1) Plus de détails sur les hypothèses sont disponibles dans la note méthodologique, section 2.7 du présent Document d'enregistrement universel.
 (2) Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).
 (3) Club informatique des grandes entreprises françaises (CIGREF).
 (4) Institut du numérique responsable (INR).

Performance 2023 (hors France Billet)	2021 ^(a)	2022 ^(b)	2023 ^(c)	Δ vs 2022
Émissions de CO ₂ (en tCO ₂ eq)	7 088	8 152	9 370	14 %
dont immobilisations	2 836	4 230	4 575	8 %
dont services IT	4 252	3 917	4 727	21 %

(a) 2021 : périmètre France (hors WeFix).

(b) 2022 : périmètre Groupe (hors WeFix).

(c) 2023 : périmètre Groupe.

La forte augmentation des émissions carbone est notamment due au changement de périmètre. L'année 2023 intègre désormais WeFix.

En 2024, les chantiers prioritaires du Numérique responsable seront :

- le lancement et le pilotage de notre nouvelle feuille de route de décarbonation de notre système d'information ;
- la poursuite de l'acculturation des équipes globale Groupe ;
- la poursuite de nos travaux sur la fiabilisation de nos mesures d'émissions carbone ;
- la poursuite des initiatives qui permettent de transformer la façon de penser et faire le numérique : les programmes d'écoconception et d'accessibilité numérique.

2.3.3.5 / Intégration des enjeux liés à la biodiversité et à la préservation de l'eau

Selon un récent rapport du Fonds mondial pour la nature, 69 % de la biodiversité terrestre a déjà disparu ⁽¹⁾. Conscient de ses externalités négatives, le Groupe a finalisé en 2023 une mesure d'impact de ses activités sur la biodiversité. Le Groupe vise ainsi à couvrir l'ensemble de ses impacts environnementaux tout au long de sa chaîne de valeur.

Grâce au concours d'experts, Fnac Darty a mesuré ses impacts sur ses trois scopes grâce à l'outil Global Biodiversity Score (GBS) pour les années 2021 et 2022. Cet outil d'évaluation développé par CDC Biodiversité étudie la contribution des activités économiques aux pressions sur la biodiversité et en déduit des impacts.

Méthodologie

Les impacts biodiversité sont évalués pour toutes les filiales du Groupe sur l'entièreté de la chaîne de valeur (scope 1, scope 2 et scope 3 amont). Le GBS couvre à la fois les impacts sur la biodiversité terrestre et aquatique. De plus, pour tenir compte des impacts qui persistent au-delà de la période évaluée, les résultats du GBS sont divisés en impacts dynamiques (gains ou pertes périodiques qui se produisent au cours de la période évaluée) et en impacts statiques (impacts cumulés négatifs persistants).

L'unité de mesure pour cette mesure d'impact repose sur le MSA.km² ⁽²⁾.

Résultats

Les résultats de la mesure d'impact sont analysés sous trois axes différents pour la biodiversité :

- par pression : les résultats rapportent que près de 86 % des impacts dynamiques terrestres du Groupe sont liés à la pression « changement climatique ». Le reste des impacts est principalement engendré par l'« utilisation des terres ». Pour les impacts terrestres statiques, la pression « utilisation des terres » est responsable de 75 % des impacts ⁽³⁾ ;
- par scope : le poste « scope 3 amont – Fabrication des produits » représente plus de 98 % des impacts terrestres statiques et aquatiques statiques ;
- par écosystèmes : Près de 60 % des impacts sont liés aux écosystèmes terrestres et 40 % aux systèmes aquatiques ⁽⁴⁾ lorsque les résultats sont rapportés en MSAAppb ⁽⁵⁾.

(1) WWF, 2022 : <https://www.wwf.fr/vous-informer/actualites/le-rapport-planete-vivante-du-wwf-revele-une-baisse-devastatrice-de-69-des-populations-danimaux>.

(2) MSA : Mean Species Abundance, abondance moyenne des espèces.

(3) La pression « changement climatique » n'est pas calculée par le GBS pour les impacts statiques terrestres.

(4) Les impacts sur les écosystèmes marins ne sont pas encore calculés par le GBS.

(5) La MSAAppb (MSA parts per billion) exprime les impacts terrestres et aquatiques en tant que fraction de la surface totale de l'écosystème afin de permettre l'agrégation ou la comparaison des impacts.

Résultats statiques terrestres 2022

Pression	Scope 1	Scope 2	Scope 3 amont	Scope 3 aval	Total intégré verticalement (hors scope 3 aval)
Utilisation des terres	1,6	Non évalué*	552,5	0,35	554,5
Empiètement	0,062	Non évalué*	150	Non évalué*	150
Fragmentation	0,026	Non évalué*	18	Non évalué*	18
Dépôts aériens azotés	0,0004	Non évalué*	6,6	Non évalué*	6,6
Changement climatique	4,6	3,7	510	340	518,3
TOTAL PAR SCOPE	6,3	3,7	1 212,5	340	1 247,1
ÉCOTOXICITÉ	6,2	0,065	1 100	Non évalué*	1 106

* L'outil GBS n'est pas encore capable de calculer cette donnée.

Résultats dynamiques terrestres 2022 (MSA.km²)

Pression	Scope 1	Scope 2	Scope 3 amont	Scope 3 aval	Total intégré verticalement (hors scope 3 aval)
Changement climatique	+ 0,086	+ 0,073	+ 9,5	+ 6,9	+ 11
Utilisation des terres	+ 0,0011	Non évalué*	+ 2,5	Non évalué*	+ 2,5
Empiètement	+ 1E-07	Non évalué*	+ 0,22	Non évalué*	+ 0,22
Fragmentation	Non évalué*	Non évalué*	+ 1,4E-05	Non évalué*	+ 1,3E-05
Dépôts aériens azotés	+ 2,066E-06	Non évalué*	+ 0,032	Non évalué*	+ 0,032
TOTAL PAR SCOPE	+ 0,09	+ 0,073	+ 13	+ 6,9	+ 13

* L'outil GBS ne permet pas d'estimer cette donnée.

Résultats statiques aquatiques 2022 (MSA.km²)

Pression	Scope 1	Scope 2	Scope 3 amont	Scope 3 aval	Total intégré verticalement (hors scope 3 aval)
Perturbation hydrologique due aux usages directs de l'eau	1,4E-4	Non évalué*	7,1	Non évalué*	7,1
Perturbation hydrologique due au changement climatique	0,043	0,036	5,3		5,3
Conversion des zones humides	2,4E-5	Non évalué*	9,6	Non évalué*	9,6
Utilisation des sols dans le bassin versant des rivières	6,3E-5	Non évalué*	0,75	Non évalué*	0,75
Usage des sols dans le bassin versant des zones humides	6,2E-4	Non évalué*	22	Non évalué*	22
Eutrophisation de l'eau douce	5E-4	Non évalué*	2,1	Non évalué*	2,1
TOTAL PAR SCOPE	0,044	0,036	47	3,4	47
ÉCOTOXICITÉ AQUATIQUE	0,0021	1,3E-5	0,40	Non évalué*	0,4

* L'outil GBS ne permet pas d'estimer cette donnée.

L'intensité d'impact du Groupe Fnac Darty est plus modérée que la moyenne mondiale des entreprises. Cependant, son impact est non négligeable et doit être réduit afin de s'aligner sur les objectifs de Kunming-Montréal⁽¹⁾.

Fnac Darty mène de nombreuses actions qui contribuent à diminuer son impact sur la biodiversité à travers sa stratégie de lutte contre le réchauffement climatique (voir la section 2.3 du présent Document d'enregistrement universel), sa stratégie de consommation durable, d'allongement de la durée de vie des produits et de seconde vie (voir la section 2.2 du présent Document d'enregistrement universel) et de nombreuses initiatives pour rendre ses emballages moins dommageables pour l'environnement (voir la section 2.2.4 du présent Document d'enregistrement universel).

Nature & Découvertes : sensibilisation et soutien à la protection de la biodiversité

Dès sa création, Nature & Découvertes a pris en compte l'impact de son activité sur l'environnement et s'est engagé à contribuer à sa protection. En 1994, la Fondation Nature & Découvertes a été créée avec pour mission d'initier et concrétiser des projets associatifs de terrain, pour la protection de la biodiversité et la pédagogie active au contact de la nature (voir aussi la section 2.6.3 du présent Document d'enregistrement universel).

Placée sous l'égide de la Fondation de France, elle est depuis 2005 membre de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature).

Actions collectives : en 2023, la Fondation Nature & Découvertes a lancé la deuxième édition de l'Appel à Communs en faveur de la pédagogie au contact de la nature. Ce dernier a réuni 7 Fondations et le mouvement « 1 % pour la planète », pour une dotation globale de 512 411 euros à laquelle la Fondation Nature & Découvertes a participé à hauteur de 100 000 euros. Sur l'ensemble du territoire, 29 projets ont pu bénéficier de ce soutien. En parallèle, 4 partenariats ont été mis en œuvre pour un total de 62 500 euros

avec le Fonds pour l'Arbre, le Comité français de l'UICN, les « Amis de la Salamandre » et les « Rencontres Internationales de la classe dehors ». Enfin, les « Rencontres pour la planète » ont été l'opportunité de soutenir 9 projets à visée environnementale, à travers une dotation de 45 000 euros.

Campagne « Fair Friday » et arrondi national

Pour la sixième année consécutive, l'enseigne a organisé un « Fair Friday », alternative au Black Friday, avec pour objectif de braquer les projecteurs sur des « réductions qui comptent », à savoir celle de la biodiversité. En 2023, cet événement s'est concentré sur la protection des océans au profit de l'association Bloom à travers une campagne de sensibilisation en magasins, sur les réseaux sociaux et le web. Lors de cette semaine, la Fondation Nature & Découvertes a abondé l'Arrondi en caisse : avec plus de 36 000 microdons et la participation de la Fondation, le montant total du soutien à Bloom a atteint 74 952 euros.

Consommations d'eau, impacts et dépendances vis-à-vis de la ressource eau

La consommation d'eau chez Fnac Darty n'est pas considérée comme significative. Elle se limite à un usage sanitaire, aux salles de pause et à des tests des extincteurs automatiques. Dans le cadre de l'analyse de matérialité menée en 2022, la ressource eau n'est pas ressortie comme un enjeu prioritaire pour le Groupe dans le cadre de ses opérations.

À partir des données réelles collectées auprès d'un échantillon de magasins, des entrepôts et des sièges, la consommation d'eau du Groupe en 2023 est estimée à moins de 0,12 m³ par mètre carré.

En revanche, dans le cadre de l'analyse de double matérialité, Fnac Darty étudie les impacts liés à sa chaîne de valeur sur l'eau, notamment la pollution de l'eau, la consommation, les prélèvements et les rejets des eaux. Le Groupe analyse également les dépendances de sa chaîne de valeur à la ressource eau.

2.3.4 / Taxonomie européenne

2.3.4.1 / Contexte et cohérence

2.3.4.1.1 / Cadre et exigences de la Taxonomie européenne

Conformément au Règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020, la Taxonomie européenne établit un système de classification d'activités économiques considérées comme « durables » sur le plan environnemental. Ce référentiel commun à l'Union européenne permet de distinguer les activités économiques contribuant à l'objectif européen de neutralité carbone – le *Green Deal* – et établit de ce fait une base comparable entre les entreprises. La Taxonomie a pour objectif à terme d'orienter les investissements des acteurs publics et privés vers les activités contribuant à la transition vers une économie plus durable.

Ce Règlement définit six objectifs environnementaux :

- 1) l'atténuation du changement climatique ;
- 2) l'adaptation au changement climatique ;
- 3) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- 4) la transition vers une économie circulaire ;
- 5) la prévention et la réduction de la pollution ;
- 6) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

(1) Objectif A de Kunming-Montréal : zéro perte nette à partir de 2030 et maintenir, améliorer ou restaurer l'intégrité, la connectivité et la résilience de tous les écosystèmes afin d'accroître considérablement la superficie des écosystèmes naturels d'ici à 2050.

2 DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

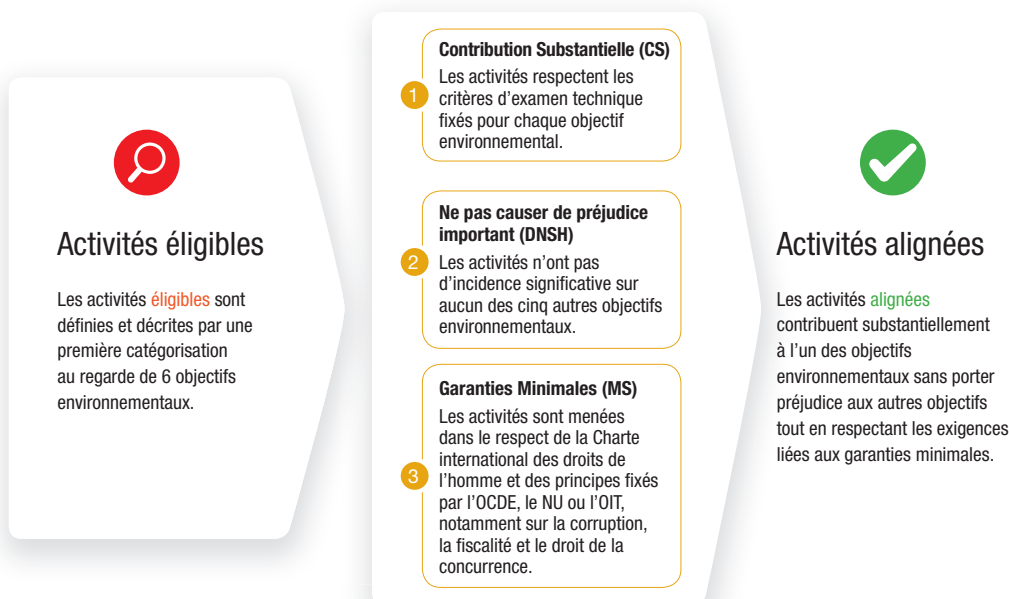
Réduire les impacts du Groupe sur le climat et la biodiversité

Ce Règlement établit des critères permettant d'évaluer la contribution d'une activité à l'un des six objectifs. Pour cela, deux notions sont définies :

■ **éligibilité** : une activité éligible au titre des objectifs climat est une activité figurant dans les annexes I et II du Règlement délégué « climat » de la Taxonomie et pour laquelle des critères de durabilité spécifiques ont été définis (Règlement délégué (UE) 2021/2139). Les activités listées dans ces annexes sont identifiées comme ayant le plus fort potentiel de contribution à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique ;

■ **alignement** : une activité alignée est une activité éligible qui contribue substantiellement à un objectif environnemental selon des critères techniques fixés pour chaque objectif environnemental, qui ne cause pas de préjudice important aux autres objectifs environnementaux, et qui respecte des critères de garanties minimales en matière de droits humains, de concurrence, de fiscalité et de corruption.

ALIGNEMENT DES ACTIVITÉS AU SENS DE LA TAXONOMIE



Le Règlement impose aux entreprises de publier la part de leurs ventes, des dépenses d'investissements et des dépenses d'exploitation associée à leurs activités éligibles et alignées.

Ce Règlement s'applique aux sociétés non-financières et financières depuis le 1^{er} janvier 2022. En 2022, au titre de l'exercice fiscal 2021, les sociétés étaient tenues de publier les indicateurs mesurant l'étendue de leurs activités éligibles à la Taxonomie, c'est-à-dire intégrées à la classification des actes délégués, sans analyse de critère de durabilité, et ce, uniquement au titre des deux premiers objectifs environnementaux. En 2023, au titre de l'exercice fiscal 2022, les sociétés non financières, dont fait partie Fnac Darty, sont tenues de publier l'éligibilité et l'alignement complet de leurs activités sur les deux premiers objectifs environnementaux.

En 2024, au titre de l'exercice fiscal 2023, les sociétés sont tenues de publier à nouveau les trois indicateurs taxonomiques complets (éligibilité et alignement) relatifs aux deux objectifs climatiques

(objectifs 1 et 2), ainsi que les indicateurs d'éligibilité sur les quatre autres objectifs environnementaux (objectifs 3, 4, 5 et 6). Les nouvelles activités climat doivent être présentées au sein des nouveaux tableaux détaillés publiés en juin 2023. L'éligibilité et l'alignement complet pour les six objectifs environnementaux sont attendus à compter de l'année 2025.

Périmètre considéré

- Les ventes, les dépenses d'investissements et les dépenses d'exploitation considérées couvrent l'ensemble des activités du Groupe, correspondant au périmètre consolidé.
- Les données financières sont issues des comptes au 31 décembre 2023 et le chiffre d'affaires et les dépenses d'investissement peuvent donc être réconciliés avec les états financiers.
- Aucune exclusion par rapport au périmètre de consolidation n'a été effectuée.

2.3.4.1.2 / Intégration de la Taxonomie dans la stratégie RSE du Groupe

Le Groupe démontre une montée en puissance de ses engagements pour le climat, entre autres décrits dans les sections 2.1 et 2.3 du présent Document d'enregistrement universel.

Compte tenu des informations disponibles à date et fort de ses engagements en matière de durabilité des produits (cf. section 2.2 du présent Document d'enregistrement universel), le Groupe analyse une part de ses activités comme étant contributrice à la transition vers une économie circulaire (objectif 4). C'est notamment le cas de ses services visant à prolonger la durée de vie des produits comme les activités de réparation, de remise à neuf et de reconditionnement, mais aussi la vente de pièces détachées et de biens de seconde main.

Le Groupe démontre par ailleurs depuis de nombreuses années un très fort engagement en matière de lutte contre le changement climatique, avec notamment des objectifs de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre et de nombreuses actions visant à réduire l'impact environnemental lié au cycle de vie des produits distribués par ses enseignes. Ces actions s'inscrivent pleinement dans la poursuite du plan stratégique Everyday, dont l'un des piliers est l'accompagnement des consommateurs dans l'adoption de comportements durables. La transition vers un modèle de services à haute valeur environnementale participe par ailleurs à la stratégie d'adaptation du Groupe vis-à-vis de ses principaux risques climatiques.

2.3.4.2 / Évaluation et méthodologies

2.3.4.2.1 / Introduction

Afin d'identifier les activités du Groupe éligibles à la Taxonomie, la direction RSE, conjointement avec la direction financière, a réalisé des réunions dédiées dès 2021 avec le soutien d'un cabinet spécialisé, en vue de l'application de la première année de reporting portant sur l'éligibilité. Une analyse détaillée de l'ensemble des métiers du Groupe a permis de détourner les activités éligibles à la Taxonomie. Ces rencontres ont été reconduites régulièrement en 2022, en vue de la poursuite de l'application de la norme Taxonomie, notamment concernant la phase d'alignement des activités éligibles. Des ateliers réunissant les équipes métiers du Groupe concernées par le reporting ont été organisés sur le second semestre 2022, afin de poursuivre l'identification des activités éligibles, de détourner le niveau d'information existant et de sensibiliser les équipes aux critères techniques d'alignement des activités éligibles. De la même manière, de nouveaux ateliers ont été réalisés sur l'année 2023 en vue de l'extension de l'application de la norme (analyse d'éligibilité des activités du Groupe aux quatre autres objectifs environnementaux).

Une activité économique est jugée non-éligible si elle est non définie dans le référentiel de la Taxonomie européenne, c'est-à-dire les activités du Groupe dont la correspondance ou la contribution aux objectifs de la Taxonomie n'a pas pu être identifiée sur la base des informations réglementaires telles que publiées en juin 2021 et 2023, ainsi que par les différentes FAQ.

Le modèle d'affaires du Groupe est basé essentiellement sur la distribution de produits techniques (micro-informatique et électronique grand public), de produits éditoriaux (livres, disques et gaming), de produits électroménagers (gros et petit électroménager), mais aussi sur la vente des services associés à ces produits. Étant donné son activité principale de « distributeur spécialisé », la majeure partie des activités de Fnac Darty ne peut être considérée par la Taxonomie comme pouvant avoir une contribution substantielle au regard des six objectifs climatiques. Seules trois activités ont été identifiées comme contributrices à l'objectif 1 (atténuation du changement climatique) : les activités de fabrication d'équipement à bon rendement énergétique à travers l'exploitation de marque propre du Groupe (pour lesquelles les produits sont réalisés selon un cahier des charges défini par l'entreprise), la vente de dispositifs de mobilité de personnes (trottinettes et vélos électriques principalement) ou encore la valorisation de matières premières à partir de déchets non dangereux. L'éligibilité des activités et investissements de Fnac Darty à l'objectif 2 d'adaptation au changement climatique n'a pu être démontrée, la typologie des activités considérées nécessitant l'élaboration d'un plan d'adaptation du Groupe expliquant comment et quand les solutions d'adaptation seront mises en œuvre.

Concernant la vente de services du Groupe, un certain nombre d'activités contribuant à l'objectif 4 de transition vers une économie circulaire ont été identifiées. C'est le cas des services visant à améliorer la durabilité des produits (réparation, remise à neuf et entretien), de la vente de pièces détachées permettant la réparation de produits ou encore de la vente de biens d'occasion ou de seconde main.

L'analyse d'éligibilité n'a pas permis d'identifier d'activités du Groupe contributrice aux trois autres objectifs environnementaux, les activités définies par ces objectifs ne couvrant pas les activités du Groupe.

L'analyse d'éligibilité des Capex et Opex ne porte de ce fait que sur les mesures dites « individuelles ». Les mesures individuelles sont définies dans le cadre de la Réglementation comme l'acquisition du produit d'activités éligibles ou alignées à la Taxonomie.

Objectif 1 – Atténuation du changement climatique

Les activités du Groupe pouvant s'appliquer à l'objectif 1 sont présentées dans le tableau suivant :

Indicateur	Nom de l'activité selon l'annexe 1 du Règlement délégué « climat » de la Taxonomie	Définition de l'activité selon l'annexe 1 du Règlement délégué « climat » de la Taxonomie	Activités correspondantes au sein du Groupe
CA	6.4 / Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclologistique	La vente, l'achat, le financement, le crédit-bail, la location et l'exploitation de dispositifs de mobilité ou de transport des personnes dont la propulsion est apportée par l'activité physique de l'utilisateur, un moteur à émission nulle, ou la combinaison d'un moteur à émission nulle et d'une activité physique. Cela inclut la fourniture de services de transport de fret par des bicyclettes (de fret).	Vente de dispositifs de mobilité ou de transport des personnes dont la propulsion est apportée par l'activité physique de l'utilisateur, un moteur à émission nulle, ou la combinaison d'un moteur à émission nulle et d'une activité physique. Entre autres : trottinettes, vélos électriques, etc.
CA	3.5 / Fabrication d'équipements à bon rendement énergétique pour la construction de bâtiments	Fabrication d'équipements à bon rendement énergétique pour la construction de bâtiments correspondant au code NACE C27.5.1 – <i>Manufacture of electric domestic appliances</i> .	Fabrication d'appareil électroménager à haut rendement énergétique en marque propre (sous la marque Proline).
CA	5.9 / Valorisation de matières à partir de déchets non dangereux	La construction et l'exploitation d'installations de tri et de transformation de flux de déchets non dangereux collectés séparément en matières premières secondaires impliquant un retraitement mécanique, sauf à des fins de remblayage.	Le Groupe a mis en place un plan de gestion des déchets (cf. section 2.2.4 du présent Document d'enregistrement universel) et optimise leur revalorisation. Les déchets d'emballages de produits (carton et polystyrène principalement) sont systématiquement récoltés et revalorisés par le biais de presses mécaniques.
Capex	6.5 / Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	L'achat, le financement, la location, le crédit-bail et l'exploitation de véhicules désignés comme appartenant aux catégories M1 et N1 relevant toutes deux du champ d'application du Règlement (CE) n° 715/2007 du Parlement européen et du conseil (234), ou à la catégorie L (véhicules à deux ou trois roues et quadricycles).	Capex d'acquisition et d'entretien de la flotte de véhicules de fonction et de véhicules utilitaires légers dont le poids < 2,6 t (principalement petits véhicules utilitaires légers de type Kangoo) utilisés pour le dépannage et la livraison de matériel électroménager.

Indicateur	Nom de l'activité selon l'annexe 1 du Règlement délégué « climat » de la Taxonomie	Définition de l'activité selon l'annexe 1 du Règlement délégué « climat » de la Taxonomie	Activités correspondantes au sein du Groupe
Capex	6.6 / Transport routier de fret	L'activité concerne l'achat, la location et l'exploitation de véhicules pour le transport routier de fret, conformément à la norme Euro VI ou ses successeurs. Les activités économiques sont associées à certains codes NACE. Les activités ne remplissant pas les critères spécifiques sont considérées comme des activités transitoires selon le Règlement (UE) 2020/852.	Capex d'acquisition et d'entretien de la flotte de véhicules de fonction et de véhicules utilitaires lourds dont le poids > 2,6 t (véhicule de livraison de marchandise).
Capex	7.3 / Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	Mesures de rénovation individuelles consistant en l'installation, la maintenance ou la réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique.	Installation, maintenance et remplacement de matériel isolant ou favorisant l'efficacité énergétique au sein des magasins, entrepôts et bureaux.
Capex	7.5 / Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments.	Mesures individuelles réalisées au sein des magasins, entrepôts et bureaux du Groupe comprenant : a) installation, entretien et réparation de thermostats de zone, de systèmes de thermostat intelligent et de dispositifs de détection, y compris de capteurs de mouvements et d'interrupteurs solaires ; b) installation, entretien et réparation de systèmes d'automatisation et de contrôle de bâtiments, de systèmes de gestion de l'énergie des bâtiments, de systèmes de commande d'éclairage et de systèmes de gestion de l'énergie ; c) installation, entretien et réparation de compteurs intelligents pour le gaz, la chaleur, le froid et l'électricité.
Capex	7.7 / Acquisition et propriété de bâtiments	Achat d'immobilier et exercice de la propriété de cet immobilier. Activité correspondant au code NACE L681.	Crédits-baux et acquisitions de bâtiments (bureaux, magasins, entrepôts).

Objectif 4 – Transition vers une économie circulaire

Les activités du Groupe pouvant contribuer à l'objectif 4 sont présentées dans le tableau suivant :

Indicateur	Nom de l'activité selon l'annexe 1 du Règlement délégué « climat » de la Taxonomie	Définition de l'activité selon l'annexe 1 du Règlement délégué « climat » de la Taxonomie	Activités correspondantes au sein du Groupe
CA	5.1 / Réparation, remise à neuf et reconditionnement	Réparation, remise en état et remanufacturation de biens qui ont été utilisés conformément à leur usage prévu auparavant par un client (personne physique ou morale). L'activité économique n'inclut pas le remplacement de consommables. L'activité économique se rapporte aux produits fabriqués dans le cadre d'activités économiques classées sous les codes NACE C26 et C27.	Réparation, remise en état et reconditionnement de divers produits électroniques, électroménagers, informatiques, audiovisuels, et autres biens ayant été utilisés conformément à leur usage prévu.
CA	5.2 / Vente de pièces détachées	L'activité économique se rapporte aux pièces détachées utilisées dans les produits fabriqués par des activités économiques classées sous les codes NACE C26 et C27.	Vente de pièces détachées pour divers produits électroniques, électroménagers, informatiques, audiovisuels, etc.
CA	5.4 / Vente de biens d'occasion	Vente de biens d'occasion qui ont été utilisés conformément à leur usage prévu auparavant par un client (personne physique ou morale), éventuellement après réparation, remise en état ou remanufacturation.	Commercialisation de produits dits « de seconde vie » dans l'ensemble des catégories de produits (techniques, électroménagers et éditoriaux). Cette activité en forte croissance développe plusieurs canaux de revalorisation : la vente de produits reconditionnés sourcés auprès de partenaires (fournisseurs, acteurs partenaires du reconditionnement), la reprise de produit auprès des consommateurs en proposant des offres de rachat de leur ancien équipement et le don à des associations.
CA	5.6 / Marketplace pour l'échange de biens de seconde main en vue de leur réutilisation	Mise en place de plateformes de commerce d'occasion connectant acheteurs et vendeurs, favorisant la réutilisation de produits. Elle exclut le commerce de gros/détail et s'applique à divers secteurs. Les critères incluent la contribution à l'économie circulaire et la gestion durable des déchets électroniques.	Le Groupe offre à ses vendeurs partenaires la possibilité de commercialiser leurs produits d'occasion ou reconditionnés directement sur ses plateformes de vente Web via la Marketplace.

2.3.4.2.2 / Approche d'identification des indicateurs financiers (chiffre d'affaires, dépenses d'investissement et de fonctionnement)

Indicateur chiffre d'affaires

L'indicateur chiffre d'affaires Taxonomie est composé au numérateur du chiffre d'affaires aligné (respectivement éligible) et du chiffre d'affaires total du Groupe au dénominateur. Le chiffre

d'affaires total retenu correspond au montant du chiffre d'affaires publié, tel que présenté en section 4.1 du présent Document d'enregistrement universel. Aucune exclusion de périmètre n'a été pratiquée par rapport au périmètre de reporting financier.

Les activités identifiées pour l'indicateur chiffre d'affaires sont présentées dans les tableaux plus haut (contributrices aux objectifs 1 et 4). Les tableaux réglementaires sont présentés en annexes. Le tableau suivant présente une synthèse de l'indicateur chiffre d'affaires Taxonomie pour 2023.

	Chiffre d'affaires	
	(en millions d'euros)	(en %)
A. Total activités éligibles à la Taxonomie	182,6	2,3 %
A1. Activités durables (alignées)	43,6	0,6 %
<i>dont CCM 5.9 – Valorisation de déchets non dangereux triés à la source</i>	0,8	0,0 %
<i>dont CCM 6.4 - Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclologistique</i>	42,9	0,5 %
A2. Activités éligibles mais non durables (non-alignées)	139,0	1,8 %
<i>dont CCM 3.5 – Fabrication d'équipements à bon rendement énergétique pour la construction de bâtiments</i>	67,6	0,9 %
<i>dont CCM 5.9 – Valorisation de déchets non dangereux triés à la source</i>	7,7	0,1 %
<i>dont CE 5.1 – Réparation, remise à neuf et reconditionnement</i>	16,6	0,2 %
<i>dont CE 5.2 – Vente de pièces détachées</i>	2,7	0,0 %
<i>dont CE 5.4 – Vente de biens d'occasion</i>	42,8	0,5 %
<i>dont CE 5.6 – Marketplace pour l'échange de biens de seconde main en vue de leur réutilisation</i>	1,6	0,0 %
B. Total activités non-éligibles à la taxonomie	7 692,1	97,7 %
TOTAL (A+B)	7 874,7	100,0 %

Les indicateurs présentés en éligibilité pour le chiffre d'affaires concernent l'atténuation (CCM) et l'économie circulaire (CE) et en alignement uniquement l'atténuation (CCM).

Indicateur Capex

L'indicateur Capex au sens de la Taxonomie est composé au numérateur des Capex liés à des actifs ou des processus associés à des activités alignées (respectivement éligibles), aux plans de Capex visant à rendre une activité alignée, et aux Capex individuellement alignés dits de « mesures individuelles ».

Le dénominateur de l'indicateur Capex reprend l'ensemble des investissements opérationnels nets des désinvestissements du périmètre consolidé, ainsi que le total des augmentations de droits d'utilisation des actifs sous IFRS 16 du Groupe, tels que

présentés respectivement à la section 4.2, notes 18 et 30 du présent Document d'enregistrement universel. Aucune exclusion n'a été pratiquée par rapport au périmètre de reporting financier.

Aucun plan de Capex n'a été qualifié au titre de l'éligibilité et de l'alignement des activités présentées au sein de l'indicateur CA, la définition du numérateur Capex est limitée pour le Groupe aux seules mesures individuelles. Ces dernières concernent principalement les investissements liés aux activités immobilières : acquisition et propriété de bâtiments (y compris les augmentations de droits d'utilisations pour les locations longue durée sous IFRS 16), rénovation de bâtiments existants et travaux ad hoc liés à l'efficacité énergétique des bâtiments. Les locations de véhicules particuliers et de véhicules utilitaires légers ont également été considérées dans l'analyse d'éligibilité et d'alignement des Capex.

Les tableaux réglementaires sont présentés en annexe. Le tableau suivant présente une synthèse de l'indicateur Capex Taxonomie pour 2023 :

	Capex	
	(en millions d'euros)	(en %)
A. Total activités éligibles à la Taxonomie	286,9	72,6 %
A1. Activités durables (alignées)	13,2	3,3 %
<i>dont CCM 7.5 – Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments</i>	2,2	0,6 %
<i>dont CCM 7.7 – Acquisition et propriété de bâtiments</i>	11,0	2,8 %
A2. Activités éligibles mais non durables (non-alignées)	273,7	69,3 %
<i>dont CCM 6.5 Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers</i>	10,0	2,5 %
<i>dont CCM 6.6 Transport routier de fret</i>	0,4	0,1 %
<i>dont CCM 7.3 Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique</i>	12,7	3,2 %
<i>dont 7.7 Acquisition et propriété de bâtiments</i>	250,7	63,4 %
B. Total activités non-éligibles à la taxonomie	108,3	27,4 %
TOTAL (A+B)	395,2	100,0 %

Les indicateurs présentés en éligibilité et en alignement concernent uniquement l'atténuation.

Indicateur Opex

L'indicateur Opex Taxonomie est composé du rapport entre les dépenses d'exploitation alignées au numérateur et de l'indicateur Opex total au sens de la Taxonomie au dénominateur.

Les dépenses d'exploitation alignées (respectivement éligibles) au sens de la Taxonomie incluent les Opex liés aux actifs ou processus associés à des activités alignées (aucune activité alignée pour le Groupe), aux Opex associés à un plan Capex existant pour étendre une activité alignée, ainsi que des Opex individuellement alignées (achats de productions issues d'activités alignées et mesures individuellement alignées permettant d'améliorer l'efficacité énergétique).

L'Opex total se compose des coûts directs non capitalisés, comprenant les frais de R&D, la rénovation de bâtiments, les contrats de location court terme (hors IFRS 16), les coûts de maintenance et réparation et les autres coûts liés à l'entretien

courant des actifs corporels nécessaires pour leur bon fonctionnement. En raison de la nature de ses métiers, aucun frais de R&D n'a été identifié (comme indiqué en section 1.7.2 « Marques, recherche et développement » du présent Document d'enregistrement universel) par le Groupe. La définition des Opex selon la Taxonomie est limitée pour le Groupe aux frais de rénovation et d'entretien des actifs (comprenant notamment les charges d'entretien du parc automobile et immobilier, les frais de maintenance informatiques ou encore les frais de nettoyage et de sécurité), ainsi qu'aux charges de locations à court terme. Ces dernières sont peu élevées au vu du modèle économique du Groupe, qui a recours essentiellement aux locations de locaux commerciaux et de véhicules à long terme. Le dénominateur du KPI Opex calculé selon la Taxonomie s'élève à 93,8 millions d'euros, ce qui, sur un total d'Opex s'élevant à 2 228,1 millions d'euros, représente moins de 5 % de l'ensemble des dépenses d'exploitation du Groupe, soit une part non matérielle. L'exemption de matérialité sur les Opex a donc été appliquée et la part des Opex éligibles du Groupe Fnac Darty est nulle concernant l'année 2023.

2.3.4.2.3 / Méthodologie d'évaluation des activités au regard des critères d'évaluation technique

Méthodologie de vérification des DNSH génériques et des critères MS

L'évaluation de la conformité des Capex éligibles aux garanties minimales et aux critères DNSH « Adaptation au changement climatique » a constitué la première phase de l'analyse de l'alignement. Ces deux critères sont dits « génériques » car ils s'appliquent de la même manière à l'ensemble des Capex éligibles, et sont vérifiés au niveau du Groupe car reposent sur des politiques et initiatives globales.

Garanties minimales

L'analyse des garanties minimales pour l'alignement des investissements éligibles du Groupe s'est basée sur plusieurs éléments :

- le Règlement Taxonomie (UE) 2020/852, qui établit les critères de durabilité environnementale des activités économiques. Selon cet article, pour être considérées comme durables sur le plan environnemental, les activités doivent respecter les garanties minimales spécifiées à l'article 18 ;
- l'article 18 du Règlement Taxonomie, qui définit les garanties minimales comme des procédures que les entreprises doivent mettre en place pour se conformer aux principes directeurs de l'OCDE et des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, ainsi qu'aux conventions internationales sur les droits de l'homme et du travail ;
- les quatre textes fondamentaux mentionnés dans l'article 18, notamment la Charte internationale des droits de l'homme, les principes de l'Organisation internationale du travail, les principes directeurs des Nations unies et de l'OCDE ;
- les recommandations du rapport final sur les garanties minimales de la Plateforme européenne sur la finance durable du 11 octobre 2022.

Ce rapport identifie quatre thèmes prioritaires à examiner dans le cadre des garanties minimales : les droits de l'homme, la concurrence, la fiscalité et la corruption.

Le respect de ces garanties par le Groupe a été évalué en fonction des critères de non-alignement proposés dans ce rapport. Ces critères visent à s'assurer que le Groupe n'a pas été impliqué dans des violations des droits ou des réglementations liées à ces thèmes, et que des procédures sont en place pour identifier, évaluer, éviter et atténuer de telles violations. Une synthèse des résultats de ces analyses est présentée ci-dessous.

Droits de l'homme

Le Groupe s'engage à respecter et promouvoir les droits de l'homme et libertés fondamentales reconnus (voir aussi la section 2.5.1. et la section 2.5.4 du présent Document d'enregistrement universel).

La procédure de diligence du Groupe en matière de respect des Droits de l'Homme est détaillée dans le plan de vigilance du Groupe, communiqué publiquement (voir la section 2.5.4 du présent Document d'enregistrement universel).

Corruption

Des procédures anti-corruption sont en place au sein du Groupe (voir la section 2.5.2 du présent Document d'enregistrement universel).

Fiscalité

L'entreprise considère la gouvernance et la conformité en matière fiscale comme des éléments importants de surveillance, et des stratégies et processus adéquats de gestion des risques fiscaux sont en place (voir la section 2.5.9 du présent Document d'enregistrement universel).

Droit de la concurrence

Le Groupe ne présente pas de condamnation récente pour non-respect du droit de la concurrence (voir cependant chapitre 4 note 32.5 du présent Document d'enregistrement universel).

L'entreprise sensibilise ses employés à l'importance du respect des lois et réglementations applicables en matière de concurrence (voir la section 2.5.5 du présent Document d'enregistrement universel).

En conclusion, les activités du Groupe sont réalisées dans le respect des garanties minimales.

DNSH Adaptation au changement climatique

Conformément à l'appendice A de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2021/2139 relative à l'atténuation du changement climatique, le Groupe a vérifié le respect des critères du DNSH générique Adaptation pour l'ensemble de ses Capex éligibles.

Le DNSH Adaptation requiert :

- une identification des risques physiques climatiques pouvant impacter négativement les activités du Groupe ;
- une évaluation de la vulnérabilité des activités à ces risques selon des scénarios pertinents en lien avec la durée escomptée des activités et d'utilisation des actifs ;
- lorsque des risques majeurs sont identifiés, une évaluation de mesures d'adaptation et la mise en œuvre d'un plan d'adaptation.

L'identification des risques et l'analyse de la vulnérabilité des actifs ont été réalisées dans le cadre de l'analyse menée par le cabinet Carbone 4 selon la méthodologie « Ocara ». Cette analyse a été initiée en 2022 et couvrait alors la totalité des bâtiments détenus et loués par le Groupe. L'analyse de l'alignement des Capex au DNSH Adaptation a été menée en vérifiant la couverture des bâtiments éligibles par l'analyse Ocara. Les acquisitions ou nouveaux baux enregistrés après le 30 juin 2022 n'étant pas couverts, des analyses de risques et de vulnérabilité des actifs ont été réalisées au cas par cas via l'outil Bat-Adapt pour les bâtiments concernés.

Les conclusions des analyses de risques et de vulnérabilité des actifs du Groupe sont les suivantes : aucun des bâtiments éligibles ou bâtiments dans lesquels des équipements de performance énergétiques éligibles ont été installés ne sont concernés par des risques climatiques physiques majeurs. Au regard de l'appendice A, en l'absence de risques majeurs identifiés, l'alignement des Capex éligibles n'est pas conditionné à la mise en place de mesures d'adaptation.

Méthodologies de vérification de la contribution substantielle et des DNSH spécifiques

Au titre de l'exercice 2023, seule l'analyse d'éligibilité est requise pour les quatre autres objectifs environnementaux. De ce fait, les critères de CS et de DNSH ont été vérifiés uniquement pour l'objectif d'atténuation.

Indicateur	Nom de l'activité	Évaluation de la contribution substantielle (CS)	Évaluation des DNSH spécifiques	Arbitrages pris, proxys et clés de répartition
CA	6.4 / Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclologistique	1. La propulsion des dispositifs de mobilité des personnes est apportée par l'activité physique de l'utilisateur, un moteur à émission nulle, ou la combinaison d'un moteur à émission nulle et d'une activité physique. 2. Les dispositifs de mobilité des personnes peuvent être utilisés sur les infrastructures publiques destinées aux vélos et aux piétons.	L'activité ne doit pas causer de préjudice important aux objectifs 2 et 4 : ■ L'objectif 4 (transition vers un économie circulaire) implique que des mesures sont en place pour gérer les déchets, conformément à la hiérarchie des déchets, tant dans la phase d'utilisation (maintenance) qu'en fin de vie, notamment via la réutilisation et le recyclage des batteries et de l'électronique (en particulier des matières premières critiques qu'elles contiennent).	La validation des critères de DNSH 4 est possible à travers le plan de gestion des déchets du Groupe (cf. section 2.2.4 du présent Document d'enregistrement universel), de valorisation des déchets résultant des activités de maintenance ou de fin de vie.
CA	3.5 / Fabrication d'équipements à bon rendement énergétique pour la construction de bâtiments	Fabrication des produits économes en énergie, contribuant ainsi à l'atténuation du changement climatique et respectant les critères de durabilité, de protection des ressources, de circularité, de prévention de la pollution et de préservation de la biodiversité.	L'activité ne doit pas causer de préjudice important aux objectifs 2, 4, 5 et 6 : ■ Objectif 4 – Économie circulaire : gestion durable des déchets, mettant l'accent sur la réutilisation et le recyclage, favorisant la transition vers une économie circulaire.	La validation des critères de DNSH 4 est possible à travers le plan de gestion des déchets du Groupe (cf. section 2.2.4 du présent Document d'enregistrement universel), qui valorise les déchets résultant des activités de maintenance ou de fin de vie des produits. Du fait de la complexité des critères DNSH 5 et 6, l'alignement n'a pas pu être démontré pour cette activité.
CA	5.9 / Valorisation de matières à partir de déchets non dangereux	L'activité convertit au minimum 50 %, en termes de poids, des déchets non dangereux collectés séparément transformés en matières premières secondaires adaptées au remplacement de matières vierges dans les processus de production.	L'activité ne doit pas causer de préjudice important aux objectifs 2 et 6 : ■ Objectif 2 – Cette activité respecte les critères établis à l'appendice A de l'annexe 1. ■ Objectif 6 – Cette activité respecte les critères établis à l'appendice D de l'annexe 1.	Les déchets cartons et polystyrène (récoltés avant livraison de produit chez les clients du Groupe) sont transformés en ballots par l'action de presses mécaniques puis revendus à des partenaires spécialisés (cf. plan de gestion des déchets).

Indicateur	Nom de l'activité	Évaluation de la contribution substantielle (CS)	Évaluation des DNSH spécifiques	Arbitrages pris, proxys et clés de répartition
Capex	6.5 / Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	<p>Sur la base des contrats de <i>leasing</i> de véhicules présentant une augmentation des droits d'utilisation. Recensement des véhicules :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ appartenant aux catégories M& et N1 ; ■ dont les émissions de CO₂ sont inférieures à 50 g de CO₂/km ; ■ dont le poids à vide n'excède pas le 2,6 t (FAQ de décembre 2022). 	<p>Les véhicules identifiés ne doivent pas causer de préjudice important aux objectifs 2, 4 et 5 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ L'objectif 2 (adaptation au changement climatique) est validé, les bâtiments auxquels ces véhicules sont rattachés ayant fait l'objectif et d'une analyse des risques et ne présentant pas de risques majeurs au regard de l'appendice A de l'annexe 1 (cf. section précédente). 	<p>La validation des critères de DNSH 4 et 5 n'a pas pu être établie et permettre d'établir l'alignement de cette catégorie de Capex, en raison de la difficulté d'obtenir les informations (auprès des loueurs comme auprès des employés du Groupe).</p>
Capex	7.3 / Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	<p>Le recensement des activités suivantes a été effectué auprès de chaque filiale du Groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ remplacement de fenêtres et de portes par de nouveaux équipements écoénergétiques, ainsi l'installation et le remplacement de sources lumineuses, de systèmes de CVC ou de matériel de robinetterie par des technologies écoénergétiques ou hautement efficaces. <p>Ces équipements doivent par ailleurs relever des deux classes d'efficacité énergétique les plus élevées conformément au Règlement (UE) 2017/1369.</p>	<p>Les équipements identifiés ne doivent pas causer de préjudice important aux Objectifs 2 et 5 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ L'objectif 2 (adaptation au changement climatique) est validé, les bâtiments dans lesquels sont installés ces Capex ayant fait l'objet d'une analyse des risques et ne présentant pas de risques majeurs au regard de l'appendice A de l'annexe 1 (cf. dernier paragraphe de la section précédente). ■ L'objectif 5 (prévention et contrôle de la pollution) n'est validé qu'à la condition que les composants et matériaux de construction ne présentent pas au sein de leurs composants une des plus de 4 000 substances visées par l'appendice C (parmi lesquelles on trouve les polluants organiques persistants, le mercure, les substances appauvrissant la couche d'ozone, etc.). 	<p>Suite aux précisions de la FAQ du 19/12/2022, le Groupe a été dans l'impossibilité de vérifier que les équipements installés valident le critère DNSH 5 et ce, par manque d'information disponible auprès des fournisseurs. Par ailleurs, le critère de CS exigeant que les équipements concernés soient uniquement des équipements relevant des 2 classes d'efficacité énergétique les plus élevées n'a pas pu être clairement établi, en raison d'un manque de distinction entre les anciennes étiquettes énergétiques et les nouvelles, au sein des informations communiquées par les fournisseurs d'équipements.</p>

2 DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Réduire les impacts du Groupe sur le climat et la biodiversité

Indicateur	Nom de l'activité	Évaluation de la contribution substantielle (CS)	Évaluation des DNSH spécifiques	Arbitrages pris, proxys et clés de répartition
Capex	7.5 / Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	Au sein d'un formulaire dédié, recensement auprès des filiales du Groupe des mesures individuelles suivantes : installation, entretien et réparation de thermostats intelligents ; de systèmes d'automatisation et de contrôle gestion de l'énergie des bâtiments (GTC/GTB) ; de compteurs intelligents pour le gaz, la chaleur, le froid et l'électricité ; d'éléments de façade et de couverture équipés d'un dispositif pare-soleil.	■ L'objectif 2 (adaptation au changement climatique) est validé, les bâtiments dans lesquels sont installés ces Capex ayant fait l'objet d'une analyse des risques et ne présentant pas de risques majeurs au regard de l'appendice A de l'annexe 1 (cf. dernier paragraphe de la section précédente).	Toutes les Capex de mesures individuelle identifiées pour cette activité sont considérées comme alignées.
Capex	7.7 / Acquisition et propriété de bâtiments	Parmi la liste de bâtiments acquis en propre ou en crédit-bail au cours de l'année, recensement et identification : <ul style="list-style-type: none"> ■ des bâtiments construits avant le 31/12/2020 dont un certificat de performance énergétique relevant au minimum de la classe A a été délivré, ou faisant partie des 15 % du parc immobilier les plus performants en matière de consommation d'énergie primaire opérationnelle ; ■ des bâtiments construits après le 31/12/2020 qui satisfont aux critères spécifiés de la section 7.1 du présent Document d'enregistrement universel (Groupe non concerné) ; ■ des grands bâtiments non résidentiels exploités de manière efficace grâce à aux systèmes de surveillance et d'évaluation de la performance énergétique. 	■ L'objectif 2 (adaptation au changement climatique) est validé, les bâtiments ayant fait l'objet d'une analyse des risques et ne présentant pas de risques majeurs au regard de l'appendice A de l'annexe 1 (cf. dernier paragraphe de la section précédente).	Pour les bâtiments ne présentant pas de DPE (non transmise par le bailleur ou non réalisée), afin d'établir la liste des bâtiments faisant partie des 15 % des bâtiments les plus performants, des facteurs de conversion énergie primaire ont été utilisés selon la formule suivante : (facteur de conversion × consommation en énergie moyenne sur l'année)/surface du bâtiment. Les facteurs de conversion 2,5 pour la France, 2,35 pour l'Espagne et 2,5 pour la Belgique, le Portugal et la Suisse ont été utilisés (en lien avec la directive 2012/27/UE relative à l'efficacité énergétiques). Le baromètre de l'OID présentant les seuils de consommation d'énergie primaire pour le top 15 % des bâtiments a ensuite été utilisé pour identifier les bâtiments alignés à la contribution substantielle.

2.3.4.3 / Résultats

2.3.4.3.1 / Résultats d'éligibilité et d'alignement sur l'exercice 2023

Activités économique	Chiffre d'affaires		Capex	
	(en millions d'euros)	(en %)	(en millions d'euros)	(en %)
A. Total activités éligibles à la Taxonomie	182,6	2,3 %	286,9	72,6 %
Activités durables (alignées)	43,6	0,6 %	13,2	3,3 %
<i>dont CCM 7.5 – Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments</i>	0,0	0,0 %	2,2	0,6 %
<i>dont CCM 7.7 – Acquisition et propriété de bâtiments</i>	0,0	0,0 %	11,0	2,8 %
<i>dont CCM 6.4 – Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclologique</i>	42,9	0,5 %	0,0	0,0 %
<i>dont CCM 5.9 – Valorisation de matières à partir de déchets non dangereux</i>	0,8	0,0 %	0,0	0,0 %
Activités éligibles à la taxonomie mais non durables.	139,0	1,8 %	273,7	69,3 %
<i>dont CCM 6.5 – Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers</i>	0,0	0,0 %	10,0	2,5 %
<i>dont CCM 6.6 – Transport routier de fret</i>	0,0	0,0 %	0,4	0,1 %
<i>dont CCM7.3 – Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique</i>	0,0	0,0 %	12,7	3,2 %
<i>dont CCM 7.7 – Acquisition et propriété de bâtiments</i>	0,0	0,0 %	250,7	63,4 %
<i>dont CCM 3.5 – Fabrication d'équipements à bon rendement énergétique pour la construction de bâtiments</i>	67,6	0,9 %	0,0	0,0 %
<i>dont CCM 5.9 – Valorisation de déchets non dangereux triés à la source</i>	7,7	0,1 %	0,0	0,0 %
<i>dont CE 5.1 – Réparation, remise à neuf et reconditionnement</i>	16,6	0,2 %	0,0	0,0 %
<i>dont CE 5.2 – Vente de pièces détachées</i>	2,7	0,0 %	0,0	0,0 %
<i>dont CE 5.4 – Vente de biens d'occasion</i>	42,8	0,5 %	0,0	0,0 %
<i>dont CE 5.6 – Marketplace pour l'échange de biens de seconde main en vue de leur réutilisation</i>	1,6	0,0 %	0,0	0,0 %
B. Total activités non-éligibles à la taxonomie	7 692,1	97,7 %	108,3	27,4 %
TOTAL (A+B)	7 874,7	100,0 %	395,2	100,0 %

2.3.4.3.2 / Évolution par rapport à l'exercice précédent

Évolution des résultats d'éligibilité

Le modèle d'affaires du Groupe, à savoir la distribution de biens culturels, électroniques et électroménagers, n'a pas évolué depuis l'exercice précédent. Aucun changement notable d'activité n'est à mentionner par rapport aux résultats 2021. À noter que le ratio d'éligibilité pour les Capex s'est vu augmenter en comparaison avec l'exercice précédent.

Changements méthodologiques

À la différence des résultats 2022, trois activités contributrices à l'objectif 1 ont été ajoutées (cf. indicateurs chiffre d'affaires). Ces activités existaient déjà au sein du Groupe, une nouvelle interprétation de la norme a permis de les considérer.

L'analyse des activités du Groupe n'a pas permis d'identifier de contribution à l'objectif 2 d'adaptation.

Le Groupe a décidé de ne pas présenter d'indicateurs alternatifs à ceux requis par la réglementation, et ce dans le but de veiller au respect du principe de prééminence de la communication sur les indicateurs réglementaires de Taxonomie.

2.3.4.4 / Perspectives

Amélioration des KPI

Le Groupe entend améliorer la part de ses activités alignées à court terme à travers la poursuite de la sensibilisation des équipes métiers aux enjeux du reporting Taxonomie, que ce soit dans la compréhension de la norme, dans l'identification des activités éligibles, ou encore dans les éléments à obtenir auprès des différentes parties prenantes afin de permettre une meilleure prise en compte des critères d'alignement.

Amélioration des méthodologies d'évaluation et de reporting

Une réflexion autour de l'automatisation du reporting Taxonomie par les outils SI a été initiée, avec notamment la rencontre de différents éditeurs proposant des solutions de reporting RSE ou bien spécifiquement dédiés au reporting Taxonomie. L'aspect évolutif de la norme n'a pas permis à ce jour d'investir des moyens

dans l'automatisation de la remontée des données, permettant également une identification plus rapide des activités éligibles et des critères d'alignement. Cette démarche semble cependant nécessaire dans un futur proche, d'un point de vue de fiabilisation des données, d'amélioration des processus et de l'auditabilité des données présentées dans le reporting.

L'identification des flux financiers dans les systèmes d'information au moment de la prise de décision de l'investissement est également une piste d'amélioration étudiée, qui permettrait à la fois une amélioration du processus de reporting, mais aussi une amélioration des ratios d'alignements.

Intégration de la Taxonomie dans la stratégie et la performance de l'entreprise

Le reporting Taxonomie a une incidence sur la relation avec les différentes parties prenantes des métiers concernés par le reporting.

Par exemple, les critères d'alignement pour les investissements associés à l'installation et remplacement de matériel CVC ou de LEDs, correspondant à l'activité 7.3 – Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique, comprennent des critères de contribution substantielle et des critères DNSH pour lesquels une coordination avec les fournisseurs d'équipement est nécessaire. Désormais, l'équipe d'architecture technique et maintenance en charge de la conduite de ces installations s'assure auprès de ses fournisseurs d'équipements que ces derniers renseignent bien les étiquettes A ou B selon la nouvelle étiquette de performance énergétique, et veillent à obtenir la liste des substances chimiques présentes dans ces équipements.

De manière similaire, la direction immobilière, sensibilisée au reporting Taxonomie, a initié une démarche d'identification des baux « verts » présentant un label environnemental en vue de la démarche d'alignement aux objectifs de la Taxonomie. Un certain nombre de vérifications sont désormais intégrées dans le processus de sélection de ses partenaires ou dans le renouvellement des baux, notamment la présence de DPE dans les baux de locations, ou encore la classe énergétique des bâtiments concernés.

L'instauration du reporting Taxonomie n'a pas eu d'effet mesurable notable concernant sa performance à ce jour, mais le Groupe est conscient des enjeux amenés par cette norme et des impacts réels que cette dernière peut avoir sur ses résultats.

2.4 / Développer notre principal actif : le capital humain

Contexte et tendances

La crise sanitaire a profondément changé les attentes des salariés en matière de sens donné à leur travail, d'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle et de recherche de flexibilité dans leur organisation personnelle. Par ailleurs, le contexte macroéconomique d'inflation se répercutant sur leur pouvoir d'achat cumulativement à une baisse continue du chômage pour atteindre des niveaux historiquement bas, conduit à une hausse du turnover de l'emploi salarié.

L'évolution rapide des métiers, la rareté ou la volatilité des profils clés aussi bien dans le domaine de la réparation que dans le secteur de la Tech Digital constituent des enjeux majeurs auxquels Fnac Darty est confronté. Dans ce contexte, l'attractivité, la rétention et l'engagement des collaborateurs sont déterminants dans la réussite du projet du Groupe et la mise en œuvre de son plan stratégique Everyday.

Risques

- Phénomène de la « grande démission », perte d'attractivité de la marque employeur : incapacité à attirer et retenir les talents
- Coûts du turnover, de l'absentéisme et du désengagement
- Coûts liés aux accidents du travail dont les accidents de la route
- Inadéquation des compétences
- Difficultés à accompagner la diversification et l'augmentation de certaines activités à cause de la pénurie de certains métiers

Opportunités

- Des collaborateurs engagés et des équipes performantes et diversifiées
- Une marque employeur attractive
- Agilité et résilience
- Capacité à innover
- Maîtrise des coûts liés aux accidents (assurance et absentéisme)
- Des collaborateurs dont l'expertise permet au client de réaliser « un choix éclairé », de faire durer ses produits, et de se différencier de la concurrence

Leviers activés

- Attirer et retenir les talents, notamment sur les métiers pénuriques et en croissance
- Construction de programmes de formation et d'intégration sur mesure
- Accompagner les femmes vers des postes de leadership et intégrer des personnes en situation de handicap
- Miser sur les talents seniors
- Accompagner les évolutions des métiers et des organisations du travail par la formation et les nouveaux modes de collaboration
- Continuer d'améliorer les conditions de travail et prévenir les risques sur la santé-sécurité
- Développer le sentiment d'appartenance

Performances 2023 et suivi des objectifs

- **KPI : 17,5 heures de formation par salarié formé**
- 2,7 % de la masse salariale allouée à la formation
- 56,5 % des salariés formés en présentiel dans l'année et 94,3 % formés en présentiel ou en e-learning
- 116 techniciens formés puis recrutés en CDI
- **KPI : 33,2 % de femmes dans l'effectif Leadership Group ✓**
- 5,0 % de personnes handicapées dans l'effectif au 31 décembre
- 288 managers formés au management hybride
- **KPI : 4,9 % absentéisme maladie**
- **KPI : 26,7 de taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt** (hors N&D)
- **KPI : 2,2 de taux de gravité des accidents du travail** (hors N&D)

Sauf lorsque précisé, les données sociales présentées dans ce chapitre concernent le périmètre du reporting financier. Les franchises sont exclues du périmètre de reporting. Lorsque nécessaire, les définitions sont précisées dans les paragraphes associés.

L'ensemble des indicateurs prioritaires (i.e. KPI) et d'autres indicateurs sont disponibles à la fin du chapitre, dans la synthèse des indicateurs RSE.

Périmètre : Groupe Fnac Darty, hors franchises.	2021	2022	2023	Δ vs N-1
Effectif au 31/12 (CDD + CDI)	25 585	25 175	24 113	- 4,2 %
<i>Dont France</i>	19 270	18 997	18 205	- 4,2 %
Effectif moyen (en ETP)	22 927	23 231	22 589	- 2,8 %
Part des CDI (dans l'effectif CDI + CDD)	87,8 %	87,7 %	89,1 %	1,6 %
Part de l'intérim (dans l'effectif CDI + CDD + intérim)	13,1 %	12,9 %	12,3 %	- 4,7 %
Part des temps complet (dans l'effectif CDI)	83,8 %	83,9 %	84,6 %	0,8 %
Ancienneté moyenne des inscrits en CDI	12,7	12,8	13,3	3,9 %
Âge moyen des inscrits en CDI	40,9	40,9	41,1	0,5 %
Part des managers (sur l'effectif CDI)	24,3 %	24,7 %	25,5 %	3,2 %
Nombre de recrutements de salariés permanents (hors acquisitions)	3 570	4 023	3 584	- 10,9 %
Nombre de départs de salariés permanents (hors cessions)	3 818	4 787	4 261	- 11,0 %

Avec près de 25 000 collaborateurs dont plus des trois quarts évoluent au contact direct des clients, anticiper et accompagner l'évolution rapide des métiers, garantir la santé et la sécurité des collaborateurs, et favoriser leur engagement ont été identifiés comme des enjeux majeurs pour le Groupe. Réaffirmée dans le plan stratégique Everyday, cette responsabilité sociale est clé.

2.4.1 / Attirer et retenir les talents, notamment sur les métiers pénuriques et en croissance

La diversification des activités, la montée en puissance de l'e-commerce et le développement de la réparation font parties intégrantes du plan « Everyday ». Pour accompagner cette stratégie, certains métiers sont clés, à l'image des techniciens SAV, livreurs-installateurs, concepteurs-vendeurs cuisine, métiers du digital et de l'e-commerce. Le Groupe active différents leviers pour favoriser l'attractivité et la rétention des salariés opérant sur ces métiers hautement concurrentiels dans un contexte de marché de l'emploi sous tension.

2.4.1.1 / Acquérir les compétences requises en diversifiant les sources de recrutement

Créée en 2022, la direction Acquisition et Développement des talents a pour mission de définir et de mettre en œuvre une politique de recrutement sur le périmètre Fnac Darty en France, notamment le recrutement de cadres en CDI avec des missions formalisées, sur un modèle de cabinet de recrutement interne. Elle prend en charge les recrutements externes sur les métiers stratégiques et pénuriques autour de la réparation, d'une part, et des métiers du digital, d'autre part, avec une équipe renforcée de collaborateurs dédiés. Elle a activement participé à la création de la nouvelle marque employeur du Groupe dont le lancement en 2024 permettra d'accroître l'attractivité du Groupe vis-à-vis des meilleurs profils.

Pour répondre à la guerre des talents et accroître la visibilité de ses offres d'emploi vis-à-vis des candidats, le Groupe a accru son investissement sur les médias de recrutement de référence et active des leviers d'acquisition diversifiés. Le développement de partenariats avec des acteurs de l'emploi locaux et nationaux est au cœur de la stratégie de recrutement, en particulier sur

les métiers pénuriques. Pour intégrer les classes de formation diplômantes déployées par l'Académie Fnac Darty, le Groupe ouvre son recrutement à des publics éloignés de l'emploi (chômeurs de longue durée – reconversion professionnelle).

Deux nouveaux dispositifs ont été testés pour développer la diversité du recrutement :

- un système de cooptation a été lancé en juillet 2023 pour favoriser le recrutement de collaborateurs. Ce dispositif permet de capitaliser sur le réseau des équipes déjà en place pour attirer des candidats et leur offrir des opportunités professionnelles. Tous les collaborateurs peuvent coopter par le biais d'une plateforme digitale spécifique et recommander un candidat de leur réseau. Dans le cas d'une cooptation réussie le collaborateur se voit offrir une prime de 500 euros pour le recrutement d'un cadre et de 1 000 euros pour un candidat sur un métier en tension. Encadrée par une charte qui en définit les conditions de mise en œuvre ce projet est une des nombreuses déclinaisons du plan « Tous Leaders » mis en place pour contribuer au succès du Groupe ;
- un pilote de recrutement par simulation (MRS) a été mis en œuvre en collaboration avec France Travail pour le métier de technicien réparateur en électroménager. Les personnes réussissant les tests se voient proposer ensuite des « Job dating » et une orientation vers le parcours de formation nécessaire. Cette voie permet le recrutement de profils différents, indépendamment du diplôme initial ou de l'expérience métier.

Fnac Darty continue parallèlement l'organisation d'événements dédiés à l'emploi en Île de France et en région, avec des acteurs comme les Centre de Formation d'Apprentis, France Travail, les missions locales ou des lycées professionnels.

Enfin, pour valoriser la marque employeur, les avantages et le package de rémunération de certains métiers en tension comme les techniciens d'intervention à domicile, un document appelé « Welcome BSI⁽¹⁾ » a été mis en œuvre en 2023 et communiqué aux futurs recrutés en complément de la promesse d'embauche.

2.4.1.2 / Construire des programmes de formation et d'intégration sur mesure

Pour les techniciens SAV, piliers de la stratégie de durabilité

L'évolution des services de réparation de Fnac Darty, portée notamment par le développement du contrat de maintenance et de réparation Darty Max, tire fortement le besoin de recrutement de techniciens SAV. Pour accompagner le recrutement et la professionnalisation de nouveaux réparateurs, l'Académie a créé une branche dédiée pour développer des programmes de formation : la Tech' Académie.

Au travers de son propre CFA et de partenariats développés avec des écoles, l'Académie a ouvert 27 classes avec 236 apprenants. En 2023, 176 ont été diplômés, 116 d'entre eux ont été recrutés en CDI à l'issue de la formation.

Pour les concepteurs cuisine, au cœur de la stratégie de diversification

Dans le cadre de la politique de diversification du Groupe, l'activité de conception-installation cuisine connaît un fort développement depuis plusieurs années. Afin d'accompagner cette montée en puissance, l'accompagnement et la formation des collaborateurs

s'effectuent au travers de deux parcours de l'Académie Cuisine (novices et expérimentés) répondant aux besoins actualisés des magasins. En 2023, 298 collaborateurs ont été formés via ces parcours.

Pour les métiers de la TechDigital

En 2023, des groupes de travail ont permis l'élaboration de fiches métier répertoriant les compétences nécessaires aux postes de « Product Owner » et « Développeur ». Ce travail ouvre la voie à la construction de parcours de formation et la future mise en place d'une Tech Académie Digitale. Ces parcours vont contribuer à un meilleur accompagnement pour les nouveaux embauchés et conforter les collaborateurs déjà en place, dans des métiers ou le changement de poste et/ou d'entreprise fait partie de l'équation.

2.4.1.3 / Favoriser les mobilités internes vers les métiers en croissance

Pour assurer les effectifs nécessaires sur les métiers pénuriques, Fnac Darty entend capitaliser sur les ressources internes et faciliter autant que possible les mobilités de collaborateurs du Groupe vers ces métiers.

Depuis 2021, le Groupe a engagé des négociations collectives sur la gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP), aboutissant en janvier 2022 à la signature du premier accord Groupe sur ce thème. L'objectif principal de cet accord est de formaliser la stratégie et les mesures qui permettront d'anticiper les adaptations nécessaires sur les emplois et compétences à moyen terme au regard des évolutions prévisibles liées aux orientations stratégiques du Groupe, aux évolutions du marché et aux attentes des consommateurs.

2.4.2 / Capitaliser sur tous les talents

2.4.2.1 / Valoriser nos talents internes en favorisant la mobilité

Avec son accord GEPP, Fnac Darty a pour ambition de doter tous ses collaborateurs d'un socle commun de mesures sur des sujets essentiels en matière d'emploi et gestion de carrière, notamment pour inciter et accompagner leurs mobilités. Au-delà de permettre à tous les salariés une diversification et une sécurisation de leur parcours professionnel, le Groupe a pour objectif au travers de cet accord qui couvre l'ensemble des enseignes et l'ensemble des métiers, de leur ouvrir un large panel d'opportunités et les encourager à considérer l'ensemble des mobilités possibles : fonctionnelle, géographique ou encore entre enseignes.

Afin d'encourager les mobilités fonctionnelles, les salariés disposent désormais d'outils leur offrant une meilleure visibilité sur les emplois et les trajectoires professionnelles possibles :

- les « aires de mobilité » : élaborées sur la base d'une analyse comparative des compétences entre chaque emploi afin de visualiser les passerelles possibles entre plusieurs postes et mesurer les écarts de compétences entre celles acquises et celles à acquérir en fonction de l'emploi visé ;

- les plateformes digitales de bourses à l'emploi : elles visent à ce que l'ensemble des postes ouverts soit portés à la connaissance des salariés, et que ces derniers puissent y candidater ;
- enfin, l'accord GEPP clarifie et harmonise les conditions d'éligibilité et règles en cas de mobilités géographiques et/ou entre les différentes enseignes ou sociétés du Groupe.

En 2023, ces dispositifs ont été complétés par un renforcement de la gouvernance autour de la mobilité, avec la mise en place de comités de mobilité transverses, réunissant des représentants RH des différents périmètres et sociétés du Groupe. L'objectif étant de pouvoir revoir de façon régulière (a minima mensuellement) à la fois la liste des postes clefs et des collaborateurs concernés par une mobilité à court terme, pour lesquels un suivi spécifique est mis en œuvre.

(1) Bilan social individualisé (BSI).

2.4.2.2 / « Dénicher » les Talents féminins

Fnac Darty fait de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes un enjeu prioritaire. La mixité professionnelle sur les postes à plus hautes responsabilités, la réduction du décalage entre la proportion de femmes dans le Groupe et de la proportion de femmes aux postes de direction ou sur certains métiers fait partie des axes de mobilisation. Ainsi pour garantir à tous et toutes une équité de traitement, s'assurer de ne pas se priver des talents féminins et bénéficier d'une diversité de profils et de l'intelligence collective qui en découle, le Groupe s'est organisé autour d'un programme transverse qui s'articule autour de plusieurs initiatives :

Fixer et afficher des objectifs chiffrés ambitieux

Deux objectifs ont été validés par le conseil d'administration sur proposition de la direction générale, et inscrits au plan stratégique Everyday :

- **atteindre puis maintenir un pourcentage d'au moins 40 % du genre « sous-représenté » au Comité exécutif d'ici 2025 ;**
- **atteindre 35 % de femmes au « Leadership Group » d'ici 2025.**

Même si le poste de directeur de magasin ne fait pas partie du « Leadership Group », la proportion de femmes y accédant est également pilotée, en reconnaissance du caractère emblématique de ce poste. Ainsi le Groupe vise 30 % de femmes à la direction de ses magasins Fnac et 15 % pour Darty d'ici 2025.

Performances 2023

Périmètre : Groupe Fnac Darty, hors franchises	2021	2022	2023	Δ N-1
KPI : Part des femmes dans l'effectif « Leadership Group »^(a) ✓^(b)	26,6 %	30,3 %	33,2 %	2,9 pts
Part des femmes dans l'effectif total	39,1 %	38,3 %	38,7 %	0,5 pt
Part des femmes dans l'effectif « manager »	37,2 %	37,6 %	38,9 %	1,3 pt
Part des femmes dans l'effectif « directeur de magasin »	19,9 %	23,6 %	26,2 %	2,6 pts
Part des femmes au conseil d'administration	50 %	55 %	50 %	- 5 pts
Part des femmes au comité exécutif	38,5 %	46,2 %	41,7 %	- 4,5 pts
Part des femmes ayant bénéficié d'au moins une augmentation individuelle dans l'année	22,3 % (25,1 % pour les hommes)	15,8 % (14,3 % pour les hommes)	40,8 % (39,9 % pour les hommes)	25,0 %
Index égalité professionnelle (consolidé)	88	87	88	1 pt

(a) Environ top 200 managers au niveau du Groupe.

(b) Les indicateurs assortis du symbole ✓ ont été vérifiés et certifiés à un niveau d'assurance raisonnable par l'organisme tiers indépendant (voir la section 2.8 du présent Document d'enregistrement universel).

En 2023, le Groupe continue de récolter les fruits de la mobilisation de la ligne managériale sur les enjeux de parité et du déploiement de leviers d'actions (décrits ci-après), avec une progression observable de la part des femmes aux postes managériaux et ce, aussi bien au sein des effectifs « Managers » (+ 1,3 point vs 2022), des directeurs de magasins (+ 2,6 points vs 2022) ou encore du Leadership Group (+ 2,9 points).

Par ailleurs, Fnac Darty est classé 24^e sur 120 au Palmarès de la féminisation des instances dirigeantes des entreprises du SBF 120, classement mis en place en 2013 par le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité, dans le cadre du suivi de la loi Copé-Zimmermann ; soit un gain de 23 places par rapport à l'année précédente, avec un score de 79,74/100 (+ 9,76 points).

Animer un réseau interne dédié à la parité

Le réseau « Ex Aequo » a été créé en mars 2021 et recense, après presque trois ans d'existence, plus de 220 adhérents, hommes et femmes. Il bénéficie d'une gouvernance structurée autour d'un comité de pilotage rassemblant des collaborateurs et collaboratrices représentatifs de différentes directions et métiers, et d'un *board* composé de cinq membres du comité exécutif.

Le réseau a pour objectif de lever les freins à la parité et d'accompagner la carrière des femmes du Groupe. Le réseau doit les aider à gagner en visibilité auprès des recruteurs en interne, mais aussi leur donner l'opportunité de partager, avec des pairs, les bonnes pratiques, outils et expériences inhérentes à leur évolution hiérarchique. En s'inscrivant dans cette démarche, les adhérentes d'Ex Aequo peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé comme du mentoring ou des ateliers de développement personnel.

Enfin, l'objectif du réseau est également de rendre visible sous sa bannière l'engagement du Groupe, en multipliant les prises de paroles venant servir l'enjeu de parité, que ce soit par le biais de témoignages de *role models* internes, de rencontres avec des personnalités inspirantes ou de communications internes.

Déployer des programmes de développement et de sensibilisation au leadership féminin

Depuis 2020, le Groupe a construit et déploie le Programme « Oser ! », dispositif de développement personnel ciblant le leadership des femmes permet aux participantes de bénéficier d'outils et de clés pour faire leurs choix d'orientation de carrière, et leur faciliter l'accès à des fonctions supérieures.

En 2023, le Groupe a déployé plus largement le programme structuré de mentoring à destination des femmes place en 2022 (35 besoins d'accompagnement identifiés, 17 accompagnements en cours). Les mentors/es sont formés et accompagnés par un comité de pilotage.

Le Groupe a aussi permis à trois collaborateurs et collaboratrices de Fnac Darty (membres du Comex ou du Leadership Group et collaborateurs/trices « hauts potentiels ») de participer au programme Eve (séminaire interentreprise qui vise à outiller les participants et participantes pour qu'ils et elles portent le changement dans l'entreprise).

Par ailleurs, afin de promouvoir la place des femmes dans les métiers du numérique, Fnac Darty est partenaire de l'EFREI (École française de radioélectricité, d'électronique et d'informatique) et parraine le master « Dev Manager Full Stack » depuis mai 2021, collaboration qui perdura jusqu'en 2024.

Lutter contre les agissements sexistes et le harcèlement sexuel

Sur le sujet de la lutte contre le sexisme, le Groupe considère indispensable d'allier des actions de communication, de sensibilisation et de formation, afin de réduire le risque de survenue de situations : compréhension des enjeux, personnes-ressources, dispositifs d'alerte, procédures internes, sanctions, mais aussi compréhension des stéréotypes de genre, reconnaissance de ce qui constitue un comportement sexiste, accueil de la parole d'une personne concernée.

En 2023, le Groupe a rejoint l'initiative #StOpE, Stop au sexisme ordinaire en entreprise, aux côtés de 47 autres nouvelles entreprises et organisations.

Le Groupe s'est ainsi engagé notamment à informer pour faire prendre conscience des comportements sexistes (actes, propos, attitudes) et de leurs impacts, inciter l'ensemble des salariés à contribuer, prévenir, identifier les comportements sexistes et à réagir face au sexisme ordinaire. En 2023, ces enjeux ont été partagés avec l'ensemble du Leadership Group, autour d'une ambition « Zéro sexisme chez Fnac Darty ».

De nouveaux outils d'information et de sensibilisation ont été créés et diffusés : une campagne d'affichage rappelant le cadre légal, les engagements du Groupe et les personnes-ressources et dispositifs d'alerte, et une série de films courts mettant en scène des collaborateurs et collaboratrices du Groupe témoignant de l'importance de la prévention des situations d'agissements sexistes et de l'objectif « Zéro sexisme chez Fnac Darty ».

Performances 2023

Périmètre : Groupe Fnac Darty, hors franchises	2021	2022	2023	Δ N-1
Part des seniors ^(a) dans l'effectif CDI	24,4 %	26,8 %	27,6 %	0,8 pt

(a) Salariés âgés de 50 ans et plus.

2.4.2.3 / Miser sur les talents « seniors »

Dans le cadre de son accord GEPP, Fnac Darty a également souhaité formaliser et renforcer ses engagements envers ses collaborateurs seniors (50 ans et plus), reconnaissant qu'ils sont un vivier incontournable de forces vives et talents sur lequel le Groupe compte. Cet accord définit un certain nombre de mesures et dispositifs permettant aux seniors d'exercer pleinement leur activité professionnelle, et le moment venu de les aider à préparer au mieux la transition vers la retraite. Ces dispositifs s'articulent autour des trois axes suivants :

Anticiper et accompagner la seconde partie de carrière

Fnac Darty souhaite pouvoir accompagner chaque collaborateur dans sa réflexion professionnelle en seconde partie de carrière avec notamment la possibilité, pour les salariés de 50 ans et plus, de bénéficier d'un bilan d'étape avec leur responsable des ressources humaines. En parallèle de ces entretiens, tous les collaborateurs du Groupe reçoivent à partir de 50 ans une information complète sur les dispositifs en place les concernant. Dans le cadre de sa gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, Fnac Darty s'est engagée à ce que les salariés âgés de 55 ans voient leur demande de formation ou de VAE traitée en priorité. Ils peuvent par ailleurs bénéficier – sous certaines conditions – d'un abondement de leur CPF de la part du Groupe, en fonction de leur projet.

Capitaliser sur l'expérience des collaborateurs seniors

Le Groupe accorde une importance particulière au transfert des compétences de leurs collaborateurs afin d'assurer une continuité de l'activité et de l'expertise métier. Les salariés de 55 ans et plus sont identifiés comme des acteurs ayant un rôle majeur à jouer dans cette transmission des compétences, de sorte que le rôle de tuteur dans le cadre de l'alternance et le rôle de « mentor » dans le cadre de l'intégration de nouveaux collaborateurs, ou de mobilité professionnelle vers des métiers présentant une certaine technicité leur seront proposés prioritairement.

Accompagner la transition vers la retraite

Le Groupe est conscient que la fin de carrière peut être un sujet préoccupant pour les salariés concernés et souhaite autant que possible les accompagner pour que cette transition se fasse le plus sereinement possible, et ce au travers d'ateliers collectifs et individuels « information retraite », et d'un programme d'accompagnement personnel de 6 semaines dans la préparation de cette transition.

Développer notre principal actif : le capital humain

2.4.2.4 / Attirer les « jeunes » talents

Fnac Darty déploie une politique d'alternance avec des recrutements importants de jeunes talents sur l'ensemble des entités. Le Groupe entretient des relations durables avec des établissements de formation (grandes écoles, universités ou centres de formation), proposant des cursus diplômant en lien avec les métiers de l'entreprise.

Sur le périmètre des magasins, les enseignes Fnac et Darty recrutent des jeunes en alternance de formation Bac à Bac + 3, ainsi que des stagiaires sur les métiers du service client, de la vente et de la logistique. En parallèle, le Groupe investit fortement dans la formation en alternance de futurs techniciens ou livreurs-installateurs (voir la section 2.4.1.2 du présent Document d'enregistrement universel).

Performances 2023

Périmètre : Groupe Fnac Darty, hors franchises.	2021	2022	2023	Δ N-1
Part des juniors ^(a) dans l'effectif CDI	11,6 %	11,3 %	12,2 %	0,9 pt
Nombre d'alternants	1 328	1 443	1 391	- 3,6 %

(a) Salariés âgés de 26 ans et moins.

2.4.3 / Accompagner les évolutions des métiers et des organisations du travail

Performance, expertise, évolution des métiers... Fnac Darty a fait de ces enjeux des axes stratégiques du plan « Everyday » pour garantir l'employabilité et l'épanouissement des salariés dans leur métier et répondre toujours mieux aux attentes des clients.

Performances 2023

Périmètre : Groupe Fnac Darty, hors franchises.	2021	2022	2023	Δ N-1
KPI : Nombre d'heures de formation^(a) par salarié formé ✓^(b)	14,9 h	14,9 h	17,5 h	17,4 %
Part des salariés formés dans l'année en présentiel ou à distance sur l'effectif total	93,7 %	94,3 %	94,3 %	0 pt
Part des salariés formés dans l'année en présentiel sur l'effectif total ^(b)	56,7 %	60,9 %	56,5 %	- 4,4 pts
Nombre d'heures de formation en présentiel par salarié formé en présentiel	15,5 h	14,4 h	20,8 h	44 %
Part de la masse salariale allouée à la formation	3,2 %	2,9 %	2,7 %	- 0,2 pt

(a) Tout format confondu : en présentiel, en classe virtuelle ou en e-learning.

(b) Les indicateurs assortis du symbole ✓ ont été vérifiés et certifiés à un niveau d'assurance raisonnable par l'organisme tiers indépendant (voir la section 2.8 du présent Document d'enregistrement universel).

Le Groupe accorde une importance centrale au développement des compétences afin de s'adapter aux constantes évolutions des pratiques professionnelles et des nouveaux produits proposés sur le marché.

Afin de répondre à cette dynamique, l'Académie de formation a intensifié ses formations pour les aligner avec la stratégie du Groupe ; en mettant particulièrement l'accent sur le programme « Expertise vendeur », un parcours comprenant de nombreuses heures pour les apprenants qui le suivent.

2.4.3.1 / Une Académie de formation interne qui se professionnalise et s'outille

S'appuyant sur un modèle d'internalisation de la formation chez Darty, le Groupe s'est doté en 2018 d'une Académie qui lui a permis de gagner en expertise et en agilité, tout en réduisant les coûts pédagogiques. Pour accentuer la professionnalisation des actions de formation et permettre le rayonnement en interne comme en externe, l'Académie de formation est certifiée Qualiopi depuis 2021.

Une certification Qualiopi complémentaire a été obtenue pour valider l'action d'un CFA interne dont les premières classes ont été créées fin 2023. Cela ouvre la voie pour la mise en place de classes régulières alimentant le vivier des métiers de techniciens livreurs à domicile et des techniciens SAV.

L'Académie poursuit le déploiement de ses programmes digitaux et l'évolution de son site de formation e-learning. À l'image des plateformes de streaming, ce portail propose automatiquement des formations aux salariés en fonction de leur métier, permettant d'avoir la vision immédiate des parcours à suivre (obligatoires et/ou réglementaires) et favorisant l'appréhension des modules sur les nouveaux produits. Parallèlement, une application sur téléphone mobile permet de relayer l'ensemble des formations du site, tout en gamifiant et récompensant les collaborateurs les plus assidus réalisant leur session avec succès.

Pour un pilotage plus fin, les managers ont maintenant la vision des parcours de leur équipe et peuvent décider de proposer ou relancer le suivi de modules stratégiques, réglementaires ou directement liés aux besoins performance de ses collaborateurs.

2.4.3.2 / Accompagner le choix éclairé grâce au programme Expertise vendeurs

Toujours mieux accompagner et conseiller les clients dans leurs usages et besoins, les aider à faire le bon choix, de manière éclairée et indépendante, sont des engagements historiques du Groupe. Permettre ce choix éclairé dépend largement de l'expertise, reconnue, des vendeurs et vendeuses de Fnac Darty. Développer cette expertise a donc été identifié comme un volet majeur du Plan Stratégique Everyday.

En 2023, l'axe de la relation client et de la connaissance produit reste majeur, car sans cesse en renouvellement, l'offre en magasin nécessite une maîtrise aigüe des produits des services

associés et des techniques pour les vendre. Pour cela, Fnac Darty teste l'ensemble de ses collaborateurs en début d'année leurs connaissances produits à l'aide d'un quiz. Avec les résultats, des groupes sont alors constitués sur trois niveaux pour adapter les sessions ou ateliers en adéquation avec les connaissances identifiées.

Pour Fnac Darty, c'est le moyen d'actualiser et de rendre attractives, en permanence, les formations sur des produits culturels ou techniques qui évoluent pour certains plusieurs fois dans l'année. Cette vision globale de la connaissance des équipes permet également d'adapter les contenus et les modalités de formation dans une optique de performance des collaborateurs à l'issue des sessions.

2.4.3.3 / Favoriser le dialogue autour de la performance

Pour améliorer le dialogue entre les managers et leur équipe un projet appelé « Conversation continue » a été lancé sous forme de test en 2023. L'objectif est de faciliter le pilotage des objectifs et le suivi de la performance tout au long de l'année. Des entretiens permettant de faire le point incluant des feedbacks formalisés sont réalisés deux ou trois fois par an par le manager. Ces rendez-vous donnent une dimension agile aux « EAA⁽¹⁾ bilan d'activité » en facilitant la synthèse finale. L'entretien annuel s'en trouve allégé en fin d'année, sans être vidé de sa substance, car il est alimenté des réalisations précises du collaborateur tout au long de l'année. Pratique dans sa mise en œuvre, le manager orientera ces conversations intermédiaires aux choix, sur les objectifs du collaborateur ou sur des items généraux liés à l'activité de l'année. Ce mode d'échange s'étendra à d'autres directions en 2024, poursuivant ainsi l'effort du Groupe pour favoriser un dialogue managérial constructif au service de la performance.

2.4.4 / Conditions de travail et prévention des risques

Condition nécessaire à l'engagement des collaborateurs, la santé (physique et psychique) et la sécurité constituent des enjeux majeurs pour Fnac Darty. Le Groupe a particulièrement investi dans la formation de ses équipes, notamment les encadrants, pour renforcer la prévention des risques.

Performances 2023

Périmètre : Groupe Fnac Darty, hors franchises.	2021	2022	2023	Δ N-1
KPI : Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt^(a)	31,5	29,7	26,7	- 8,8 %
KPI : Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt^(a)	1,9	2,0	2,2	10 %
Nombre de salariés formés à la sécurité	14 474	15 267	13 787	- 9,7 %
Nombre d'heures de formation à la sécurité	45 125	47 779	50 752	6,2 %
Absentéisme global	8,9 %	7,8 %	6,6 %	- 1,2 pts
KPI : Absentéisme maladie	5,3 %	5,4 %	4,9 %	- 0,5 pts

(a) Hors Nature & Découvertes, dont la méthodologie de calcul de l'indicateur diffère (toutes les entités calculent ce taux sur les heures réellement travaillées, quand Nature & Découvertes le calcule sur les heures de travail théoriques).

(1) Entretien annuel d'activité (EAA).

Le taux de fréquence des accidents avec arrêt est en baisse depuis plusieurs années sur le périmètre du Groupe. L'amélioration de ces résultats vient de l'intensification des actions de sensibilisation et des formations des salariés et des managers sur les sujets de santé et sécurité depuis 2021. D'autre part, des actions ciblées ont été mises en place : l'amélioration de la sécurisation des quais de livraison de nos plateformes ou encore le déploiement du programme TMS Pro (pour plus de détails voir également la section 2.4.4.4 du présent Document d'enregistrement universel).

2.4.4.1 / Un dialogue social constructif

Le Groupe s'engage à respecter la liberté d'association partout dans le monde et encourage le dialogue social au sein de l'ensemble de ses entités juridiques, dans ses deux dimensions : individuelle et collective. Il s'efforce également de créer des instances de représentation des salariés dans tous les pays où il est présent.

Le Groupe dispose d'un comité d'entreprise européen au sein duquel siègent des représentants des quatre pays dans lesquels le Groupe dispose de salariés. Cette instance a également mis en place un groupe de travail dédié au Devoir de vigilance qui se réunit une à deux fois par an et qui est un lieu d'échange entre la direction des ressources humaines, la direction RSE et les représentants du personnel afin de les associer pleinement à ces questions majeures pour le Groupe. En 2023, la majorité des CSE⁽¹⁾ a été renouvelée, tout comme le comité de groupe Fnac Darty. Un nouveau cycle électoral s'est ainsi ouvert, pour les quatre prochaines années.

En 2023, 29 accords d'entreprise ont été conclus ou renouvelés, démontrant le dynamisme et la vitalité du dialogue social au périmètre du Groupe.

Ces accords renforcent les moyens mis à la disposition des représentants du personnel (nombre de représentants du personnel, instances supra-légales propres au Groupe, temps consacré au mandat, temps de travail pour les représentants du personnel pour préparer les réunions avec la direction, contribution financière du Groupe aux organisations syndicales) et les mesures de sécurisation et valorisation de leur carrière (entretien de carrière).

Le Groupe dispose également d'un comité de groupe mis en place à la suite de la fusion des deux enseignes et au sein duquel siègent des représentants du personnel de l'ensemble des entités du Groupe. Il se réunit au moins deux fois par an afin de faire un bilan notamment sur la politique sociale, la situation économique, la politique RSE, mais permet également d'échanger autour de sujets, initiatives ou nouveautés qui ne touchent qu'une partie de l'activité du Groupe afin que chaque élu dispose d'une connaissance exhaustive de l'ensemble des activités du Groupe.

2.4.4.2 / Favoriser la libre expression de chacun sur ses conditions de travail

En complément du dialogue social au travers des instances de représentation du personnel, Fnac Darty souhaite donner à tous les collaborateurs la possibilité de s'exprimer sur les conditions de travail, reconnaissant la valeur d'un échange impliquant tous les acteurs de l'entreprise fondé sur la transparence, l'écoute et la pluralité des points de vue.

Dans cet objectif, le Groupe met à disposition différents leviers par lesquels les collaborateurs peuvent librement s'exprimer sur le contenu et l'organisation de leur travail, ainsi que sur la définition et la mise en œuvre d'actions destinées à améliorer les conditions de travail :

- Supermood, un dispositif d'écoute innovant et respectant l'anonymat, permet à chacun des salariés de faire connaître son opinion, ses observations, ses attentes concernant l'exercice de son travail au sein de son site, permettant ainsi aux managers d'apporter des réponses adaptées, ciblées et rapides ;
- en décembre 2023, le taux de recommandation⁽²⁾ était de 72,3 % contre 74,7 % en décembre 2022 (voir la section 2.4.5 du présent Document d'enregistrement universel) ;
- par ailleurs, l'engagement mesuré au format e-NPS (*employee Net Promoter Score*⁽³⁾) se situe à + 19 (stable par rapport à 2022 : + 20) ce qui représente un bon niveau de satisfaction, notamment comparé au benchmark fourni par Supermood (+ 8) ;
- des réunions collectives d'expression, déployées et systématisées au sein des équipes, afin de permettre aux salariés de s'exprimer sur l'organisation, l'environnement ainsi que leurs conditions de travail. Conçues pour ouvrir des espaces de discussions constructifs et d'intelligence collective, ces réunions sont initiées par les managers, mais animées par des collaborateurs « pairs » issus ou non de l'équipe, visant ainsi à ce que les équipes s'inscrivent dans un nouveau rituel d'échanges, de prise de recul, de partage, de recherche de solutions. ;
- une ligne d'écoute externe (*hotline*), auprès de psychologues du travail est ouverte à tous 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 ;
- Fnac Darty en tant qu'acteur responsable, s'engage à agir avec intégrité. Une plateforme de signalement (*Whistleb*) permet à des lanceurs d'alerte de signaler des comportements contraires à l'éthique, des agissements discriminants, ou d'atteinte envers les droits humains (voir aussi section 2.5.8 du présent Document d'enregistrement universel). Elle est ouverte aux clients, aux collaborateurs et aux partenaires permettant d'identifier tout manquement aux valeurs du Groupe et d'y apporter une solution pratique.

(1) Comité social et économique (CSE).

(2) Part des collaborateurs donnant une note comprise entre 7 et 10 sur une échelle allant de 0 à 10.

(3) Part des personnes ayant répondu 9 ou 10, moins part des personnes ayant répondu 0 à 6 (échelle 0 à 10) à la question : « Quelle est la probabilité que tu recommandes ton entreprise comme une entreprise où il fait bon travailler ? ».

2.4.4.3 / Renforcer la prévention médicale à partir de 50 ans

Fnac Darty souhaite prévenir l'apparition d'éventuelles pathologies en lien avec l'âge et propose dans ce cadre à ses collaborateurs seniors les dispositifs et mesures suivantes :

- un bilan prévention : les salariés âgés de 50 ans et plus peuvent bénéficier d'un bilan prévention organisé par les organismes externes partenaires du Groupe. Ce bilan médico-psycho-social réalisé par des professionnels de santé est notamment l'occasion pour le salarié de discuter de son état de santé avec des professionnels compétents, repérer les éventuelles fragilités et facteurs de risques, bénéficier de conseils de prévention personnalisés et adaptés, découvrir des activités à travers des ateliers (activités physiques, équilibre et prévention des chutes, stimulation de la mémoire, gestion du stress, nutrition, sommeil, etc.) et enfin de participer à des conférences thématiques (mémoire, motricité, etc.) ;
- autorisation d'absence pour la réalisation du bilan de santé/ de l'examen de prévention en santé : afin de permettre aux salariés de 50 ans et plus de pouvoir bénéficier de l'examen de prévention en santé gratuit dispensé par la Sécurité sociale, Fnac Darty a souhaité accorder à ces derniers une autorisation d'absence rémunérée d'une demi-journée ;
- organisation d'une visite médicale additionnelle à compter de 55 ans : les salariés de 55 ans et plus peuvent, à leur demande, bénéficier d'une visite médicale additionnelle auprès des services de prévention et de santé au travail.

2.4.4.4 / Prévenir les risques sur les métiers les plus exposés

Constatant qu'aucun métier existant au sein du Groupe ne répond à la définition légale de pénibilité, Fnac Darty a souhaité, au travers de son accord GEPP⁽¹⁾, identifier en interne les métiers « à fort impact physique », pour leur permettre de bénéficier de certaines mesures spécifiques. Cela concerne notamment les métiers de chauffeur-livreur, de technicien, et de préparateur de commande, pour lesquels il est observé un pourcentage élevé d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.

Ces métiers peuvent bénéficier de mesures d'accompagnement spécifiques au-delà de 50 ans, notamment l'aide à la reconversion professionnelle interne, l'aménagement du temps de travail pour mécnat de compétences, la prise en charge du reste à charge des frais pédagogiques d'un projet de transition professionnelle. Au-delà de ces mesures formalisées dans le cadre de l'accord Groupe GEPP, une animation régulière des KPIs (taux absentéisme, taux d'accident de travail...) a été systématisée dans les différentes instances de gouvernance.

Des actions de prévention spécifiques ont également été mises en place sur des populations spécifiques.

- En logistique : Dans le cadre des activités de manutention, la répétition des gestes, le port de charges lourdes, et les vibrations ressenties sur les chariots sont à l'origine de troubles musculosquelettiques (TMS), première cause d'accidents du travail dans le secteur de la logistique.

Des investissements ont été réalisés pour améliorer le confort aux postes de travail (amélioration de la posture debout prolongée avec la mise en place de tapis antifatigue, achat de nouveau mobilier en adéquation avec les recommandations ergonomiques).

Depuis plusieurs années déjà, le bruit est un risque pris en considération. Il est évalué et des mesurages sont effectués dans les zones susceptibles de dépasser les seuils réglementaires.

De plus, la poursuite du déploiement d'un système de blocage de roue avec cale sur bras articulé sur les quais de réceptions a eu lieu sur l'un des entrepôts. Le risque de départ intempestif des camions à quai est un risque majeur en logistique et des budgets d'investissement pour équiper tous les sites de dispositifs de blocage des roues sont prévus sur les années à venir.

Les responsables d'exploitation logistique ont reçu des formations à l'analyse des accidents de travail. Pour sensibiliser les équipes, des panneaux de prévention ont été déployés sur les six sites logistiques en France. Des dispositifs sont en test comme la mise en place sur un site d'un partenariat avec un kinésithérapeute pour des ateliers de prévention. Sur certains sites, des consultations d'ostéopathie sur site ont été proposées aux collaborateurs.

Enfin, afin de réduire l'accidentologie et améliorer les conditions de travail, plusieurs chantiers « 5S » ont été menés au cours de l'année 2022, avec des résultats visibles. Cette démarche d'amélioration de la sécurité et du confort de travail s'est accompagnée de formations des équipes et a été portée par des relais terrain pour aider à la réalisation des actions et au maintien des principes tout au long de l'année.

- En livraison : Afin de limiter le risque d'accidents, les principaux investissements se sont portés sur la sécurité des quais de chargement et de déchargement. En 2023, l'installation de barrière de sécurité, de signaux sonores, de nouvelles infrastructures, marquages au sol, ont permis d'améliorer l'environnement de travail.

À la suite d'études TMS réalisées entre 2021 et 2022, à la collaboration avec des ergonomes et la mise en place de groupes de réflexion sur le sujet, un plan d'action a été initié en 2023. Cela a conduit à une refonte des formations « gestes et postures en situation de travail ». Le déploiement est prévu pour le premier trimestre 2024. En parallèle, des initiatives locales ont émergé, avec notamment la création de vidéo pour sensibiliser les collaborateurs à utiliser correctement les outils de manutention (ventouses, sangles...).

La direction de la livraison dernier kilomètre a également placé la prévention des risques au premier plan dans les parcours d'intégration, via notamment des formations obligatoires et grâce à la création d'un livret d'accueil orienté sécurité.

(1) Gestion des emplois et des parcours professionnels.



DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Développer notre principal actif : le capital humain

Prévenir grâce aux formations obligatoires

Le Groupe renforce continuellement les formations de sécurité et le suivi de la réalisation de ces formations. Ces formations obligatoires concernent l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

En 2023, afin de prévenir les risques sur les métiers les plus exposés, plusieurs types de formation ont été renforcés ou développés : des formations réglementaires (habilitations électriques, gestes & postures en situation de travail, sauveteur secouriste du travail, sécurité gaz...) et des parcours spécifiques à destination des managers (piloter la sécurité, gestion de crises, permanence ouverture de sites).

Pour finir, le Groupe a su s'adapter en créant deux modules de formations en lien avec les risques émergents tels que les risques d'exposition et les risques chimiques.

En Espagne, l'entreprise s'appuie sur un outil innovant au service de la prévention des risques physiques et psychiques, sous la forme d'une application web délivrant des conseils en matière de nutrition, de santé, de pratiques sportives. Fnac Espagne constate que 30 % de leurs collaborateurs utilisent cet outil.

2.4.5 / Développer le sentiment d'appartenance, le lien social et la qualité de vie au travail

Parce qu'ils sont le vecteur de différenciation par rapport aux *pure players* de la distribution et qu'ils incarnent les promesses de l'expérience Fnac Darty, les collaborateurs représentent la clef de l'ambition du Groupe. À cet égard, Fnac Darty souhaite s'engager dans une démarche proactive pour procurer à ses salariés un cadre de travail équilibré, motivant, inclusif et respectueux, vecteur d'engagement et de performance.

Fnac Darty dispose d'un accord sur la qualité de vie au travail (QVT) et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Cet accord historique en tant que premier accord négocié au niveau du Groupe et signé avec les partenaires sociaux représentatifs du Groupe, a concrétisé la première étape dans la mise en place du socle commun de la qualité de vie au travail pour l'ensemble des enseignes du Groupe.

Performances 2023

Périmètre : Groupe Fnac Darty	2021	2022	2023	Δ N-1
Turnover global	16,4 %	20,0 %	18,3 %	- 1,7 pt
Taux de recommandation ^(a)	72,1 %	74,7 %	72,3 %	- 2,4 pts
Part des salariés en situation de handicap dans l'effectif CDI ^(b)	5,0 %	5,2 %	5,0 %	- 0,2 pt
Part des personnes en situation de handicap dans les embauches en CDI ^(b)	1,7 %	1,8 %	1,5 %	- 0,3 pt

(a) Part des collaborateurs donnant une note de recommandation comprise entre 7 et 10 sur une échelle allant de 0 à 10.

(b) Hors Suisse et Belgique, non applicable.

Fnac Darty fait face, comme la plupart des acteurs de retail, à des enjeux de rétention, avec des départs volontaires nombreux, tout particulièrement sur la population de vendeurs. L'engagement de ses collaborateurs, mesuré au travers du taux de recommandation, est en léger recul en 2023, mais reste élevé avec un score qui se maintient au-dessus de 70 %. En effet, les salariés ont des attentes de plus en plus fortes en termes de sens au travail, de qualité de vie sur des métiers exigeants, et ce dans un contexte économique et de pouvoir d'achat sous tension.

Depuis 2022, le Groupe a mis en place un suivi mensuel du turnover, avec la systématisation d'un questionnaire de sortie à chaque départ de vendeur. Par ailleurs, le Groupe s'attache à déployer les leviers de rétention autour de la gestion de carrière et des mobilités, mais aussi du sens au travers de valeurs partagées et d'inclusion qui ont permis de faire reculer le taux de turnover en 2023.

2.4.5.1 / Tous Leaders : vers des principes d'action partagés

Tous Leaders, le programme de culture d'entreprise Groupe pour mieux travailler ensemble au service des clients et accélérer la performance sur les objectifs stratégiques s'est poursuivi en 2023 autour de trois axes :

- un objectif « Tous leaders » a été fixé à l'ensemble des cadres du siège pour leur permettre de se développer sur un des cinq principes d'action du programme en travaillant la partie « savoir être » de leur performance ;
- une plateforme de cooptation (avec système de primes associées) a été lancée en 2023 pour permettre à l'ensemble des collaborateurs du Groupe de faire connaître aux membres de leurs réseaux, les postes ouverts au recrutement externe ;
- des groupes de travail se sont réunis en 2023 pour préparer un programme de séminaire d'équipes, destinées à mobiliser les managers et leurs équipes sur les 5 principes d'action. Le déploiement en 2024 permettra de lancer des plans d'action collectifs par équipe.

2.4.5.2 / Créer un environnement de travail inclusif et respectueux de tous

Fnac Darty démontre un engagement de longue date en faveur de la diversité des équipes, en portant ses efforts sur la sensibilisation pour faire évoluer les mentalités, sur la lutte contre les stéréotypes et les préjugés et sur la mise en œuvre d'actions concrètes dans une démarche volontariste sur les différentes dimensions de la diversité. Cet engagement a été réaffirmé en 2021 par une nouvelle signature de la charte de la diversité.

Mesurer l'impact de nos politiques Diversité et Inclusion

En 2023, afin de mesurer l'impact des politiques mises en place ces dernières années sur toutes les dimensions de la diversité et d'identifier les priorités pour l'avenir, Fnac Darty a mené un diagnostic avec la société Mixity. Celle-ci propose une solution reconnue par le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, le Haut-Commissariat à l'emploi et à l'engagement des entreprises et le secrétariat d'État chargé de l'Économie sociale, solidaire et responsable.

Le score global obtenu est de 75 %. Ce résultat est supérieur au benchmark des entreprises du secteur de la distribution ⁽¹⁾, notamment sur la dimension « transversale » (politique Diversité globale) avec un résultat de 92 % versus 70 % pour le secteur et 68 % pour l'ensemble des entreprises évaluées.

Trois critères se démarquent particulièrement vis-à-vis du secteur :

- l'égalité des genres : 86 % (versus 69 %) ;
- l'inclusion des personnes en situation de handicap : 82 % (versus 62 %) ;
- le multigénérationnel : 78 % (versus 63 %).

Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap

Historiquement, le Groupe a toujours été fortement engagé en faveur de l'emploi de personnes en situation de handicap. Au niveau du Groupe, c'est la mission Handicap qui pilote cette politique volontariste. En 2021, celle-ci a créé une cellule Handicap qui comprend un référent Handicap par entité juridique ainsi que deux élus représentants du CSE. Ces référents ont tous bénéficié d'une formation Handicap. Au niveau des entités juridiques, la cellule élabore, met en place et suit un plan d'action spécifique, en fonction de la situation de l'entité. Elle accompagne aussi les équipes dans leurs démarches, notamment de reconnaissance de leur qualité de « Travailleur handicapé ».

Depuis 2013, Fnac Darty gère deux classes d'alternance dédiées aux personnes sourdes et malentendantes afin de les former aux métiers d'hôte de caisse et de magasinier. À l'issue de leur formation, les apprenants ont la possibilité d'intégrer le Groupe en CDI. Cet engagement de longue date a été récompensé en 2021 par le Prix Inclusion Surdités de la Fondation Pour l'Audition.

En 2023, la mission Handicap a décliné ses actions sur de multiples projets :

- l'accélération du recrutement de personnes handicapées par la publication d'annonces sur des sites dédiés et d'une animation renforcée du réseau des contacts Cap Emploi ;
- le renforcement de l'accessibilité aux sites marchands, notamment avec l'extension du service Accéo ⁽²⁾ au site Fnac et le plug-in Facil'iti ⁽³⁾ sur les sites internet Fnac et Darty.com ;
- la fixation d'objectifs : lors de la signature de l'accord QVT-égalité professionnelle, le Groupe s'est donné pour objectif de recruter chaque année au moins 40 personnes en situation de handicap en CDI et 40 en CDD (y compris alternance). D'autres actions de sensibilisation ont été animées par la mission Handicap Groupe et les référents Handicap des entités en 2023 comme :
 - la participation aux Duodays ⁽⁴⁾ : 49 offres de duos sur toute la France, et 37 concrétisés,
 - l'animation régulière de webinaires,
 - l'information des salariés sur la reconnaissance de handicap (FDPS, DGO),
 - la sensibilisation par le théâtre ou la présence sur site de personnes aveugles ou malvoyantes effectuant des prestations bien être (FDPS).

À fin 2022, le Groupe en France atteint un taux d'emploi légal de 7,15 % (le taux 2023 sera connu en mai 2024).

Garantir un environnement respectueux et inclusif pour les personnes LGBT+

Fnac Darty a signé la charte LGBT+ portée par l'association l'Autre Cercle en 2022. Cette charte atteste l'engagement du Groupe en faveur de l'inclusion des personnes LGBT+ et a ainsi rejoint les 200 autres entreprises, associations et collectivités territoriales signataires. Cette signature faisait suite à un travail préparatoire incluant des échanges avec le comité exécutif, une sensibilisation des managers et des équipes, un partage avec les partenaires sociaux ainsi que la revue des process RH.

En signant cette charte, le Groupe s'est engagé à créer un environnement inclusif pour les collaboratrices et les collaborateurs LGBT+, à veiller à une égalité de droit et de traitement entre toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs quelles que soient leur orientation sexuelle et identité de genre, à soutenir les collaboratrices et collaborateurs victimes de propos ou d'actes discriminatoires et à mesurer les avancées et partager les bonnes pratiques pour faire évoluer l'environnement professionnel général.

Faciliter l'accès au sport et à la culture

Dans le cadre de sa politique de qualité de vie au travail, Fnac Darty s'engage à promouvoir auprès de ses salariés des activités sportives mais aussi de faciliter l'accès à la culture, une des missions historiques de la Fnac.

(1) Entreprises identifiées dans le même secteur d'activité que Fnac Darty parmi les 138 organisations ayant mesuré leur empreinte avec Mixity.

(2) Dispositif d'interprétariat à distance permettant l'accessibilité du service client aux personnes sourdes.

(3) Facil'iti permet ou améliore l'accès aux sites marchands aux personnes handicapées, sur une multiplicité de handicaps : cécité ou malvoyance, troubles dys, daltonisme...

(4) Journée d'immersion professionnelle pour les personnes en situation de handicap.



DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Agir avec éthique, tout au long de la chaîne de valeur

En 2023, des journées bien-être ont été organisées au siège, des cours de yoga, des animations sur la mobilité urbaine ainsi que des concours de pronostics à l'occasion de la Coupe du monde de Rugby. Des dossards pour la course Odyssée 10 km, événement sportif solidaire pour la lutte contre le cancer, ainsi que pour la course « Jogging dans la ville » au profit de l'association « Sport dans la Ville » ont été proposés aux salariés.

Enfin, en 2023, Fnac Darty est devenu supporteur officiel des Jeux olympiques et paralympiques. Le Groupe sera également responsable des Olympiades culturelles qui promeuvent des projets culturels et artistiques qui explorent le lien entre l'art et le sport. Le Groupe prendra donc une part active dans l'accompagnement de cet événement qui devrait offrir une belle visibilité ainsi que des motifs de mobilisation pour les salariés en 2024.

Dans le même temps, Fnac Darty promeut la culture auprès de ses salariés en organisant notamment des dédicaces avec des artistes (lauréat Prix BD, Prix Goncourt des Lycéens), des conférences avec des auteurs et autrices ou encore des cafés littéraires avec des libraires du réseau Fnac.

2.4.5.3 / S'engager pour le pouvoir d'achat

En 2023, Fnac Darty s'est à nouveau engagé en faveur du pouvoir d'achat des collaborateurs. Différentes révisions salariales ont été versées dans l'année, que ce soit dans le cadre des négociations annuelles d'entreprise sur les rémunérations ou dans celui des négociations de branche auxquelles l'entreprise participe. Des mesures collectives ont notamment bénéficié aux salariés à

plus faibles revenus. En France, la quasi-totalité des salariés a vu son salaire revalorisé. Des actions très concrètes permettant l'amélioration du pouvoir d'achat au quotidien ont été mises en place avec par exemple la revalorisation du montant des titres restaurant pour la plupart des sociétés du Groupe.

Par ailleurs, la rémunération variable demeure une composante essentielle de la rémunération des cadres. En 2023, la structure du « variable » annuel des cadres versée au titre de 2022 a été ajustée afin de prendre en compte le contexte de crise géopolitique et macroéconomique impactant très immédiatement les résultats économiques du Groupe alors inconnu au moment de la fixation des objectifs des cadres. En ce qui concerne le « variable » au titre de 2023 et des années suivantes, des évolutions ont aussi été apportées au schéma afin de mieux prendre en compte et valoriser la surperformance.

Fnac Darty a également poursuivi son engagement en faveur du pouvoir d'achat de ses collaborateurs en versant en juillet 2023 une prime de partage de la valeur pour l'ensemble de ses collaborateurs en France ; les collaborateurs dans les pays ont également bénéficié d'autres mesures importantes de revalorisation de salaire dès le début de l'année.

En 2024, comme les années précédentes, le Groupe continuera d'accorder une attention particulière au pouvoir d'achat de ses collaborateurs, qui sont pleinement engagés dans la mise en œuvre quotidienne du plan stratégique Everyday tout en continuant de valoriser et d'expliquer sa politique de rémunération en développant le « Bilan Social Individualisé », document produit annuellement à destination des salariés.

2.5 / Agir avec éthique, tout au long de la chaîne de valeur

Contexte et tendances

En tant que distributeur, Fnac Darty évolue dans un écosystème partenarial et interagit avec de nombreuses parties prenantes : clients, fournisseurs, pouvoirs publics, investisseurs, ONG et associations. Interrogés dans le cadre du renouvellement de l'analyse de matérialité du Groupe en 2022, ces parties prenantes expriment des attentes fortes vis-à-vis de l'éthique, notamment de la protection des données personnelles et de la lutte contre la corruption. Plus largement, ils confirment qu'agir avec éthique permet de garantir des relations durables entre Fnac Darty et ses partenaires.

De manière générale, Fnac Darty s'engage à agir avec intégrité, aussi bien dans ses opérations que sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, et s'engage à promouvoir, à respecter et faire respecter les droits de l'Homme. Le Groupe reconnaît ainsi que ses activités peuvent avoir directement ou indirectement un impact sur les droits de l'homme, sur la santé et la sécurité des personnes, et sur l'environnement, et cela dans tous les pays où le Groupe et ses partenaires opèrent ; dans le cadre de son devoir de vigilance, le Groupe identifie ces risques et met en œuvre des mesures de prévention adaptées.

Risques

- Mise en cause du Groupe ou de ses fournisseurs pour non-respect du droit du travail et des droits de l'homme
- Poursuites et/ou atteintes à la réputation pour non-respect des lois anti-corruption
- Usage abusif des données personnelles
- Cybercriminalité

Opportunités

- Relations durables avec les fournisseurs, considérés comme des partenaires dans l'atteinte des objectifs du plan Everyday
- Confiance renforcée des clients et des investisseurs
- Maîtrise des risques liés à la non-conformité

Leviers activés

- Des principes éthiques réaffirmés et partagés avec toutes les parties prenantes du Groupe
- Des organes de gouvernance et des programmes de formation adaptés

- Des cartographies des risques, des politiques, des mesures de prévention et de mitigation spécifiques pour la protection des données personnelles, la lutte contre la corruption, les achats indirects et le devoir de vigilance

- Un dispositif d'alerte éthique externalisé accessible aux tiers, dont le contenu est traduit dans toutes les langues du Groupe

- Une politique fiscale responsable

Performances 2023 et suivi des objectifs

- 99 % de la population exposée au risque de conflit d'intérêts a réalisé les modules de formation obligatoires

- Plus de 100 projets analysés par le DPO et l'équipe juridique
- 8,9 milliards de requêtes malveillantes bloquées
- **KPI : 89 % des audits Fnac Darty jugés conformes avant plan d'actions correctives**

- 49 audits non annoncés (44,5 % des audits)
- Plus de 1 325 mises à l'épreuve de vendeurs marketplace et 96 déréférencements
- Part des appels d'offres incluant des critères RSE : 83 %
- Part des contrats intégrant le Code de conduite des affaires : 82 %

- 45 alertes reçues, 7 signalements avérés ayant donné lieu à des sanctions

- Près de 35 millions d'euros d'impôts locaux reversés aux collectivités françaises

2.5.1 / Gouvernance

Fnac Darty, en tant qu'acteur responsable, s'engage à agir avec intégrité, aussi bien dans ses opérations que sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Le Groupe attache une importance particulière à faire vivre ses valeurs et ses principes éthiques dans ses relations avec ses salariés, fournisseurs, clients, partenaires et actionnaires. Ces principes éthiques contribuent en effet au sentiment de fierté des collaborateurs et à l'instauration de relations durables avec les parties prenantes du Groupe. Ils constituent également des leviers pour réduire les risques relatifs à l'éthique au sens large.

Le Groupe Fnac Darty accorde des moyens adaptés à ses enjeux d'éthique et de conformité en veillant à nommer des responsables sur les sujets clés, ainsi que des référents dans les métiers et dans les filiales. Ces enjeux sont placés sous la responsabilité du Secrétariat général en charge de la RSE et de la Gouvernance Groupe.

Le comité éthique

Le comité éthique a pour objectif d'impulser une culture éthique dans l'ensemble du Groupe. Il œuvre pour la conduite responsable des affaires en conformité avec :

- la loi Sapin 2 ;
- la loi sur le devoir de vigilance des maisons mères et grands donneurs d'ordre ;
- et plus largement avec les règles d'éthique et de conformité applicables dans l'ensemble des pays dans lesquels nous sommes implantés.

Le comité éthique du Groupe s'assure de la dynamique d'amélioration continue des dispositifs d'éthique et de conformité. Aussi, il vise à remédier à toute action qui serait contraire à ses principes.

La secrétaire générale, qui le préside, et les membres permanents qui le composent ont été choisis au regard de leur expérience et de leur compétence en matière de droit social, de droit des affaires, d'environnement et de déontologie. Il s'agit de la directrice des ressources humaines Groupe, de la directrice RSE Groupe, du directeur des risques Groupe, de la responsable de la protection des données, du directeur de la sûreté Groupe et de la responsable éthique Groupe.

Une fois par an, le Directeur Général du Groupe participe au comité éthique, qui présente la synthèse des travaux annuels, les plans d'action prévus ainsi que les orientations pour l'année suivante.

2.5.2 / Lutte contre la corruption

Gouvernance du dispositif éthique

Le programme conformité à la loi Sapin 2, visant à lutter contre la corruption, s'intègre dans le dispositif éthique de Fnac Darty. Chaque entité du Groupe met en œuvre le dispositif éthique et le déploie selon les spécificités de ses activités ou de son implantation géographique, ainsi que de la réglementation applicable.

Le comité éthique Groupe s'assure de la qualité du dispositif en adéquation aux évolutions de l'environnement des affaires.

Référentiel éthique

Le référentiel éthique formalise et diffuse les engagements du Groupe pour l'ensemble de ses parties prenantes. Le Groupe veille également à accompagner ses collaborateurs à se positionner face à des situations inédites au travers d'arbres de décisions.

Le Code de conduite des affaires a pour objectif de réaffirmer les principes fondamentaux qui doivent régir les comportements de tous dans leur cadre professionnel, à titre individuel comme collectif. Les principes éthiques du Groupe sont réaffirmés auprès des parties prenantes dans la charte éthique Groupe et au sein de la charte éthique fournisseurs.

La charte « cadeaux et avantages » rappelle les règles internes du Groupe en termes d'acceptation des cadeaux et invitations. Elle accompagne les collaborateurs sur la conduite à tenir lors des sollicitations externes.

La charte de prévention des conflits d'intérêts a pour vocation de sensibiliser sur le sujet. Elle a pour but d'aider les collaborateurs à l'éviter et à adopter la conduite adéquate.

Ce référentiel fait l'objet de mises à jour régulières afin de refléter la mise en œuvre d'une démarche de progrès. La dernière mise à jour a été effectuée en 2021.

Le référentiel éthique est traduit dans 6 langues et accessible en permanence dans toutes les entités du Groupe. Il fait également l'objet de communications internes ponctuelles.

Cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence

La cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence sert de pilier dans la gestion du dispositif éthique. Les plans d'action qui en découlent font l'objet d'un suivi régulier. Aussi, la cartographie fait l'objet d'une revue annuelle en comité éthique.

Formation et sensibilisation

En 2022, afin de renforcer la prévention de la corruption un nouveau dispositif de formation e-learning a été lancé. Ce dispositif complet et pédagogique a été déployé en fonction du niveau de responsabilité des collaborateurs. Il comprend 7 modules e-learning portant sur les thématiques suivantes : Code de conduite, Cadeaux et invitations, Lanceur d'alerte, Conflits d'intérêts, Évaluation des tiers, Cartographie des risques, Éthique et dirigeants.

Formation du management et des personnes exposées

L'intégralité des membres du comité exécutif, du Leadership Group et des comités de direction (Codirs) des pays et filiales ont réalisé les sept modules de formations obligatoires. Cette population compte plus de 200 personnes au périmètre du Groupe.

La totalité de la population exposée au risque de conflit d'intérêts dans le Groupe (dirigeants et management) a réalisé les quatre modules de formation obligatoires à savoir : Code de conduite, Cadeaux et invitations, Lanceur d'alerte et Conflits d'intérêts. De plus, elle doit compléter une évaluation individuelle du risque de conflit d'intérêts. Cette démarche permet d'impliquer la population à risque dans la prévention et la gestion des situations de conflit d'intérêts en l'accompagnant dans une démarche personnelle de questionnement sur les risques auxquels elle pourrait être confrontée.

Cette population est mise à jour annuellement, elle représentait près d'un millier de personnes en 2023. Elle est établie en fonction du pouvoir de décision et d'action dont disposent les collaborateurs.

Les situations déclarées sont systématiquement analysées et des mesures de remédiation adaptées sont mises en œuvre.

Par ailleurs, tout au long de l'année, au-delà de cette déclaration annuelle, Fnac Darty encourage la déclaration des situations de conflit d'intérêts.

Formation de l'ensemble des collaborateurs

Les trois modules de formation portant sur le Code de conduite des affaires, les cadeaux et avantages et sur le lanceur d'alerte ont été attribués comme formation obligatoire à l'ensemble des salariés du Groupe.

Afin d'affirmer, dès l'arrivée des nouveaux collaborateurs, l'importance de la culture éthique, le dispositif éthique est présenté en séminaire d'intégration des nouveaux cadres par le responsable éthique Groupe au niveau France.

En Chine, pays sensible d'après l'indice de perception de la corruption, le référentiel et les formations éthiques sont systématiquement incluses dans le processus d'intégration des nouveaux collaborateurs du bureau de sourcing.

Suivi, contrôles et évaluation interne

Le suivi du déploiement du dispositif éthique est systématiquement présenté lors des comités de contrôle interne du Groupe. L'auto-évaluation comprend des questions sur l'éthique. Annuellement, le suivi du dispositif éthique est présenté en comité d'audit.

2.5.3 / Usage et protection des données personnelles, cybersécurité

Fnac Darty est attaché à la protection de la vie privée des clients et des employés et met tout en œuvre pour traiter les données personnelles de façon transparente et responsable.

2.5.3.1 / Protéger les données personnelles des salariés et des clients

En tant qu'acteur essentiel de la vie quotidienne des clients, Fnac Darty entend contribuer à une société numérique de confiance et maîtriser l'impact de ses activités en lien avec les données personnelles.

Dans un environnement hyper concurrentiel et de plus en plus régulé, les données personnelles représentent à la fois un enjeu économique majeur en tant qu'actif essentiel à la compétitivité du modèle de Fnac Darty, mais également le fil rouge indispensable à la stratégie numérique du Groupe.

Avec des millions de visiteurs chaque mois sur ses sites marchands et dans ses magasins, et près de 12 millions d'adhérents, l'usage transparent et proportionné de leurs informations est une attente forte des clients et de l'ensemble des parties prenantes du Groupe.

Fnac Darty s'efforce d'assurer une grande transparence dans l'utilisation des données qui sont collectées par les enseignes du Groupe ainsi qu'une exploitation légitime, proportionnée et sécurisée de celles-ci. Le Groupe œuvre activement depuis plusieurs années à la protection des données personnelles, conformément aux réglementations sur la protection des données (Règlement du 27 avril 2016 (« RGPD/GDPR ») loi informatique et liberté et *ePrivacy*).

Gouvernance

La prise en compte des enjeux numériques s'est traduite ces dernières années par une augmentation des effectifs impliqués sur la protection des données personnelles. Fnac Darty a mis en place une organisation dédiée et des procédures internes qui garantissent la protection des données tout au long de la vie des traitements.

Fnac Darty continue de renforcer son organisation avec une équipe de quatre personnes dédiées à la protection des données personnelles en France : un DPO Groupe (délégué à la protection des données à caractère personnel) désigné auprès de la CNIL, deux chargés de protection des données personnelles et un DPO dédié aux filiales France Billet et Nature & Découvertes. Dans les pays, les filiales en Belgique, Espagne, Portugal et Suisse disposent également de DPO désignés localement ou de personnel dédié au respect de la réglementation sur la protection de la vie privée. Des « référents RGPD » ont par ailleurs été désignés dans chacune des grandes directions métiers du Groupe et sont chargés de relayer l'actualité relative à la protection des données personnelles et de suivre les plans d'actions des directions. Tous les périmètres métiers sont ainsi couverts et animés au sein d'un comité RGPD qui se réunit tous les trimestres. Les services clients des enseignes participent également activement à l'animation de l'application du RGPD.

Des comités et ateliers de travail dédiés organisés par l'équipe DPO se tiennent de manière régulière afin de veiller au respect du RGPD et au suivi des plans d'action qui en découlent : un comité de pilotage RGPD en présence du DPO et des référents RGPD pour suivi des plans d'action métiers (tous les trois mois), un comité de suivi IT RGPD en présence des directeurs informatique pour suivi des plans d'action informatique (tous les deux mois), un comité de suivi des droits RGPD avec les équipes de la relation client et un comité DPO pays réunissant les DPO des pays pour partage des pratiques et coordination (tous les six mois).

Les enjeux de protection des données personnelles sont également partagés avec le comité exécutif, une à deux fois par an, pour information ou arbitrage lorsque nécessaire. Enfin, une fois par an, la DPO Groupe présente la cartographie des risques et les plans de remédiation en cours en matière de protection des données personnelles devant le comité d'audit du conseil d'administration.

Audits

L'équipe DPO en association avec l'audit interne et le contrôle interne, procède à des audits, contrôles ou campagnes d'autoévaluation des référents RGPD afin de garantir un suivi régulier des enjeux RGPD. En 2023, Fnac Darty a poursuivi l'amélioration de l'information RGPD sur ses sites et en magasin et la vérification de la bonne mise en place de l'affichage réglementaire en magasin.

Documentation de la conformité et procédures « privacy by design »

Fnac Darty procède à une tenue des registres de traitement ainsi qu'à une documentation de sa conformité au travers de la rédaction de fiches de traitement, d'analyse d'impact (AIPD) et la diffusion de politiques de protection des données personnelles.

Face à des services et des outils numériques innovants aux technologies parfois complexes, les équipes en charge de la protection des données ont mis en œuvre des procédures pour comprendre et analyser les projets et leurs enjeux en termes de protection de la vie privée des clients et des salariés. Une procédure « privacy by design » permet ainsi d'assurer, dès la conception des projets et la sélection des outils, une bonne prise en compte des enjeux de la protection des données personnelles.

L'ensemble des projets doivent être soumis préalablement à leur lancement à un « visa » de l'équipe du DPO. L'analyse des projets porte sur la conformité des traitements de données et leur sécurité. Des questionnaires d'audit permettent notamment d'évaluer les garanties présentées par les prestataires qui proposent des solutions tierces notamment SaaS (logiciel en ligne). Fnac Darty poursuit ses efforts afin de cartographier et gérer l'enrôlement des logiciels externalisés (SaaS) en fort développement ces dernières années. La direction juridique du Groupe prend en charge l'encadrement des obligations RGPD dans les contrats « Data Protection Agreement » ou clauses obligatoires prévues par le RGPD.

En 2023, plus de 100 projets ont été analysés et ont obtenu un visa du DPO et de l'équipe juridique.



DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Agir avec éthique, tout au long de la chaîne de valeur

Formation et sensibilisation

Au cours des dernières années, Fnac Darty a créé une culture de la protection des données auprès de ses collaborateurs grâce aux actions régulières de formation et sensibilisation.

Le Groupe veille à la formation continue de ses collaborateurs : des e-learning obligatoires sur la protection des données personnelles sont accessibles depuis la plateforme d'e-learning du Groupe. En 2023, Fnac Darty a poursuivi la sensibilisation et la formation des équipes service client qui prennent en charge une partie des droits RGPD.

Droits des personnes

La prise en compte des demandes des clients au titre de leurs droits (droits d'accès, de rectification, d'opposition, droit à la portabilité, retrait du consentement) est une préoccupation majeure de Fnac Darty qui mobilise activement ses services clients et l'équipe DPO pour y répondre. Dans chaque enseigne, un responsable du service client anime et coordonne auprès de son service la bonne prise en compte des demandes des personnes concernant leurs droits RGPD. Des formulaires de contact en ligne (Darty) ou un agent conversationnel (Fnac par ladvice) en amélioration constante assurent une prise en compte dans les meilleurs délais des demandes des clients. L'équipe DPO du Groupe répond aux demandes spécifiques des clients concernant l'usage de leurs données.

Violations de données personnelles et enjeux de sécurité données

Fnac Darty porte une attention particulière aux enjeux de sécurité des données. Les moyens alloués et les outils dédiés à la cybersécurité sont en augmentation constante depuis plusieurs années.

Des dispositifs d'alerte et de remontée des anomalies et incidents permettent d'anticiper les violations de données. Une sensibilisation régulière des salariés ainsi qu'une collaboration étroite entre les équipes DPO et RSSI (cybersécurité – voir ci-dessous) permettent également d'assurer la bonne prise en compte d'incidents informatiques et de se préparer aux éventuelles violations de données personnelles qui doivent être notifiées à la CNIL dans un délai très court de 72 heures.

Programme et plans d'action

En 2023, la sécurité des systèmes d'information est restée une préoccupation majeure du Groupe. À l'instar de ce qui a été fait l'an dernier pour darty.com, Fnac Darty a également déployé en 2023 dans le compte client de fnac.com, un nouvel outil dénommé « gestionnaire de préférences » visant à donner à ses clients un meilleur contrôle. Ils peuvent ainsi choisir par quel canal, comment et par qui leurs données personnelles peuvent être utilisées. En plus de celui de darty.com, un nouveau portail d'information sur les données personnelles accompagne le « gestionnaire de préférences » du site fnac.com pour une meilleure transparence sur l'usage des données personnelles dans le périmètre Fnac. Les deux enseignes sont désormais couvertes.

Le Groupe continue également l'encadrement de sa stratégie Data en poursuivant la sensibilisation des équipes aux enjeux et à l'éthique de la data et de l'intelligence artificielle.

2.5.3.2 / La cybersécurité : une activité indispensable pour protéger les données personnelles

Des activités essentielles comme la vente, la distribution, les services financiers ou encore la protection des données personnelles des clients et des salariés reposent sur la fiabilité et l'efficacité de divers systèmes d'information (SI). De plus en plus sophistiquées et fréquentes, les cyber-attaques visent les SI des entreprises, leurs sites web mais aussi leurs salariés, ce qui représente un risque majeur pour le Groupe.

Afin d'assurer la protection des systèmes d'information et de toutes les données des tiers du Groupe, une gouvernance et des moyens sont alloués à la cybersécurité. Une équipe de 11 personnes, dont deux personnes formées à l'ISO 27001, norme spécifique au management de la sécurité de l'information, sont entièrement dédiés à cette activité. Le responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) gère le processus de maîtrise des risques SI pour le Groupe et, à ce titre, anime l'ensemble du dispositif de sécurité de l'information. Son équipe assure le bon suivi des politiques spécifiques en matière de prévention et de gestion des incidents de cybersécurité au sein du Groupe. Celles-ci sont régies au sein de la politique de sécurité des systèmes d'information, renforcée en 2022 par la création d'une charte du développeur ainsi qu'une nouvelle politique pour les administrateurs du système d'information.

En 2023, la charte informatique a été réactualisée en intégrant les nouvelles contraintes liées au développement de l'intelligence artificielle.

Afin d'en assurer le suivi, des comités de sécurité trimestriels et mensuels se sont tenus en 2023, avec pour mission de fournir un bilan des actions majeures, partager les différents indicateurs de sécurité IT, apporter un retour d'expérience sur les dernières attaques et évaluer les risques d'intrusion ou encore mettre à jour la cartographie des risques cybersécurité.

La protection des systèmes d'information et des données personnelles passe également par la sensibilisation et la collaboration des salariés face aux attaques. Une communication est assurée tout au long de l'année par l'équipe cyber afin d'alerter sur les différents risques. Une formation obligatoire pour tous les salariés est lancée depuis 2022 et une « cyberweek » est prévu en début d'année 2024.

Fnac Darty est certifié PCI-DSS depuis 2021, renouvelée en 2022 et 2023, qui illustre la robustesse des systèmes marchands et des systèmes de prévention des vols de données. Des investissements significatifs sont venus renforcer le déploiement de ces nouvelles procédures.

Dans une démarche d'amélioration continue, Fnac Darty continue de renforcer ses politiques spécifiques en matière de prévention, de détection et de gestion des incidents de cybersécurité, notamment en développant un programme étendu à tous ses pays d'implantation. Ce dernier vise à harmoniser les pratiques entre les différentes filiales et à mesurer la posture cyber sur l'ensemble du Groupe. Un nouveau comité de surveillance réunissant l'ensemble des pays et des filiales a été créé dans ce but.

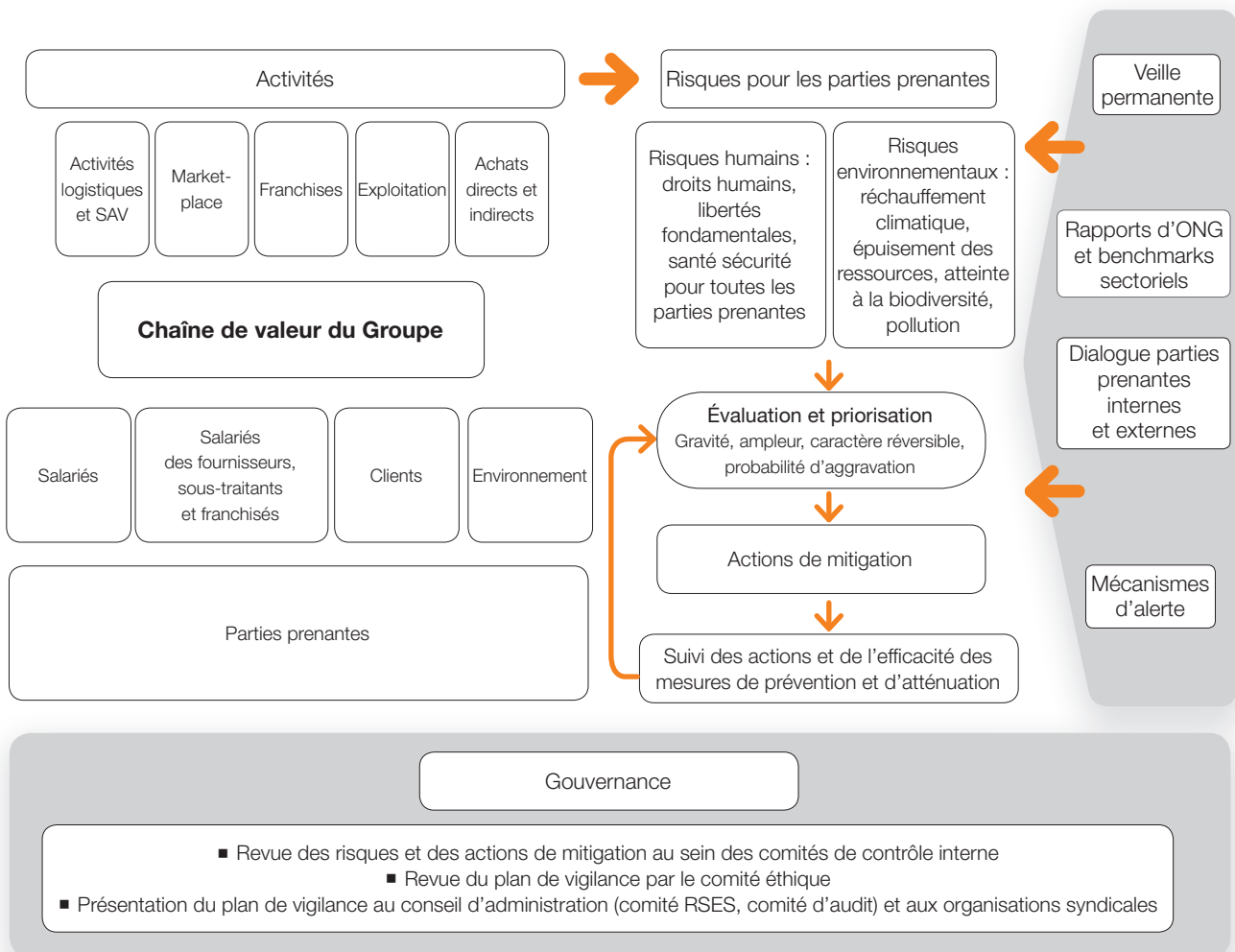
Chiffres clés en 2023 :

- nombre d'attaques : 8,9 milliards de requêtes malveillantes bloquées (+ 30 %) ;
- part des courriels bloqués : 12 % ;
- 283 attaques à la seconde sur les sites web du Groupe.

2.5.4 / Plan de vigilance

La loi française du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre vient renforcer les exigences de responsabilité sur la chaîne de valeur de l'amont à l'aval des activités des entreprises. Avec la transformation de ses activités, Fnac Darty s'est saisi de cette loi pour approfondir et renforcer ses analyses de risques et ses plans d'action. Le compte-rendu de la mise en œuvre effective du Plan et des résultats est rendu public depuis 2018, en cohérence et en complémentarité avec sa déclaration de performance extra-financière.

PLAN DE VIGILANCE





DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Agir avec éthique, tout au long de la chaîne de valeur

Fnac Darty s'appuie sur des principes et des standards éthiques forts dans la conduite de ses activités, et se réfère notamment à la Déclaration universelle des droits de l'homme, au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et aux conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail. Le Groupe adhère également au *Global Compact* des Nations unies, dont il partage et promeut les principes.

Dans la conduite de leurs affaires, les filiales et les partenaires sont tenus de se conformer à la législation locale applicable et au socle minimal commun contenu dans le Code de conduite des affaires.

Périmètre

Au 31 décembre 2023, le périmètre du plan de vigilance du Groupe couvre le périmètre opérationnel du Groupe : Fnac France et Darty France, Fnac Espagne, Fnac Suisse, Fnac Portugal, Fnac Belgique, Vanden Borre, Nature & Découvertes et WeFix. Il couvre également les activités du bureau de sourcing basé à Hong Kong. Le périmètre des activités comprend les opérations internes et les fournisseurs/sous-traitants de rang 1 avec lesquels la Société entretient une relation commerciale établie.

Les risques couverts au sein du plan concernent les atteintes graves qui pourraient être provoquées par le Groupe ou par les tiers avec qui il entretient des relations durables, aux droits humains et libertés fondamentales, à la santé et la sécurité des personnes, et à l'environnement.

Ces risques, comme les autres risques extra-financiers du Groupe, sont évalués et suivis dans le cadre de la politique RSE, et décrits dans la présente déclaration de performance extra-financière.

2.5.4.1 / Cartographie des risques, procédures d'évaluation et mécanisme d'alerte

L'identification et l'évaluation des risques sont réalisées au moins une fois par an (davantage pour les risques les plus significatifs) avec les responsables concernés. Dans le cadre de ces revues, les évolutions de l'environnement du Groupe (acquisition, nouveaux marchés, croissance importante d'une activité, etc.) et les rapports et recommandations des ONG et d'autres parties prenantes externes, sont pris en considération.

Les risques identifiés sont évalués suivant la méthodologie utilisée par la direction des risques dans sa gestion des risques Groupe, en les pondérant selon leur niveau d'occurrence et d'impact, puis au regard des politiques d'atténuation ou de prévention mises en place :

- l'impact est évalué selon plusieurs critères comme le caractère systématique ou répété de l'atteinte, ou encore sa réversibilité, sur l'environnement, les conditions de travail et sur la santé et la sécurité des employés, des prestataires et/ou des consommateurs ;
- la probabilité est évaluée au regard du pays où l'entité opère (sur la base de plusieurs indicateurs dont l'indice de développement humain), au regard du caractère prévisible de l'atteinte et selon la récurrence des atteintes constatée au sein de l'organisation ou au sein du secteur ;
- la maîtrise de l'impact est évaluée suivant le niveau d'identification et d'évaluation du risque, le contrôle des

activités mis en place et son respect, l'intégration du risque dans le programme de travail d'audit et dans les formations.

Fnac Darty a intégré les organisations syndicales représentatives à ce dispositif d'évaluation et à l'élaboration des actions de remédiation. En 2020, un groupe de travail ad hoc a été constitué (composé d'un représentant du personnel par filiale), qui se réunit une fois par an pour échanger sur le contenu du Plan, notamment sur les politiques, les actions de prévention et l'efficacité des mesures prises. Une synthèse du Plan est par ailleurs présentée chaque année devant les membres du comité d'entreprise européen.

En 2022, la direction de la RSE a réalisé le renouvellement de sa matrice de matérialité. Cette analyse a permis d'affiner les risques RSE et Groupe et ainsi de réévaluer la cartographie du devoir de vigilance Fnac Darty. Cette analyse a conduit à réorganiser la cartographie des risques. Les 34 catégories de risques présents en 2021 ont été regroupées en 24 risques principaux avec, pour les besoins du pilotage, une nouvelle catégorie pour les « risques transverses » – risques pour lesquels la responsabilité est partagée entre plusieurs directions.

Dans une démarche d'amélioration continue, la cartographie fait l'objet de revues régulières animées par les directions de la RSE et des risques, en lien avec les différentes directions concernées. Celle-ci est ensuite validée en comité éthique, qui se prononce sur l'efficacité des mesures prises et peut réclamer des plans d'action supplémentaires.

Mécanisme d'alerte

En 2021, une plateforme d'alerte éthique et de conformité externalisée a été déployée dans l'ensemble des filiales en France et dans les pays, et son contenu traduit dans toutes les langues du Groupe. Le lien vers la plateforme est également accessible aux tiers. Aucune alerte n'a concerné le devoir de vigilance en 2023. Pour plus de détails sur le mécanisme et les alertes reçues en 2023, se référer à la section 2.5.8 du présent Document d'enregistrement universel.

2.5.4.2 / Mesures de prévention et d'atténuation

Sourcing de produits de marque propre et sous licence

Afin de proposer à ses clients une alternative économique aux produits de grandes marques, Fnac Darty commercialise des produits sous ses propres marques de distributeur. Ces produits sont approvisionnés directement auprès des fabricants, pour une grande partie en Chine.

Chiffres clés (périmètre Fnac Darty, hors Nature & Découvertes) :

- 12 marques propres, 6 marques sous licence, environ 1 300 références actives ;
- 174 usines actives à fin décembre : 161 en Chine, 12 en Europe élargie (dont 3 en Turquie) et 1 en Égypte.

Risques identifiés

Risques	Moyens mis en œuvre	Mesures de prévention	Actions et résultats 2023
<ul style="list-style-type: none"> ■ Libertés fondamentales et droits de l'homme (liberté d'association, temps de travail, rémunération, travail forcé, travail des enfants, discrimination) ■ Santé/sécurité des salariés de ces usines, par exemple en cas de non-conformité des installations et des équipements de protection individuels ■ Santé/sécurité des clients, notamment en cas de problème de qualité ou de non-conformité aux normes européennes (REACH, RoHS) ■ Environnement, par exemple en cas de mauvaises pratiques environnementales dans les usines 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une équipe de 90 personnes dont 61 en Chine ■ Une dizaine de contrôleurs internes ■ Une grille d'audit éprouvée, comprenant 103 points de contrôles dont 27 liés à la responsabilité sociale et environnementale ■ Un nouvel audit spécifique à l'environnement mis en place en septembre 2023 – 30 usines auditées en 2023 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Document cadre (<i>Group Vendor Manual</i>, traduit en mandarin) ■ Audit complet avant toute contractualisation puis cycle d'audit tous les deux ans au minimum ■ Audits annoncés et non annoncés ■ Audits des contrôleurs internes 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 85 audits d'usine dont 76 jugés conformes soit 89 % des audits^(a) ■ Fnac Darty jugés conformes avant plan d'actions correctives ■ Un nouvel audit spécifique à l'environnement mis en place en septembre 2023 – 30 usines auditées en 2023 ■ Poursuite de la campagne d'audit : 54 % des usines actives^(a) auditées ■ Multiplication des audits non annoncés : 49 audits non annoncés (44,5 % des audits) ■ Inclusion d'un point de contrôle sur la mise à disposition d'un mécanisme d'alerte éthique aux travailleurs ■ 55 audits de supervision des contrôleurs et 0 alerte

(a) Usines situées en Chine.

Politique de prévention et d'atténuation des risques

Le Groupe a mis en place des règles strictes et des procédures de contrôle exigeantes auprès de ses fournisseurs pour garantir la sécurité et la satisfaction de ses clients lors de l'utilisation de ces produits, ainsi que le respect de l'ensemble des réglementations en vigueur. Lors des tests, les produits sont contrôlés selon les standards les plus élevés ; ainsi, si les directives françaises s'avèrent plus strictes que les directives européennes, les normes françaises servent de standard.

Par ailleurs, le Groupe s'assure que les fournisseurs retenus et les usines associées respectent les droits des salariés et les normes environnementales en vigueur. À ce titre, la direction Sourcing a intégré des critères RSE dans ses process et documents cadrant la relation fournisseur, et procède régulièrement à des audits.

Document cadre

Le « Group Vendor Manual » définit la relation entre Fnac Darty et ses fournisseurs, et inclut le Code de conduite des affaires. Ce document cadre la relation avec le fournisseur ; il décrit les standards et procédures que chaque partie s'engage à suivre. Il oblige notamment le fournisseur à produire les justificatifs de conformité aux réglementations européennes (ou locales, si les lois nationales des pays dans lesquels les produits sont amenés à être distribués diffèrent) : une déclaration de conformité CE, une fiche de données de sécurité des matériaux pour les produits contenant des substances couvertes par la réglementation REACH, des informations sur les produits couverts par la réglementation CHIP et, depuis 2020, des informations sur la mise à disposition de pièces détachées et des documents facilitants la réparation des produits, en respect de la directive européenne sur l'écodesign des produits.

Le *Vendor Manual* comprend également un chapitre consacré aux standards sociaux et environnementaux auxquels les fournisseurs

sont tenus de se conformer – et qui comprend notamment 11 critères rédhibitoires (« critical failure points »), dont 6 liés aux droits humains, aux libertés fondamentales et à la santé/sécurité. Par exemple, le recours à du travail forcé (sous quelque forme que ce soit), les abus physiques ou verbaux, des itinéraires d'évacuation d'urgence obstrués ou l'absence de séparation entre les dortoirs et le lieu de production font l'objet d'une tolérance zéro.

Le respect de ces standards est contrôlé lors des audits.

Audits

Pour s'assurer du respect des standards du Groupe, les contrôleurs de Fnac Darty procèdent à des audits annoncés et semi ou non annoncés ; une base de données centralisée permet d'assurer un suivi du planning et des résultats d'audit de chaque usine. Ces audits comprennent deux volets : un volet « assurance et contrôle de la qualité » et un volet « responsabilité sociale et environnementale ». Ce deuxième volet regroupe des points de contrôle sur plusieurs aspects : les droits humains et le droit du travail, la santé et la sécurité, l'éthique et l'environnement.

Avant toute contractualisation avec une nouvelle usine, un audit préalable est réalisé sur l'ensemble de ces éléments. Si l'audit indique des points bloquants, aucune commande n'est passée. Si l'audit indique des points d'attention, l'usine a pour obligation de mettre en œuvre des actions correctives. Des audits de suivi sont programmés pour s'assurer de la mise en conformité du fournisseur avant le lancement de la production.

Les usines actives sont ensuite auditées tous les deux ans ; ce délai peut être raccourci en cas de suspicion de manquements à la qualité ou aux standards sociaux et environnementaux. Les procédures associées au résultat de ces audits sont les mêmes que pour les audits préalables. Le niveau d'exigence a été relevé de 60 % à 75 % au cours des trois dernières années.



DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Agir avec éthique, tout au long de la chaîne de valeur

Procédures associées aux résultats des audits :

Résultat d'audit	Procédure associée	Contrôle
> 75 % = conformité	Plan d'action correctif si nécessaire	Audit tous les 2 ans
< 75 % = non-conformité	Arrêt de la production et de la relation fournisseur	Audit de suivi avant tout lancement ou reprise de la production
Non-conformité constatée sur un des critères rédhibitoires	Arrêt de la production avec obligation de mettre en place des actions correctives avant la reprise de la production	Audit de suivi avant tout lancement ou reprise de la production

Les équipes de Fnac Darty accompagnent les fournisseurs dans l'élaboration des plans d'actions correctives.

Afin de garantir le même niveau de contrôle dans les usines situées en Europe (élargie à la Turquie), les tiers indépendants en charge des audits sont tenus d'utiliser la même grille d'audit que celle utilisée pour les usines en Chine.

Actions 2023 et perspectives 2024

Fnac Darty a rejoint l'*Initiative for Compliance and Sustainability* (ICS), une organisation non lucrative regroupant des acteurs du commerce (distributeurs et marques). L'objectif de l'ICS est

d'améliorer les conditions de travail tout au long des chaînes d'approvisionnement de ses membres. L'organisation se base sur un cadre défini par les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), les principes universels des droits de l'homme et les réglementations locales applicables. Elle utilise une méthodologie et des outils communs pour faciliter les audits sociaux par le biais de sociétés d'audit tierces accréditées par l'ICS.

Par ailleurs en 2024, afin de rehausser les exigences du Groupe, le seuil de non-conformité des audits réalisées dans les usines des fournisseurs de Fnac Darty sera relevé de 75 % à 77 %.

Résultats

Périmètre : Groupe hors Nature & Découvertes	2021	2022	2023
KPI : Part d'usines auditées dont le résultat d'audit est jugé conforme ou moyen ^(a)	92 %	92 %	89 %

(a) Usines situées en Chine, avant action corrective ; hors Nature & Découvertes, dont les procédures historiques diffèrent de celles du Groupe (voir ci-dessous). Cette exclusion n'est pas significative au regard du poids de Nature & Découvertes dans le volume total d'achats de produits du Groupe.

Due diligence de Nature & Découvertes :

Nature & Découvertes a toujours été vigilante à l'égard de ses fournisseurs et leur demande de suivre une charte de qualité qui engage leur responsabilité. L'entreprise favorise les partenariats durables sur le long terme pour les aider à s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue. De même, elle privilégie les

relations avec de petites entreprises afin de faire vivre un artisanat local quand cela est possible.

Chaque année, des audits sociaux et environnementaux sont réalisés par un prestataire externe. Depuis 2021, la grille d'audit utilisée pour ces audits est la même que pour les usines des fournisseurs de Fnac et Darty.

Périmètre : Nature & Découvertes	2022	2023
Part des usines auditées dont le résultat est jugé conforme ou moyen	78 %	92 %

En parallèle, Nature & Découvertes continue de s'appuyer sur une charte achats responsables destinée à ses fournisseurs. Celle-ci se réfère aux conventions de l'Organisation internationale du Travail et décrit les principes et standards que les fournisseurs

s'engagent à respecter. 76 % des achats en 2023 ont été réalisés auprès de fournisseurs ayant signé la charte, soit 69 % des fournisseurs au total.

Périmètre : Nature & Découvertes	2021	2022	2023
Part des achats produits par des fournisseurs de Nature & Découvertes ayant signé la charte achats responsables.	64 %	67 %	76 %

Achats de produits et services

Pour Fnac Darty, les achats sont de trois natures : les achats de produits commercialisés sous ses marques propres ou sous licence (voir « sourcing », ci-dessus), les achats de produits de marque (dits « marchands ») et les achats indirects (destinés à permettre au Groupe d'exercer ses activités). La gestion des risques associés est également différenciée.

Concernant les achats marchands, la relation avec les fournisseurs est gérée directement par la direction commerciale, et encadrée par le Code de conduite des affaires. Le Groupe est

particulièrement engagé sur le dialogue fournisseur autour de critères environnementaux tels que la réparabilité et la fiabilité des produits, et autour de leur stratégie de décarbonation (voir aussi la section 2.2.1.2 du présent Document d'enregistrement universel)

Concernant les achats indirects, les relations commerciales concernent environ 3 000 fournisseurs et les risques sont multiples. Ils concernent aussi bien l'achat de services (transports, relation client à distance, travail temporaire, gardiennage, travaux), que de biens (consommables). Les informations ci-dessous concernent cette catégorie d'achats.

Risques	Moyens mis en œuvre	Mesures de prévention	Actions et résultats 2023
<ul style="list-style-type: none"> ■ Atteintes aux libertés fondamentales et aux droits de l'homme (notamment non-respects du temps de travail, du paiement des heures supplémentaires, discriminations...) ■ Atteintes à la santé et à la sécurité des salariés des sous-traitants, par exemple en cas d'absence de formation ■ Atteintes à la santé et à la sécurité des clients, par exemple en cas d'absence d'habilitation gaz et électricité des livreurs-installateurs employés par des sous-traitants ■ Atteintes à l'environnement, par exemple en cas de mauvaises pratiques environnementales dans la gestion des déchets de construction ou des déchets chimiques utilisés pour le nettoyage 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une équipe d'acheteurs formés aux achats responsables et aux enjeux du développement durable ■ Mise en place d'un comité « RSE DAI^(a) » afin d'assurer le suivi des plans d'action ■ Intégration de la DAI dans les comités liés à la RSE (comité climat, comité économie circulaire, <i>green IT</i>, verdissement flotte) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Documents cadres, partagés avec les fournisseurs et sous-traitants : Code de conduite des affaires, politique d'achats responsables ■ Intégration croissante de critères RSE dans les appels d'offres ■ Analyse de risques mise à jour annuellement 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Labellisation Relations Fournisseurs et Achats Responsables ■ Multiplication des <i>business reviews</i> RSE avec des fournisseurs stratégiques ■ Mise en place et suivi d'indicateurs dédiés aux aspects sociaux et environnementaux pour toutes les catégories d'achats ■ Renégociation des contrats afin d'y inclure des critères RSE ■ 83 % des appels d'offre intégrant des critères RSE ■ 82 % des contrats intégrant le Code de conduite des affaires

(a) Direction des achats indirects.

Pour plus de précisions sur les politiques, résultats et perspectives 2024, voir la section 2.5.7 « Relations fournisseurs et achats responsables » du présent Document d'enregistrement universel.

Vendeurs indépendants sur les Marketplaces

Lancées en 2009 chez Fnac et en 2015 chez Darty, les Marketplaces du Groupe ont pour objectif de garantir une meilleure

disponibilité des produits et d'élargir le catalogue. De nouveaux univers sont ainsi venus compléter le catalogue historique du Groupe : les jeux & jouets puis le sport, le jardinage, le bricolage, et dernièrement l'offre maison avec des références de mobilier et de literie. Les Marketplaces recensent à date environ 3 600 vendeurs actifs et 15 millions de références disponibles (périmètre Fnac et Darty France).

Risques	Moyens mis en œuvre	Mesures de prévention	Actions et résultats 2023
<ul style="list-style-type: none"> ■ Libertés fondamentales et droits de l'homme : atteintes à la liberté d'association, temps de travail, rémunération, travail forcé, travail des enfants, discrimination ■ Santé/sécurité des salariés des usines productrices, par exemple en cas de non-conformité des installations et des équipements de protection individuels ■ Santé/sécurité des clients, par exemple en cas de non-conformité des produits aux normes de sécurité et de sûreté européennes ■ Environnement, par exemple en cas de mauvaises pratiques environnementales dans les usines, ou en raison des impacts du cycle de vie des produits distribués par la Marketplace. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un pôle qualité, composé de 10 personnes ■ Un comité suivi vendeur mensuel afin de suivre les indicateurs mis en place ■ Un comité d'arbitrage qualité hebdomadaire afin de suivre de manière rapprochée les vendeurs à risque 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Code de conduite des affaires, intégré aux conditions générales d'utilisation de la Marketplace ■ Procédures d'évaluation et de suivi de la qualité ■ Veille et procédures en cas de rappel de produits 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcement des procédures d'évaluation des vendeurs via des indicateurs de qualité ■ Plus de 1 325 mises à l'épreuve et 96 déréférences ■ Baisse du taux de réclamation cumulée Fnac et Darty : - 0,5 pt ■ 3 rappels de produits en 2023

Risques liés aux opérations

Les métiers de la logistique, de la livraison et du SAV, au cœur du modèle de Fnac Darty, ont été identifiés comme les plus exposés à des risques pour la santé et la sécurité. Ils sont par nature accidentogènes, et ces risques sont plus susceptibles de survenir en cas de manquement aux principes de précaution et de prévention des risques (procédures, formations, contrôles).

Ces risques, les politiques d'atténuation associées et les résultats de ces politiques sont décrits dans la partie sociale du présent chapitre (section 2.4.4.4 du présent Document d'enregistrement universel) et résumés dans le tableau ci-dessous :

Risques	Moyens mis en œuvre	Mesures de prévention	Actions et résultats 2023
<ul style="list-style-type: none"> ■ Santé sécurité des travailleurs : accidents de la route, troubles musculosquelettiques liés aux activités de manutention (port de charge, gestes répétitifs...), accidents liés à l'installation, le stockage ou à la manipulation d'équipements électriques et électroniques (risques induits par les batteries au lithium, les installations au gaz ou électrique), accidents liés à l'utilisation de produits chimiques dans les ateliers de réparation 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une Académie de formation comprenant des formateurs dédiés aux formations de sécurité ■ Investissements réguliers dans des outils de prévention des risques (chariots, engins de levage, garde-corps...) ■ Sensibilisation grâce à des communications internes sur les risques 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Liste de formations obligatoires (réglementaires ou jugées indispensables par le Groupe) ■ Des « référents sécurité » présents sur chaque site logistique, un référent SAV ■ Investissements dans l'ergonomie des postes de travail ■ Évaluation des nuisances sonores au sein des entrepôts ■ Écoconduite ■ Armoires coupe-feu et stockage sécurisé spécifique aux batteries lithium dans les ateliers et les magasins ■ Mise en place des analyses d'accident pour la logistique, le SAV ainsi que d'une « check list » sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nomination de collaborateurs relais formation pour accompagner sur la prévention des accidents de travail ■ Refonte du DUERP ^(a) et Papripact ^(b) ■ Nouveaux investissements dans la sécurisation des quais ■ Travaux d'insonorisation mené sur plusieurs sites ■ Actualisation de la procédure pour le stockage des batteries au lithium et création d'une communication de sensibilisation pour la DSO et l'exploitation. ■ KPI : Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt 2023 : 26,7 (vs 29,7 en 2022) ■ KPI : Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt 2023 : 2,2 (vs 2,0 en 2022)

(a) Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

(b) Programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (Papripact).

Évolution des risques en 2023 : en dépit d'un vaste plan d'action visant à prévenir les risques liés à la manipulation et du stockage de batteries au lithium usagées (installation d'armoires coupe-feu et de fûts plus sécurisés, formation, etc.), ce risque reste important en raison de l'augmentation des réparations des équipements électriques et électroniques, notamment des équipements de mobilité urbaine.

Un plan d'action a également été déployé pour prévenir les risques liés aux produits chimiques utilisés dans les ateliers SAV (armoires de stockage, formation, revue du process achat).

2.5.5 / Lutte contre les pratiques anti-concurrentielles

Un programme de conformité au droit de la concurrence et de prévention des infractions en la matière est en place et comprend les éléments suivants :

- un Code de conduite des affaires qui rappelle, entre autres, les principes fondamentaux de respect, loyauté, transparence et confidentialité qui doivent régir les comportements des collaborateurs dans leur cadre professionnel, à titre individuel comme collectif ainsi que l'importance du respect du droit de la concurrence ;
- une organisation adaptée pour assurer la gestion du programme de conformité concurrence, son suivi et sa mise à jour ;
- des formations et des actions de communication sur le respect des règles du droit de la concurrence dont un module de cinq e-learning accessible à tous les salariés en deux langues (français, anglais) et des sessions de formation plus spécifiques dispensées par la direction juridique à destination des collaborateurs les plus exposés ;
- la mise à disposition par la direction juridique de guides et fiches pratiques concurrence ainsi que d'un Mode d'emploi qui explique le programme de conformité concurrence Fnac Darty et rappelle l'essentiel pour mieux comprendre et agir ;
- des mécanismes de contrôle et d'alerte avec notamment une ligne d'alerte éthique et de conformité (plateforme WhistleB) permettant de signaler un manquement au droit de la concurrence (voir aussi la section 2.5.8 du présent Document d'enregistrement universel).

2.5.6 / Lobbying responsable

Fnac Darty participe et contribue, en apportant une expertise technique, aux décisions publiques susceptibles d'affecter son environnement, particulièrement dans les domaines relatifs à l'économie circulaire, la protection des consommateurs, l'égalité de traitement entre acteurs économiques. Dans une démarche constructive avec les pouvoirs publics, Fnac Darty peut promouvoir, grâce à son expérience opérationnelle, des propositions innovantes, mais également alerter sur les risques

économiques, sociaux, environnementaux que feraient peser certaines mesures sur les acteurs du secteur. Dans ce dernier cas, le Groupe veille à travailler proactivement à des solutions de compromis satisfaisantes et acceptables par l'ensemble des parties prenantes. Fnac Darty déclare chaque année l'ensemble de ses activités auprès des agents publics nationaux ainsi que les sommes allouées pour ses actions de représentation d'intérêt à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique.

2.5.7 / Relations fournisseurs et achats responsables

La performance globale et durable de Fnac Darty est intrinsèquement liée à celle de ses fournisseurs et sous-traitants, et aux collaborations avec ceux-ci.

En 2021, la direction des achats indirects du Groupe a défini une politique d'achats responsables avec la direction RSE et avec l'ensemble des acheteurs, qui ont reçu une formation spécifique. Cette politique s'appuie sur le référentiel du label Relations Fournisseurs et Achats Responsables, adossé à la norme ISO 20400:2017 « Achats responsables – Lignes directrices ».

En janvier 2022, le comité d'attribution du label Relations Fournisseurs et Achats Responsables, composé de la Médiation des entreprises (ministère de l'Économie et des Finances) et du Conseil national des achats, a décerné à l'unanimité le label RFAR à Fnac Darty pour ses achats indirects, valable pour une durée de trois ans.

Trois engagements majeurs ont été inscrits dans la politique d'achats indirects responsables :

- être un donneur d'ordre responsable vis-à-vis des fournisseurs, et travailler à l'amélioration continue des pratiques acheteurs, en développant des relations durables et équilibrées avec les fournisseurs ;
- contribuer à l'atteinte des objectifs fixés dans la feuille de route RSE du Groupe en intégrant la responsabilité sociale et environnementale dans les processus achats ;
- inciter les partenaires du Groupe à développer leur propre démarche RSE, en favorisant et suivant les démarches et initiatives des fournisseurs Fnac Darty.

Levier majeur dans la gestion des risques sociaux et environnementaux associés aux activités des fournisseurs et sous-traitants, cette politique vise également à prévenir et maîtriser certains risques (voir aussi la section 2.5.4 « Plan de vigilance » du présent Document d'enregistrement universel). Elle s'appuie ainsi sur la mise en place et le suivi d'indicateurs dédiés aux aspects sociaux et environnementaux de l'exécution des prestations de main-d'œuvre externalisée, et sur le « Code de conduite des affaires », annexé aux contrats d'achats et de sous-traitance, et mentionné dans les conditions générales d'achats. Ce Code réaffirme l'attachement du Groupe au respect des droits humains et des libertés fondamentales, aux dispositions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et particulièrement aux conventions visant à l'élimination du travail des enfants et à l'abolition de l'esclavage et du travail forcé ou obligatoire, et à la protection de l'environnement.

Afin de piloter efficacement cette démarche d'achats responsables, la direction des achats indirects a mis en place une gouvernance dédiée, avec un comité trimestriel pour le suivi du plan d'actions défini dans le cadre de la candidature au label RFAR, un comité dédié à l'amélioration des délais de paiement et une participation systématique de la DAI dans les comités liés à la RSE (climat, économie circulaire, *green IT*, verdissement de la flotte auto).

En 2023, plusieurs actions ont été déployées en réponse au diagnostic des pratiques achats réalisé en 2021 :

- la finalisation du travail de cartographie des risques RSE pour les postes d'achats les plus stratégiques, et la mise en place d'un plan de mitigation des risques par catégorie d'achats ;
- la multiplication des *business reviews* dédiées à la RSE ;
- l'intégration de critères RSE dans les appels d'offres ;
- un vaste plan d'actions pour optimiser les délais de paiement fournisseurs, avec un focus sur les TPE (très petites entreprises) et les fournisseurs de transport.

Performance 2023 (Achats indirects – France)	2022	2023
Part des appels d'offres incluant des critères RSE	64 %	83 %
Part des contrats intégrant le Code de conduite des affaires	60 %	82 %

2.5.8 / Dispositif d'alerte éthique

Afin de promouvoir un environnement de travail plus sûr et plus transparent, Fnac Darty a choisi de mettre en place une plateforme d'alerte éthique. Celle-ci couvre à la fois les dispositifs d'alerte rendus obligatoires par les réglementations applicables (Sapin 2, devoir de vigilance...) ainsi que les dispositifs non obligatoires adoptés par le Groupe de sa propre initiative pour prohiber les comportements incompatibles avec le référentiel éthique du Groupe Fnac Darty.

La plateforme d'alerte éthique et de conformité est hébergée par un partenaire externe spécialisé : « WhistleB by Navex » qui garantit la sécurité des échanges. L'objectif est de permettre d'alerter en toute confiance grâce à un site de signalement cryptée qui permet l'anonymat dans le cas où le lanceur d'alerte fait ce choix.

Ce mécanisme est déployé dans l'ensemble des filiales en France et dans les pays et est accessible en interne et en externe. Il est traduit dans toutes les langues du Groupe.

Le site d'alerte éthique est géré de manière décentralisée depuis 2022. Les signalements sont reçus immédiatement et exclusivement par les membres habilités qui décident des suites à donner et assurent le suivi des signalements en conformité avec la réglementation applicable et les règles éthiques du Groupe.

Au niveau Groupe, trois cadres administrent la plateforme et gèrent les alertes : le directeur de la sûreté Groupe, le directeur des risques Groupe et la responsable éthique Groupe.

Ils ont la possibilité de rediriger l'alerte vers des membres du comité éthique qui peuvent être amenés à participer à la gestion de l'alerte, à savoir la directrice des ressources humaines Groupe, la directrice juridique Groupe et la directrice RSE Groupe. Si nécessaire, un comité éthique restreint peut être convoqué.

Localement, dans les pays et filiales, les alertes sont reçues par le référent éthique local et son binôme désigné. Ils opèrent conjointement à la gestion du cas. Les trois administrateurs WhistleB du Groupe ont accès à l'ensemble des cas en supervision.

Chacun des récipiendaires a signé un avenant de confidentialité. En cas d'alerte qui mettrait en cause l'un des destinataires en charge de la gestion du cas, celui-ci serait écarté de l'investigation afin de préserver l'indépendance et l'impartialité dans la gestion de l'alerte.

Le Groupe communique régulièrement sur son dispositif d'alerte auprès de ses collaborateurs, et a mis en place une communication permanente et accessible facilement par différents canaux.

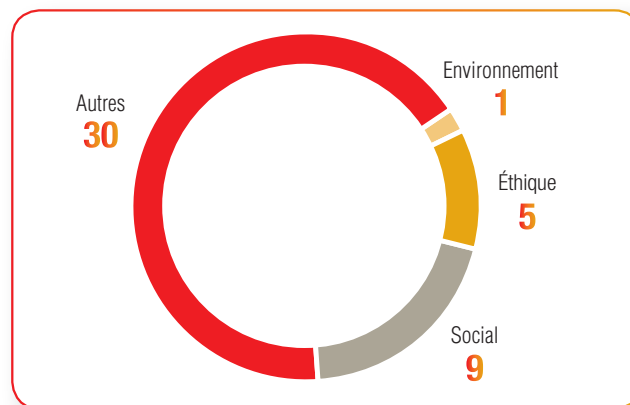
En interne et en externe, le site d'alerte éthique, traduit dans toutes les langues des pays dans lequel le Groupe opère, est accessible depuis toutes les pages du site fnacdarty.com au travers d'un lien fixe en bas de page, et depuis le Code de conduite des affaires, partagé en interne et également avec les fournisseurs et partenaires.

En interne, le site d'alerte éthique est accessible en permanence depuis le site intranet du Groupe au travers d'un lien direct depuis la page d'accueil, un site d'information interne dédié à l'éthique, une affiche avec un QR code (dont l'affichage est obligatoire sur l'ensemble des sites opérationnels), les formations e-learning éthiques obligatoires pour tous, la charte cadeaux et avantages et la charte de prévention des conflits d'intérêts.

Résultats 2023

Au cours de l'année 2023, 45 alertes ont été reçues sur le périmètre Groupe. Les alertes se répartissent comme suit :

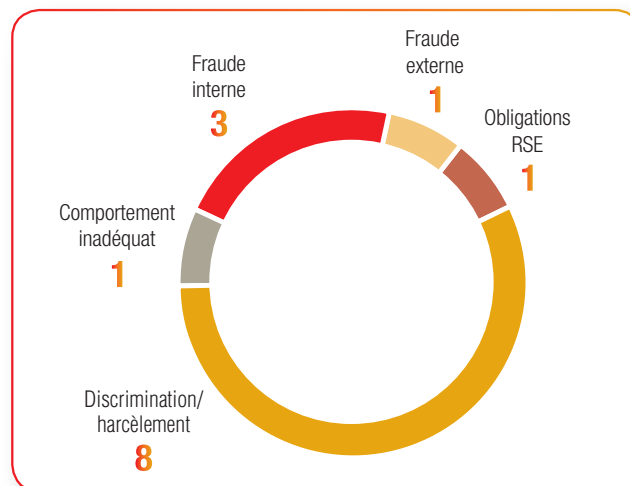
Nombre d'alertes reçues en 2023



Toutes les alertes reçues ont été traitées. Près de 31 % des cas (14 alertes) étaient avérés après investigation.

Ces 14 signalements ont tous donné lieu à des sanctions prévues par le régime disciplinaire allant jusqu'au licenciement.

Nombre d'alertes avérées en 2023



Les autres alertes n'entraient pas dans le cadre du dispositif d'alerte ou n'étaient pas avérées. La majorité concernait des éléments relevant de la relation client (16 cas soit 36 % du total des alertes).

Aucune alerte n'a concerné le devoir de vigilance.

La synthèse annuelle du site d'alerte éthique est partagée en comité éthique et en comité d'audit.

2.5.9 / Contribuable responsable

2.5.9.1 / Présence du Groupe dans le monde

En 2022, le Groupe est composé de 52 entités juridiques, dont 35 entités se trouvent en France. Parmi ces entités françaises, 30 entités sont membres d'une intégration fiscale au sens de l'article 223 A du CGI en 2022. Les autres entités françaises ne remplissent pas les conditions légales pour faire partie de l'intégration fiscale.

Les entités du Groupe établies hors de France ne sont pas membres d'un dispositif équivalent sauf au Portugal.

À l'exception du Royaume-Uni, de la Chine et de Hong Kong, la présence dans un pays est liée à l'implantation de magasins d'une des enseignes du Groupe. La présence au Royaume-Uni est liée à l'histoire du groupe Darty, coté au Royaume-Uni jusqu'en 2016 lors de son rachat. Il reste donc encore une holding au Royaume-Uni, Darty Limited, ancienne société tête du groupe Darty, qui a une activité de financement d'un fond de retraite de salariés Comet, société anglaise qui faisait partie du même groupe, et dont Darty Limited a repris les obligations en matière de retraite. La présence à Hong Kong et en Chine est liée à l'activité de fabrication de

produits de petit électroménager opérée par Darty qui nécessite une équipe locale dédiée aux contrôles de qualité dans les usines de fabrication des sous-traitants ainsi qu'une équipe dédiée à la spécification des produits.

2.5.9.2 / Chiffres clés

Une répartition cohérente avec son activité

Fnac Darty est attaché au paiement des impôts et contributions dans chaque pays où il exerce son activité et ne dispose d'aucune structure dédiée à des schémas d'optimisation fiscale. À travers ses filiales, le Groupe est présent dans 11 pays. Il dispose de sociétés opérationnelles qui exploitent des magasins dont la charge d'impôt est cohérente et proportionnelle avec leur contribution au résultat du Groupe, illustrant le principe d'imposition au lieu de création de valeur. Le poids des activités réalisées en France étant particulièrement important pour le Groupe, c'est là que la charge d'impôts est la plus élevée. C'est également en France que sont concentrées les activités de siège, de centrale d'achats et de trésorerie du Groupe.

(en milliers d'euros)	Impôt sur les sociétés et CVAE ^(a)	Impôts locaux ^(b)	Autres impôts ^(c)	Total
France	19 616	33 145	11 758	64 519
Espagne	Déficitaire en 2023	1 079	73	1 152
Portugal	3 287	-	67	3 354
Belgique	3 020	1 087	-	4 107
Luxembourg	34	-	-	34
Monaco	Déficitaire en 2023	-	-	-
Allemagne	Déficitaire en 2023	-	-	-
Suisse	253	-	-	253
Royaume-Uni	Déficitaire en 2023	-	-	-
Chine	6	-	-	6
Hong Kong	7	-	-	7
TOTAL	26 223	35 311	11 898	73 432

(a) Hors impôts différés.

(b) Inclut en France la taxe foncière, la CFE, la taxe sur les bureaux en Île-de-France, la taxe sur les surfaces commerciales, la taxe sur les enseignes.

(c) Inclut en France la contribution sociale de solidarité, la taxe sur les véhicules de société, la taxe sur les salaires et les droits d'enregistrement.

Une source de revenus importantes pour les collectivités locales françaises

Fnac Darty dispose d'un maillage territorial particulièrement dense en France. L'exploitation des magasins du Groupe et des sites e-commerce génère un total d'impôts locaux de 43 millions d'euros (en comptant la CVAE de 11 millions d'euros).

Ces impôts locaux se composent de la taxe foncière, de la taxe sur les bureaux en Île-de-France, de la cotisation foncière des entreprises, de la taxe sur les surfaces commerciales, de la taxe sur les enseignes et de la CVAE. Ces impôts profitent directement aux collectivités locales françaises, leur permettant de financer leurs activités.

2.5.9.3 / Politique fiscale

La politique fiscale de Fnac Darty vise à :

- rendre prévisible les coûts fiscaux liés à l'exploitation des enseignes du Groupe ;
- réduire les risques fiscaux auxquels il s'expose ;
- préserver sa réputation et son image.

Ces objectifs sont cohérents avec plusieurs des engagements du Groupe en matière de RSE, comme favoriser le développement économique et culturel des territoires et assurer une conduite des affaires exemplaire.

En versant les impôts dans les États et les collectivités locales où il crée de la valeur, Fnac Darty participe à la qualité de vie et l'amélioration des infrastructures publiques de ses clients.

Gestion du risque fiscal

Gouvernance

La direction fiscale du Groupe est composée de collaborateurs expérimentés et s'appuie également sur les compétences fiscales des responsables comptables qui gèrent les obligations déclaratives en matière d'impôts. Ils sont assistés de conseils fiscaux externes selon les besoins, notamment pour clarifier des points de droit complexes.

Par ailleurs, chaque direction du Groupe a une obligation de contrôle interne. Lorsque cette direction relève un risque de nature fiscale, elle doit en avertir la direction fiscale du Groupe.

La direction fiscale du Groupe conseille et assiste les directions opérationnelles et les filiales notamment sur les sujets suivants :

- la veille fiscale réglementaire et l'assistance à la mise en œuvre de nouvelles règles fiscales. À titre d'illustration, la direction fiscale a assisté les filiales du Groupe, courant 2022, dans la mise en œuvre des nouvelles règles en matière de facturation électronique ;
- l'assistance à contrôle fiscal ;
- la rédaction des documentations fiscales comme la documentation en matière de prix de transfert ;
- l'assistance aux filiales sur les aspects fiscaux de projets opérationnels ;
- l'audit fiscal des sociétés entrant dans le périmètre du Groupe, et des audits fiscaux sur des sujets ponctuels.

Risques fiscaux acceptés

Aucun dispositif d'optimisation ou de planification fiscale agressive n'est utilisé par le Groupe.

Pour chaque opération, le Groupe évalue les risques fiscaux relatifs à une position fiscale particulière.

Fnac Darty veille à ce que toutes les entités le composant respectent la réglementation fiscale lui étant applicable. Aucune entité détenue par le Groupe n'est localisée dans un pays mentionné sur la liste française ou européenne des juridictions fiscales non coopératives.

Prix de transfert

Fnac Darty applique le principe de pleine concurrence aux prix de transfert. Les prix de transfert ne sont en aucun cas un outil de planification fiscale.

Les prix de transfert du Groupe consistent essentiellement dans la refacturation de frais de siège, la facturation d'intérêts par la société centralisatrice de trésorerie, la vente de marchandises par la centrale d'achats située en France aux filiales françaises ou étrangères. Les prix de transfert sont régulièrement audités par les inspecteurs des impôts lors de leurs contrôles fiscaux.

Relations avec l'administration fiscale

Fnac Darty collabore de manière transparente avec les administrations fiscales des différents pays dans lesquels il est présent.

Depuis 2022, le Groupe s'est engagé dans le partenariat fiscal avec la Direction des grandes entreprises dont le protocole a été signé le 4 février 2022. Ce dispositif vise à instituer entre les entreprises et l'administration, une communication régulière et transparente sur les sujets fiscaux et offre l'accès à un service dédié permettant d'obtenir rapidement la position de l'administration sur une situation de fait précise, améliorant ainsi la sécurité juridique des opérations réalisées par le Groupe.

2.6 / Contribuer au développement social et culturel des territoires

Contexte et tendances

Fort de son modèle omnicanal, le Groupe réaffirme chaque année son engagement pour un commerce de proximité, où le contact humain est central pour accompagner les clients. Cet ancrage territorial, tant au niveau des magasins que des services de réparation, lui permet de créer des emplois et de poursuivre une de ses missions historiques : l'accès à la culture pour tous, à travers des événements gratuits célébrant la diversité culturelle.

L'année 2023 a été marquée par une forte inflation, qui a impacté significativement le pouvoir d'achat des ménages et a accentué les difficultés des personnes en situation précaire. Dans ce contexte, la politique menée par le Groupe depuis des années pour contribuer au développement social et culturel des territoires, en démocratisant l'accès à la culture, en démultipliant son impact positif sur les territoires et en menant une politique de solidarité pour lutter contre l'exclusion et la précarité, prend tout son sens.

Risques

- Risques de marché : changement de comportement des consommateurs (baisse/modification de la demande culturelle)
- Baisse de préférence de marque
- Impact sur la création artistique

Opportunités

- Accès à de nouveaux marchés (seconde vie du livre, nouvelles tendances culturelles)
- Diversification des activités (vers une culture plus digitale)
- Attractivité de marque
- Démocratisation de la culture pour la rendre accessible à un maximum de consommateurs et revitaliser le secteur
- Modèle omnicanal du Groupe qui permet de répondre à la fois aux enjeux de développement du commerce en ligne et de proximité

Leviers activés

- Promotion de la diversité culturelle et de nouvelles tendances culturelles (BD, mangas, jeux vidéo)
- Soutien à la création artistique littéraire (Fnac Live, prix littéraires...) et musicale
- Poursuite des ouvertures de magasins notamment en franchise
- Développement de projets solidaires
- Promotion de la collecte de dons auprès de clients

Performances 2023 et suivi des objectifs

- 43 ouvertures de magasins, dont 28 en France
- Nombre d'événements culturels Groupe : près de 7 000 (dont près de 1 400 en France)
- Montant des dons financés par Fnac Darty : 5,9 M€
- Montant des dons collectés auprès des clients : 1,2 M€
- Nombre de livres collectés pour Bibliothèques sans frontières (France et Suisse) : 252 000
- Nombre de projets soutenus par la Fondation Nature & Découvertes : 149
- Dotation globale de la Fondation N&D : 498 k€

2.6.1 / La Fnac : un engagement culturel renouvelé, diversifié et salué

En 2023, le Groupe a poursuivi son engagement culturel au service de la rencontre entre les créateurs et leur public, avec la même ambition : créer des ponts entre les disciplines, les artistes, émergents comme reconnus, le tout en gardant une véritable dimension populaire qui fait sa force.

En 2023, pas moins de 70 000 clients ont pu profiter de près de 1 420 événements, dans 145 magasins, partout en France, consacrant la Fnac comme un acteur culturel majeur de proximité.

Les musiciens, les auteurs contemporains, les dessinateurs, les romanciers, mais aussi les « youtubers » ont continué d'être ainsi régulièrement invités à partager leurs passions au sein des magasins Fnac avec leurs fans. Des événements variés qui ont pris la forme de rencontres, conférences, dédicaces, masterclass, concerts, lecture musicale, ateliers, etc.

Aux côtés de ces événements habituels, la Fnac a poursuivi le développement de formats originaux et sur-mesure « hors les murs » : des temps forts exclusifs ont été proposés dans certains lieux emblématiques en France. Les soirées de la rentrée littéraire ouvertes à chaque fois au public, au sein d'un lieu culturel d'exception et en présence d'artistes de renom pour célébrer l'écriture et mélanger les disciplines, en sont les plus belles expressions.

Au-delà des événements, cet engagement culturel est incarné au quotidien par les libraires et les disquaires de la Fnac. Les valeurs d'expertise, d'innovation et de passion qui les animent en font des prescripteurs de référence pour ses clients.

2.6.1.1 / Encourager la littérature sous toutes ses formes et conforter la place de la Fnac en tant qu'acteur incontournable dans le monde du livre

Premier libraire de France, la Fnac occupe une place majeure dans l'écosystème du livre. Un statut qui lui permet d'être à l'affût de nouvelles tendances et de se tenir aux côtés des maisons d'édition et des écrivains depuis tant d'années. Plusieurs rendez-vous majeurs, à son initiative, rythment l'actualité littéraire.

Le Prix du Roman Fnac inaugure chaque année la rentrée littéraire. Il s'est imposé au fil des années comme un prix attendu et prescripteur de référence, confortant la place incontournable de la Fnac au sein du monde du livre. Composé de 400 adhérents et 400 libraires Fnac, le jury du Prix du Roman Fnac a d'abord retenu cinq romans finalistes parmi la liste des 30 livres sélectionnés pour cette édition. Cette année le lauréat a également été récompensé, quelques semaines plus tard, du Prix Goncourt.

Le Prix Goncourt des Lycéens, temps fort du calendrier littéraire, donne à 2 000 lycéens issus d'une cinquantaine d'établissements la possibilité d'étudier en profondeur des ouvrages de littérature contemporaine, de rencontrer et d'échanger avec les auteurs en lice pour ce prestigieux prix littéraire, lors de sept rencontres régionales attendues par les deux parties.

La Fnac a également continué en 2023 de célébrer la BD à travers son Prix BD Fnac France Inter, remis en janvier. Un prix désormais installé dans le panorama médiatique, culturel et qui permet de faire émerger de nouveaux talents. Avec plus de 9,5 millions de BD vendues chaque année, la Fnac contribue largement à la promotion du genre, à travers notamment de nombreuses actions de prescription, des rencontres avec les plus grands auteurs, des ateliers, des expositions ou des rétrospectives en hommage aux maîtres de la BD.

2.6.1.2 / Être aux côtés des artistes reconnus et soutenir la nouvelle scène musicale émergente

Parmi les nombreux événements organisés par la Fnac, certains sont devenus au fil du temps des références, à l'image du festival Fnac Live Paris. Ce grand rendez-vous musical de l'été s'est une nouvelle fois distingué par une programmation musicale riche et éclectique, de talents émergents et confirmés, mettant en avant le meilleur des musiques actuelles durant deux jours de concerts gratuits, sur le parvis de l'Hôtel de Ville de Paris et dans ses salons.

Pour la deuxième année consécutive, la Fnac a renouvelé son soutien au Prix Joséphine des jeunes artistes. Lancé il y a deux ans avec l'ambition de donner un coup de projecteur sur les musiques actuelles, il célèbre la diversité des scènes musicales, la pluralité des cultures (chanson, rap, électronique, jazz, pop, néoclassique et contemporain) et fait sienne la représentativité d'artistes de tous horizons (labels indépendants, majors, auto-productions).

2.6.1.3 / Reprendre le fil de l'histoire avec la photographie

Aux côtés des photographes et des acteurs de la photographie depuis toujours, la Fnac a renoué en 2023 son lien avec celles et ceux qui la font rayonner et favorisé sa diffusion à travers deux

actions significatives. D'abord, via une dotation spéciale pour la 69^e édition du Prix Nadar, qui vient récompenser l'originalité d'ouvrages photographiques français.

Ce soutien à la photographie se traduit aussi via l'accompagnement au programme de mécénat « Tremplin Jeunes Talents », déployé dans le cadre du festival Planches Contact de Deauville, qui vise à faire connaître une nouvelle génération de créateurs à travers leur accueil en résidence pendant plusieurs semaines et en exposant les lauréats dans ces deux galeries photos à Paris-Ternes et Lyon-Bellecour.

Autant d'initiatives symboles de la diversité de l'action culturelle de la Fnac de son engagement dans le domaine de la photographie.

2.6.1.4 / Numériser et moderniser le rôle de prescripteur de la Fnac au travers de l'Éclaireur Fnac

Lancé fin 2021, le site de prescription l'ÉclaireurFnac.com a poursuivi tout au long de 2023 sa vocation première : décrypter les actualités culturelles, technologiques, et les enjeux sociétaux de ses univers, pour guider les internautes vers un choix « plus éclairé ». Grâce à la complémentarité et l'expertise des équipes expertes éditoriales du Groupe, l'Éclaireur Fnac a rassemblé plus de 1 million de visiteurs uniques.

2.6.1.5 / Faire rayonner l'action culturelle de la Fnac à l'international

À l'étranger, la Fnac poursuit cette même ambition de soutien à la création et à l'accès à la culture pour tous, à travers des prix, des expositions, des rencontres, des dédicaces et des concerts gratuits dans les magasins.

Au total, près de 7 000 événements ont été organisés en 2023 au niveau du Groupe et de son réseau de franchisés.

2.6.2 / Contribuer à l'activité économique locale et créer des emplois pérennes

Chiffres clés :

- 43 ouvertures de magasins en 2023, dont 28 en France ;
- 1 010 magasins à fin 2023 ;
- lancement de campagnes de recrutement de techniciens SAV, de livreurs-installateurs et de concepteurs cuisine.

Le Groupe ouvre des magasins chaque année, grâce à sa stratégie de développement par la franchise, pour une couverture toujours plus importante sur les villes de taille moyenne. Fnac Darty est convaincu que cette proximité nourrit le lien de confiance si particulier tissé au fil du temps avec ses clients.

Cette stratégie contribue à la création d'emplois et donc au développement de l'activité économique et sociale des villes dans lesquelles ouvrent des magasins.

À travers le développement de ses services de réparation, Fnac Darty contribue également à la création d'emploi non délocalisables et au soutien de l'insertion professionnelle sur tous ses territoires d'implantation (voir aussi la section 2.4.1 du présent Document d'enregistrement universel).

Par ailleurs, le Groupe participe historiquement à la réinsertion de personnes éloignées de l'emploi : partenaire de longue date d'Envie⁽¹⁾ mais aussi d'Emmaüs, le Groupe confie près de la moitié du gros électroménager repris chez les clients Darty à ces entreprises de l'économie sociale et solidaire, qui les réparent et les revendent d'occasion dans leurs réseaux de magasins, participant ainsi à réinsérer des dizaines de personnes chaque année. Fnac est également partenaire des Ateliers du Bocage, en remettant chaque année ses cartouches d'encre usagées à cette société coopérative d'intérêt collectif, membre d'Emmaüs.

(1) Entreprise nouvelle vers l'insertion par l'économie.

2.6.3 / Mener une politique de solidarité pour lutter contre la précarité et l'exclusion

Animé par sa responsabilité sociétale et culturelle, Fnac Darty a initié des actions visant à créer du lien avec le milieu associatif et soutient de nombreux projets locaux. Cette volonté d'agir est intrinsèque aux valeurs du Groupe. Ces projets se traduisent par

des dons financiers ou de produits, réalisés directement auprès des associations partenaires du Groupe ou, indirectement, grâce aux dons des clients via des mécanismes d'arrondis solidaires au moment de l'achat.

Dons totaux Fnac Darty

Périmètre : Groupe hors franchises (en euros TTC)	2021	2022	2023
Montant total des actions solidaires de Fnac Darty	11 058 279	8 540 348	7 166 739

Dons Fnac Darty

Périmètre : Groupe hors franchises (en euros TTC)	2021	2022	2023
Dons aux associations et mécénat	387 686	433 578	259 796
Dons en nature (Braderie de Dijon, Secours populaire, Emmaüs, Envie, etc.)	9 211 292	6 224 690	5 188 876
Fondation Nature & Découvertes	601 902	586 434	498 138
TOTAL	10 200 880	7 244 702	5 946 810

Dons de nos clients

Périmètre : Groupe hors franchises (en euros TTC)	2021	2022	2023
Solidarité de nos clients :			
■ Arrondi solidaire Microdon	n. a.	509 786	448 268
■ Arrondi solidaire 1 € - Un Rien C'est Tout	272 778	203 247	112 847
■ Arrondi solidaire Common Cents	113 963	81 155	121 098
■ Arrondi solidaire chez Nature & Découvertes	174 108	199 568	199 974
■ Dons des clients - Pays	48 642	51 448	116 990
■ Collecte de livres Bibliothèque sans frontières	247 908	250 536	220 752
TOTAL	857 399	1 295 646	1 219 929

2.6.3.1 / Fnac Darty : mécène financier et donateur de produits valorisables

Dons financiers aux associations, mécénat et dons en nature

Le Groupe promeut des actions auprès des jeunes en difficulté, des personnes en réinsertion, ou en situation de vulnérabilité. Fnac Darty apporte historiquement son soutien à plusieurs associations, comme Télémaque et Sport dans la ville. Il apporte également, plus ponctuellement, son soutien à d'autres causes en 2023 comme la protection des victimes du séisme au Maroc, la Fondation Nature & Découvertes avec l'éducation à la nature ou, plus largement, aux jeunes en situation d'exclusion.

Parmi les missions historiques du Groupe, la diffusion et la diversité de la culture représentent un autre volet majeur de la politique de solidarité. Fnac Darty se positionne en tant que mécène d'universités et cénacles littéraires comme Sciences Po et l'Académie Goncourt.

Dans le cadre de sa politique de « seconde vie » (voir la section 2.2.3 du présent Document d'enregistrement universel), le Groupe a fortement développé ces trois dernières années les dons en nature. Ceux-ci sont destinés à certaines associations telles que l'Agence du Don en Nature, et des associations partenaires de longue date comme Emmaüs France, Bibliothèques sans Frontières, Envie et le Secours Populaire.

Par ailleurs, en 2023, Fnac Darty a terminé le déploiement d'une nouvelle solution en partenariat avec Comerso, qui facilite le don de produits valorisables directement depuis les magasins.



DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Contribuer au développement social et culturel des territoires

Dons aux associations via la Fondation Nature & Découvertes

Depuis 1994, la Fondation accompagne les porteurs de projets, de tailles très diverses, avec pour mission d'initier et concrétiser des projets associatifs de terrain, pour la protection de la biodiversité et l'éducation à la nature. Les projets soutenus vont de la création d'une pépinière associative à des projets de sciences participatives, en passant par des campagnes de mobilisation ou le soutien à des associations de préservation des espèces.

En 29 ans, la Fondation a financé 3 228 projets pour un montant de 15,4 millions d'euros, dont 149 projets en 2023 pour un montant de 498 138 euros.

2.6.3.2 / Les magasins et les sites web, facilitateurs de dons au profit d'associations

Fnac Darty associe également ses clients à ses engagements. Depuis 2017, il leur est proposé de réaliser de petits dons lors de leurs achats sur fnac.com, Fnac spectacles, et, depuis 2019, dans les magasins Fnac et Darty. L'ensemble des dons collectés sur ces canaux ont permis de récolter plus de 1,2 million d'euros en 2023. Cette générosité des clients a contribué à soutenir des dizaines de projets solidaires portés par des associations partenaires.

Dès 2022, Fnac Darty a réussi à démultiplier l'impact des dons en caisse grâce au déploiement d'une solution d'arrondi solidaire en partenariat avec Microdon qui a pour objectif d'automatiser la proposition de dons sur les terminaux en caisse. En 2023, ce dispositif a permis de récolter près de 450 000 euros dans les magasins Fnac en faveur de l'association Un Rien C'est Tout et de la Fondation Nature & Découvertes. En 2023, des tests ont été lancés afin de déployer la même solution chez Darty : fin décembre 2023, cinq magasins Darty étaient équipés du dispositif Microdon.

Les comités « Coup de main » chez Nature & Découvertes, pour soutenir des projets locaux

Les comités « Coup de main » financent des projets locaux pour la protection et l'éducation à la nature, notamment grâce aux adhésions au Club Nature & Découvertes – 1 euro par adhésion est reversé à la Fondation.

Quatre comités se tiennent dans l'année : ils réunissent des membres de la Fondation Nature & Découvertes, plusieurs experts et une quinzaine de salariés des magasins. Une centaine de projets « Coup de main » est soutenue chaque année à travers ces comités saisonniers. Les projets retenus se caractérisent par leur ancrage territorial fort, proche du magasin local et consistent en des actions de terrain concrètes, qui impliquent le plus souvent possible un public engagé localement.

Le modèle exclusif de Nature & Découvertes consiste à proposer aux clients de soutenir, dans l'année qui suit, la sélection des meilleurs projets locaux par les équipes en magasin, à travers

l'Arrondi solidaire en caisse. L'équipe connaissant bien le projet, elle sait en parler à ses clients. Le dispositif permet de reverser entre 170 000 et 200 000 euros supplémentaires aux projets « Coup de main », en plus de la dotation initiale de la Fondation Nature & Découvertes.

Dans le cadre des comités Coups de main, la Fondation Nature & Découvertes a soutenu 100 projets locaux pour 224 200 euros.

2.6.3.3 / Des partenariats historiques

En 2023, la Fnac a organisé sa 11^e « grande collecte de livres » en collaboration avec Bibliothèques sans Frontières. L'enseigne associe ses clients à ses actions en faveur du réemploi en les invitant chaque année à donner des livres au profit de l'association. Cette collecte de livre, la plus importante de France, a également été étendue en 2022 aux magasins Fnac en Suisse. Au total, 252 000 livres ont été récoltés.

Partenaire de longue date du Secours Populaire, la Fnac a reconduit, pour la quinzième année, la Braderie solidaire de Dijon. Celle-ci remplit une double mission solidaire et culturelle avec la mobilisation de nombreux talents locaux et l'implication bénévole du personnel de la Fnac, du Secours Populaire et du Zénith de Dijon. En juin 2023, pour cette 15^e édition, près de 4 500 visiteurs ont pu profiter d'un grand choix de produits culturels neufs – livres, CD, DVD, jouets, jeux vidéo – à prix bradés. Près de 90 palettes de produits neufs ont été écoulées, ce qui a permis de récolter 135 207 euros. Ces fonds permettront au Secours Populaire d'offrir des journées de vacances aux familles défavorisées dans le cadre du programme « Campagne Vacances ».

Toujours en partenariat avec le Secours Populaire, Fnac Darty s'est engagé pour la sixième année consécutive, auprès des Pères Noël Verts : « pour que Noël n'oublie personne ! ». Une fois de plus, les clients de plusieurs magasins Fnac de la région parisienne ont pu donner des cadeaux neufs comme des livres, des jouets et autres équipements dans les hottes des Pères Noël Verts. Grâce à la collecte, plus de 800 cadeaux ont embelli le Noël d'enfants en situation de précarité.

Partenaire d'Envie depuis 1984, Darty a continué de donner à l'entreprise d'insertion, ainsi qu'à Emmaüs, près de la moitié des appareils gros électroménagers collectés par ses enseignes (voir aussi la section 2.2.3.2 du présent Document d'enregistrement universel). Partenaire des Ateliers du Bocage (ADB), Fnac Darty remet également chaque année ses cartouches d'encre usagées à cette société coopérative d'intérêt collectif, membre d'Emmaüs (voir aussi la section 2.2.4.1 du présent Document d'enregistrement universel).

Enfin, depuis deux ans, Fnac Darty s'associe à AIDES, la première association de lutte contre le sida et les hépatites en France et en Europe, lors de la sortie de leur événement digital annuel : #fetelamour. Grâce à la diffusion des messages de prévention et de sensibilisation au VIH dans ses magasins, ses sites e-commerce ainsi que sur son média l'Éclaireur, Fnac Darty a permis à AIDES d'améliorer la visibilité de son événement et des messages portés par l'association auprès du grand public.

2.7 / Note méthodologique

La rédaction de la déclaration de performance extra-financière (DPEF) est réalisée par la direction RSE du Groupe, qui coordonne le reporting des données extra-financières. Ces données proviennent des directions concernées (ressources humaines, logistique, maintenance, achats, etc.), en France et dans les pays où est implanté le Groupe.

Ces données sont saisies par les contributeurs métiers dans un outil de reporting facilitant la collecte, le suivi et le pilotage des indicateurs de performance. La méthodologie de reporting est décrite dans un protocole mis à jour chaque année et diffusé aux contributeurs lors du lancement de la campagne de reporting.

Tous les chiffres publiés font l'objet de plusieurs contrôles de cohérence, réalisés en interne et en externe (organisme tiers indépendant).

La déclaration de performance extra-financière appelle à présenter les risques extra-financiers les plus matériels, et à décrire le modèle d'affaires en intégrant les risques et enjeux RSE jugés prioritaires. Dans ce but, le service RSE a mené en 2022, en collaboration avec un cabinet d'experts, une vaste consultation de ses parties prenantes internes et externes pour identifier les risques extra-financiers et enjeux clés associés. La matrice de matérialité qui en résulte s'appuie sur les résultats de plus de 2 000 réponses issues des enquêtes qualitatives et quantitatives ainsi que sur la cartographie des risques du Groupe. Ces risques et enjeux clés ont été présentés et validés par le comité exécutif, avant de servir de base d'échanges avec l'ensemble des directions concernées afin d'identifier les indicateurs les plus pertinents pour rendre compte de la performance extra-financière du Groupe.

Chaque année, le Groupe cherche à étendre le périmètre de reporting et la pertinence des indicateurs de performance suivis. De ce fait, les indicateurs construits en 2023 ne peuvent pas toujours être comparés avec l'exercice précédent, en raison d'une absence de données.

Certaines informations demandées dans le cadre de la DPEF ont été jugées peu significatives. Ainsi, étant donné le secteur d'activité du Groupe, ne seront pas publiées les informations suivantes : « Moyens de la lutte contre la précarité et le gaspillage alimentaires⁽¹⁾ et en faveur du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable ». Par ailleurs, le lien nation-armée n'a pas été considéré comme matériel dans cette DPEF, mais le Groupe se conforme à l'article L. 3142-89 du Code du travail.

Le présent document a fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant (OTI) dont les conclusions sont présentées en fin de chapitre.

Périmètre de reporting

Sauf lorsque précisé, le périmètre concerne l'ensemble des filiales du Groupe.

En raison de leur indépendance, les franchises sont exclues du périmètre de publication. En revanche, elles sont partiellement intégrées au reporting des émissions de CO₂.

La collecte des données est réalisée sur un exercice civil clos, du 1^{er} janvier au 31 décembre. Si les données de fin d'année ne sont pas disponibles, la période reportée peut être décalée, mais couvre toujours douze mois réels consécutifs, afin de tenir compte de la saisonnalité de l'activité de l'entreprise.

Précisions méthodologiques pour les données sociales

Le périmètre de consolidation correspond à l'ensemble des sociétés juridiques dont les salariés intègrent le système d'information dédié aux ressources humaines : les sociétés Fnac Appros Groupe et les magasins en gares ou aéroports en sont donc exclus. Le périmètre de couverture correspond à 97,49 % des effectifs de la consolidation financière.

En raison de leur indépendance, les effectifs des franchisés sont également exclus.

Les indicateurs « Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt » et « Taux de gravité des accidents du travail » sont publiés au périmètre Groupe hors Nature & Découvertes, en raison de méthodes de calcul différentes. Ainsi, toutes les entités calculent ce taux sur les heures réellement travaillées, quand Nature & Découvertes le calcule sur les heures de travail théoriques.

Précisions méthodologiques pour les données environnementales

Le périmètre de consolidation correspond à l'ensemble des filiales opérationnelles du Groupe, à l'exception de WeFix et BilletReduc, dont les impacts sont considérés comme relativement peu importants en raison du peu de surfaces qu'ils occupent et du peu de flux concernés.

Pour le calcul des surfaces du Groupe, les magasins ayant fermé au cours de l'année 2022 ou ayant ouvert après le 30 juin 2022 sont exclus du périmètre.

En raison de leur indépendance, les franchises sont exclues du périmètre de publication. En revanche, elles sont partiellement comptabilisées dans le bilan carbone de Fnac Darty puisqu'elles bénéficient des flux de marchandises du Groupe (en B2B et B2C) et que l'impact carbone des produits distribués comprend les produits vendus par les magasins franchisés.

Toute autre exclusion de périmètre est mentionnée et justifiée dans les paragraphes concernés.

Bilan des émissions de gaz à effet de serre

Dans une démarche de progrès continu, Fnac Darty améliore chaque année la mesure et le suivi de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) directes et indirectes. Toutefois, cette démarche nécessite des corrections et donc des recalculs, afin d'assurer une comparabilité des exercices. C'est pourquoi les données GES publiées peuvent varier par rapport aux données publiées dans les DPEF précédentes. Lorsque des retraitements importants sont menés, ils sont indiqués sous les données concernées.

(1) Sauf chez Nature & Découvertes (voir la section 2.2.3.2 du présent Document d'enregistrement universel).

Le périmètre opérationnel des émissions comprend les scopes 1, 2 et 3 établis dans le *GHG Protocol (Greenhouse Gas Protocol)* :

Catégorie	Description
Scope 1	émissions directes produites par des sources fixes et mobiles
Scope 2	émissions indirectes liées à la consommation d'électricité, de chaleur et de froid issues d'un réseau
Scope 3	autres émissions indirectes

Le Groupe s'appuie sur les guides du *GHG Protocol* pour comptabiliser ses émissions de GES. L'unité retenue est l'équivalent CO₂.

Les facteurs d'émissions utilisés pour calculer les émissions de GES sont majoritairement ceux de la Base Carbone de l'Ademe. Sur certains postes spécifiques, d'autres sources sont également utilisées : Agence internationale de l'énergie, DEFRA, *Association of Issuing Bodies (AIB)*, Ecolnvent.

Dans la mesure du possible, le Groupe mesure ses émissions de GES en s'appuyant sur des données d'activité (kilomètres parcourus, litres de carburant consommés, surfaces ouvertes,

etc.). Toutefois, en dernier recours, des facteurs d'émissions monétaires peuvent être utilisés – c'est le cas de certaines immobilisations et des achats de biens et services destinés aux opérations (achats indirects).

Les émissions de GES sont estimées avec une marge d'erreur, liée aux incertitudes des facteurs d'émissions et de certaines données d'activité non exhaustives, qui requièrent de réaliser des extrapolations. C'est notamment le cas des émissions indirectes (par exemple sur des postes comme les achats de biens et de services, les immobilisations, les franchises ou encore les déplacements domicile-travail).

Scope 1 : 100 % des émissions reportées – niveau d'incertitude bas

Les émissions directes de gaz à effet de serre de Fnac Darty proviennent de la consommation de gaz et de fioul des différents sites du Groupe, de la consommation de carburant des véhicules de la flotte du Groupe, et des fuites de gaz frigorigènes.

Catégorie	Méthodologie
Émissions directes des sources fixes de combustion	Pour l'évaluation des émissions liées à la consommation de gaz, de biogaz et de fioul des différents sites du Groupe, les calculs s'appuient sur des données spécifiques provenant des fournisseurs et sont réalisés à partir des facteurs d'émission pertinents (phase combustion – scope 1 – Base Empreinte®).
Émissions directes des sources mobiles de combustion	Pour l'évaluation des émissions de GES liées à la consommation de carburant des véhicules de la livraison du dernier kilomètre, des véhicules des techniciens SAV intervenant à domicile et des véhicules de fonction et de service, les calculs s'appuient sur des données spécifiques, exprimées en litres d'essence et de diesel ou en kilogramme de gaz consommés, et sont réalisés à partir des facteurs d'émission pertinents (phase combustion – scope 1 – Base Empreinte®).
Émissions directes fugitives	Pour l'évaluation des émissions liées aux recharges de gaz frigorigènes, correspondant aux fuites de gaz, les calculs s'appuient sur des données spécifiques fournies par les prestataires et sont réalisés à partir des facteurs d'émission pertinents (scope 1 – Base Empreinte®).

Scope 2 : 100 % des émissions reportées – niveau d’incertitude bas

Les émissions indirectes de gaz à effet de serre de Fnac Darty proviennent de la consommation d’électricité et d’énergie fournies par les réseaux de chaleur des différents sites du Groupe.

Catégorie	Méthodologie
Électricité	<p>Les consommations d’électricité sont suivies de manière centralisée, via la télérelève et une plateforme de suivi (en France). Les émissions de GES liées à l’électricité consommée sont quantifiées selon les méthodes <i>market-based</i> et <i>location-based</i> depuis 2020. Fnac Darty a choisi la méthode <i>market-based</i> pour assurer le suivi de ses performances, et notamment celles de sa politique d’achats responsables. Les émissions liées à l’électricité <i>market-based</i> sont calculées sur la base des facteurs d’émissions transmis par les différents fournisseurs d’électricité du Groupe. Lorsque ceux-ci ne sont pas disponibles, le calcul s’appuie sur le mix des capacités de production du fournisseur ; les consommations associées à chaque source d’énergie sont ensuite multipliées par les facteurs d’émission de la Base Empreinte® spécifiques à chaque énergie. Lorsque ni les facteurs d’émission ni le mix du fournisseur ne sont disponibles, Fnac Darty utilise le mix résiduel (source AIB), conformément aux recommandations du <i>GHG Protocol</i>.</p> <p>Pour son électricité d’origine renouvelable, Fnac Darty a recours à des achats de garanties d’origine (GO) majoritairement traçables. En France, ces GO sont acquises dans le cadre d’un <i>Corporate Power Purchase Agreement</i>, directement auprès de l’exploitant d’une centrale photovoltaïque construite en 2022 et opérationnelle depuis avril 2023. En Belgique, en Espagne, en Suisse et au Portugal, les GO achetées garantissent que l’électricité est d’origine éolienne, hydraulique et solaire.</p> <p>Les émissions de CO₂ relatives aux phases amont et pertes sont comptabilisées en scope 3, dans le poste « Émissions liées aux combustibles et à l’énergie ».</p>
Réseaux de chaleur et de froid	<p>Quelques sites du Groupe sont reliés à des réseaux urbains de chaleur et de froid. Les consommations énergétiques associées sont multipliées par les facteurs d’émission spécifiques à ces réseaux (scope 2 – Base Empreinte®).</p>

Scope 3 – Autres émissions indirectes – niveau d’incertitude élevé

La méthodologie d’évaluation de l’empreinte carbone retenue est celle développée par le *GHG Protocol*.

Certaines catégories sont non applicables ou jugées non significatives pour le Groupe. C’est le cas des actifs en leasing amont et aval, des investissements, des émissions de procédés et de transformation des produits.

Postes d’émissions	Méthodologie
Produits et services achetés	<p>La fabrication des produits neufs vendus par les différentes filiales est mesurée à partir du volume des produits vendus par le Groupe et majoritairement de facteurs d’émission unitaire provenant de la Base Empreinte® ou de la base Ecolnvent. En l’absence de facteur d’émission unitaire, le calcul est réalisé à partir du poids du produit et de sa matière/composante principale, et des facteurs d’émission associés à ces matériaux.</p> <p>Les émissions liées à la fabrication des produits vendus par Nature & Découvertes en 2023 ont été estimées par extrapolation au volume de produits vendus, sur la base du bilan carbone complet réalisé en 2020.</p>
Dont achats indirects	<p>À partir de la cartographie des achats indirects, les calculs sont réalisés avec la méthode des ratios monétaires (Base Carbone).</p>
Biens immobilisés	<p>À partir des données réelles de 2023, ce poste a été estimé à partir des facteurs d’émissions de la Base Carbone pour le périmètre Fnac Darty France. Pour les filiales à l’étranger et Nature & Découvertes, les émissions sont extrapolées sur la base des surfaces ouvertes pour les bâtiments immobilisés, et de la variation du chiffre d’affaires pour les autres postes. Conformément à la méthodologie du <i>GHG Protocol</i>, les biens achetés ou loués (sur une longue durée) l’année de reporting sont comptabilisées, et non amorties.</p>
Émissions liées aux combustibles et à l’énergie	<p>La méthodologie utilisée est la même que pour le scope 1 et 2, mais les facteurs d’émission sont spécifiques aux émissions générées par les autres phases du cycle de vie de l’énergie ou du combustible (source : Base Empreinte®).</p>



Postes d'émissions	Méthodologie
Transport de marchandises amont	<p>Les émissions de GES liées aux flux de marchandises entre les fournisseurs et les entrepôts du Groupe sont estimées sur la base du pays de provenance (données réelles et hypothèses) par catégorie de produit, la distance à parcourir entre le pays de fabrication et la France. Les émissions associées sont calculées à partir des facteurs d'émission de la Base Empreinte®. Les émissions liées au transport amont des produits vendus par Nature & Découvertes en 2023 ont été estimées par extrapolation au chiffre d'affaires, sur la base du bilan carbone complet réalisé en 2020.</p> <p>Les émissions de GES liées aux flux de marchandises entre les entrepôts, les magasins et les sites logistiques du Groupe (ateliers SAV), ou l'expédition de pièces détachées vers les bases techniques SAV ou de produits en panne vers les ateliers sont calculés selon différentes méthodes, en fonction des données d'entrée disponibles pour chaque flux et dans chaque filiale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ à partir des bilans de GES fournis par les prestataires de transport ; ■ à partir des consommations de carburants, multipliés par les facteurs d'émission pertinents (Base Empreinte®) ; ■ à partir de la distance parcourue par type de camion : les kilomètres parcourus sont rapportés aux consommations moyennes des différents véhicules utilisés (source Ademe) puis les litres consommés sont multipliés par les facteurs d'émission pertinents (Base Empreinte®). <p>En 2023, l'historique des données Fnac Darty France a été retraité pour intégration des flux inter-entrepôts et flux vers les entrepôts des filiales.</p>
Déchets générés	<p>Pour les sites français dotés d'un outil de suivi des déchets, à partir des volumes confiés à des prestataires de traitement des déchets, les émissions de GES associées ont été calculées à partir des facteurs d'émission de la Base Empreinte®.</p> <p>Pour les sites qui ne sont pas dotés de cet outil (sites situés en centres commerciaux ou dépendants de collectes gérées par les municipalités), les émissions ont été estimées par extrapolation (ratio au chiffre d'affaires pour les magasins, et au nombre de livraisons annuelles pour les plateformes de livraison).</p> <p>Dans les autres filiales, y compris Nature & Découvertes, les émissions sont estimées à partir des données réelles et des facteurs d'émission de la Base Empreinte®.</p> <p>Exclus en 2023 : le plastique revalorisé chez Nature & Découvertes et les déchets non valorisables de la Suisse.</p>
Déplacements professionnels	<p>Le Groupe s'appuie sur le reporting annuel des émissions de GES fourni par les agences de voyage. Les modes de transport pour les déplacements professionnels sont le train et l'avion, les véhicules de fonction et de location.</p> <p>Exclus, à date : les trajets réalisés en voiture de location. Le Groupe travaille à la fiabilisation et à l'intégration de ce poste d'émissions.</p>
Déplacements domicile/travail	<p>Les émissions de GES 2023 liées aux déplacements domicile-travail ont été calculées à partir des données d'une enquête réalisée auprès de 4 256 salariés, soit près de 18 % des effectifs de Fnac Darty France, Fnac Espagne, Portugal et Suisse et Fnac Vanden Borre Belgique. Les réponses ont ensuite été extrapolées à l'ensemble des salariés des différentes entités et filiales. Le Groupe a croisé les données kilométriques avec le nombre de jours théoriques travaillés par an par salarié et le nombre de jours de télétravail déclaré, puis avec les moyens de locomotion désignés par les répondants. Les facteurs d'émission retenus proviennent de la Base Empreinte®.</p> <p>Les émissions liées aux déplacements des salariés de Nature & Découvertes sont calculés trimestriellement à partir d'une enquête terrain réalisée par les Réseaux Verts.</p>
Transport de marchandises aval et distribution	<p>Afin d'affiner le calcul des émissions de GES liées à l'expédition de colis, Fnac Darty calcule depuis 2020 ce poste d'émission à partir des bilans de GES des différents prestataires de transport. Ces bilans sont rapportés au nombre de colis confiés à ces prestataires et rapportés au poids moyen des colis qui leur sont confiés, pour obtenir des facteurs d'émission spécifiques à chaque fournisseur, en kilogrammes d'équivalent CO₂ par kilogramme de colis. Pour les prestataires qui ne sont pas en mesure de fournir des bilans de GES, Fnac Darty applique le facteur d'émission du transporteur dont la logistique et la flotte sont les plus similaires.</p> <p>Sur le périmètre Fnac Darty France, les méthodes de calcul de deux transporteurs majeurs ont évolué en 2023 et vont nécessiter un retraitement des données historiques. Pour 2023, les facteurs d'émission de 2022 ont été appliqués.</p> <p>En Belgique et en Suisse, le facteur d'émission utilisé est celui communiqué par le principal transporteur (représentatif de plus de 90 % des volumes transportés). En Espagne et au Portugal, le facteur d'émission d'un colis expédié en livraison standard en France est utilisé par défaut.</p> <p>Pour l'expédition de produits volumineux (essentiellement des grandes télévisions) par les filiales Fnac Espagne, Fnac Portugal et Fnac Suisse : le facteur d'émission retenu par défaut est celui qui correspond à l'expédition d'une télévision par le prestataire de transport retenu pour ce type d'expédition en France.</p> <p>Les colis retournés ne sont pas pris en compte dans ce poste d'émissions, en raison de la part négligeable qu'ils représentent.</p>

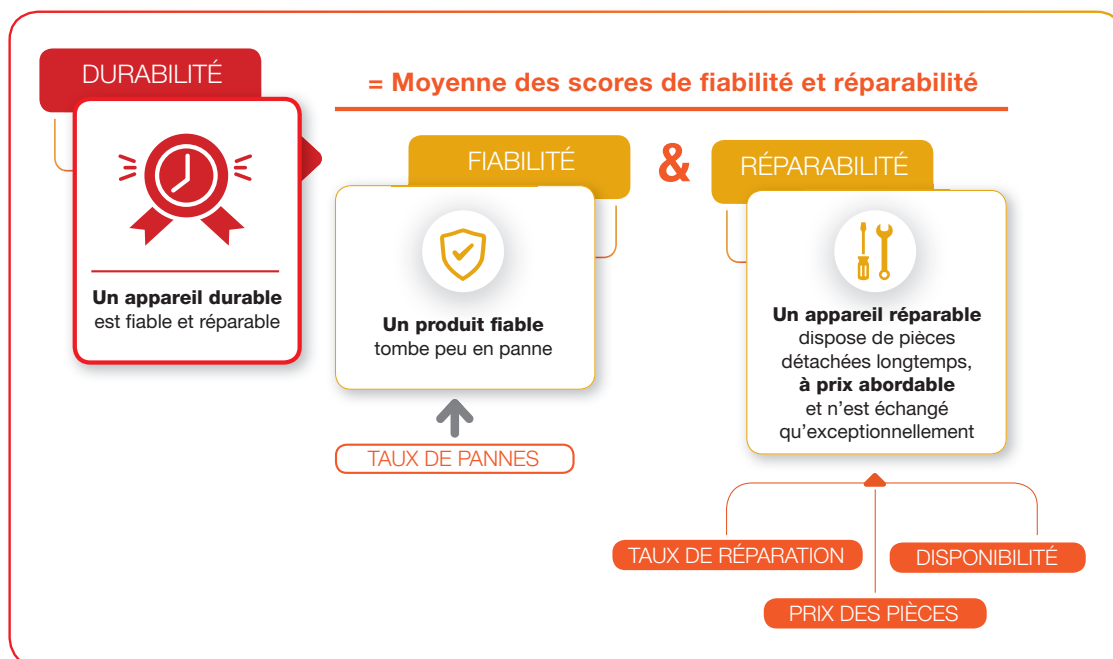
Postes d'émissions	Méthodologie
Utilisation des produits vendus	Sur la base du nombre de produits vendus, les émissions sont calculées à partir d'hypothèses relatives à la durée de vie des produits, de leur consommation annuelle et des facteurs d'émission pertinents de la Base Empreinte®. Les émissions liées à l'utilisation des produits vendus par Nature & Découvertes sont estimées par extrapolation, sur la base du bilan carbone complet réalisé en 2020.
Fin de vie des produits vendus	À partir du type de déchet associé à chaque produit, les émissions sont calculées sur la base des facteurs d'émission pertinents de la Base Empreinte®. Les émissions liées à la fin de vie des produits vendus par Nature & Découvertes en 2021 et 2022 ont été estimées par extrapolation, sur la base du bilan carbone réalisé en 2020.
Franchises	Pour les franchises, conformément au <i>GHG Protocol</i> , les émissions prises en compte concernent les émissions de scope 1 et 2 : les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité et les émissions liées aux fuites de fluides frigorigènes. Ces émissions sont estimées sur la base des émissions par mètre carré des magasins intégrés. D'autres émissions liées aux franchises sont incluses dans le bilan carbone du Groupe, puisqu'elles bénéficient des flux de marchandises du Groupe (en B2B et B2C) et que l'impact carbone des produits distribués comprend les produits vendus par les magasins franchisés.
Déplacements clients	Bien qu'optionnel dans le <i>GHG Protocol</i> , les émissions de GES liées aux déplacements des clients en magasin sont estimées par le Groupe car jugées significatives. Les déplacements de tous les visiteurs, qu'ils soient ou non passés en caisse, sont comptabilisés. Ce poste a été estimée à partir des données réelles du nombre de visiteurs en magasin et d'hypothèses relatives aux moyens de transport (INSEE) et aux distance de déplacement en fonction du lieu d'implémentation du magasin. Les données françaises sont considérées comme représentatives des comportements des autres pays.



Méthodologie détaillée de certains KPIs

Score de durabilité

Le score de durabilité de Fnac Darty est un indicateur interne, introduit en 2020 à l'occasion des Assises de l'économie circulaire organisées par l'Ademe. Un score de référence a été associé à une année de référence (100 en 2019) afin de mesurer la progression année après année. Il s'agit d'un indicateur composite, qui se décompose comme suit :



La réparabilité est déterminée à partir de la part des produits réparés versus échangés (taux de réparation), en prenant en compte la disponibilité déclarée des pièces détachées et leur prix (prix moyen des pièces achetées par le SAV Darty au cours de la période).

La fiabilité provient de l'analyse du volume de produits en panne (lors des années 1 et 2), ramené aux volumes de vente (taux de panne). C'est donc la capacité d'un produit à fonctionner normalement sans tomber en panne. Cette donnée est davantage liée au produit lui-même qu'à l'expertise des techniciens.

Dans les deux cas (fiabilité et réparabilité) les données sont collectées par le SAV Fnac Darty et analysées en interne.

Afin de refléter le plus fidèlement possible la durabilité réelle des produits, le Groupe fait évoluer ses méthodes de calcul, soit pour étendre le périmètre des produits couverts, soit pour corriger des biais⁽¹⁾. La mesure de ces indicateurs est un domaine encore nouveau, le Groupe travaille donc à améliorer chaque année ses méthodes de calcul. Toutefois, afin de conserver une comparabilité avec l'exercice précédent, un coefficient correcteur est appliqué au score global de l'année N.

Ainsi, en 2023, les maxima de la disponibilité des pièces détachées a été affinée au niveau de du rayon, afin qu'ils reflètent davantage la réalité du terrain.

Les nouvelles disponibilités maximales des pièces détachées, sur laquelle se base le score de réparabilité, sont les suivantes :

- 15 ans pour le gros électroménager ;
- 7 ans pour le son, la téléphonie et les autres objets connectés ;
- 10 ans pour tous les autres univers.

De plus, les produits de seconde vie ont été exclus du périmètre du score de durabilité. Ces derniers connaissant un taux de panne plus élevé dû à leur ancienneté et ne sont donc pas comparables à des produits neufs. Le Groupe travaille à les réintégrer, en prenant en considération la première vie du produit.

Dans une démarche de progrès continu, d'autres adaptations sont prévues en 2024. Le Groupe entend afficher la plus grande transparence sur les évolutions méthodologiques liées à ce calcul.

Nombre de produits réparés

Évolution du périmètre considéré dans le nombre de produits réparés

Cet indicateur composite est la consolidation des volumes de produits réparés par le Groupe. Afin de mieux prendre en compte l'exhaustivité des actions du Groupe, la définition d'une réparation, d'une part, et le périmètre des filières reporting, d'autre part, ont été précisés en 2023.

Est considérée comme réparation toute opération consistant à rétablir le plein fonctionnement d'un appareil en panne. La panne peut être totale (l'appareil ne démarre plus), ou partielle (fuite, performance dégradée...). Les réparations prises en compte sont toutes celles auxquelles le Groupe apporte une contribution.

Plusieurs filières sont engagées dans la réparation des produits ; le nombre de produits réparés total est la somme des produits réparés par chaque filière.

- **Produits réparés à distance (a)** : le client peut appeler un centre d'appel qui va diagnostiquer la panne et guider le client pour qu'il rétablisse lui-même le fonctionnement de l'appareil, par téléphone, messagerie ou en visio-conférence. Les réparations peuvent avoir comme origine un manque d'entretien, un problème logiciel, un dysfonctionnement simple...
- **Produits réparés en magasins (b)** : le client peut apporter son produit en panne en magasin. Dans ce cas, le produit est examiné et certaines pannes sont résolues immédiatement : problème logiciel, remplacement d'accessoire, dépannages simples ne nécessitant pas de pièce détachée... Ce chiffre inclut également les produits de mobilités urbaine réparés au sein des corners Repair & Run présents dans nos magasins.
- **Produits réparés à domicile (c)** : sur les appareils volumineux (gros électroménager, téléviseurs), lorsque le dysfonctionnement n'a pas pu être résolu à distance, un technicien se déplace au domicile du client pour réaliser la réparation. Tous les types de réparations peuvent être réalisées dans ce cas : dépannage simple, mise à jour logicielle ou configuration, remplacement de pièce défectueuse...
- **Produits réparés en atelier central (d)** : sur les petits produits (petit électroménager, son, multimédia...), lorsque le dysfonctionnement n'a pas pu être résolu ni à distance, ni en magasin, l'appareil est envoyé dans l'un des cinq centres d'orientation et réparation du Groupe pour être vu par un technicien. Tous les types de réparations peuvent être réalisées dans ce cas : dépannage simple, mise à jour logicielle ou configuration, remplacement de pièce défectueuse...
- **Téléphones réparés par WeFix (e)** : un client peut apporter son smartphone cassé ou en panne dans un des points de réparation de proximité WeFix. Il est alors examiné et réparé par un technicien. Si de nombreux types de réparations sont réalisées, la majorité concerne un remplacement de batteries et/ou d'écran.
- **Auto-réparation (f) et vente de pièces détachées** : à la suite d'une recherche sur internet, par exemple en s'appuyant sur les ressources mises à disposition par le Groupe sur la communauté du SAV, un client peut réparer lui-même son appareil. Le nombre d'auto-réparation réel s'appuyant sur les ressources du Groupe étant impossible à estimer, seules les pièces détachées vendues en magasins ont été prises en compte. En effet, dans ce cas, le vendeur assiste le client pour confirmer le diagnostic et identifier la référence exacte de la pièce nécessaire en s'appuyant sur la base de connaissance du Groupe.
- **Téléphones reconditionnés par WeFix (g)** : outre son activité de réparation à destination des clients, WeFix répare et reconditionne des anciens téléphones avant de les revendre soit au sein du réseau WeFix, soit au sein des enseignes Fnac et Darty.

(1) Des informations complémentaires liées à la méthodologie de calcul de cet indicateur sont disponibles dans la note méthodologique en section 2.7 du présent Document d'enregistrement universel.

- Produits **reconditionnés par Envie** (h) issus de la collecte Fnac Darty : lorsque le client souhaite remplacer un ancien produit par un produit neuf, les équipes de livraison du Groupe collectent l'ancien produit et évaluent son état pour décider soit de l'envoyer dans une filière de recyclage, soit d'essayer de le remettre en état et de le reconditionner. Dans ce cas, le produit est confié à l'ESS Envie qui le reconditionne et le remet sur le marché via son propre réseau de distribution. En l'absence de traçage de chaque produit, le nombre de produits réparés et reconditionnés dans cette filière est estimé sur la base d'un volume de produits confiés à Envie et d'un taux de reconditionnement.
- **International** (i) : des réparations sont également réalisées dans les autres pays où le Groupe opère : Espagne/Portugal (ateliers centraux, magasins et PC clinik) ; Suisse (un atelier central) ; Belgique (produits réparés à distance, en magasins, sur place et en ateliers).

L'année de référence 2019 inclut les éléments suivants : (a) + (b) + (c) + (d) + (e).

Évolution de la méthode de collecte des données de réparation à distance

Le nombre de réparations à distance a jusqu'ici été évalué sur la base d'une quote-part de l'intégralité des appels d'assistance technique. La mise en place de procédures renforcées pour assurer une meilleure traçabilité des réparations à distance effectuées dans ce cadre permet d'avoir une vision plus précise. En conséquence, sont désormais prises en compte dans ce périmètre toutes les réparations à distance tracées dans les outils CRM par les centres de relation client à distance.

Synthèse réparations 2023

Volume de réparations (en millions)	2022	2023
France (SAV, magasins, relation client...)	2,0 ^(a)	2,2
Autres pays	0,3 ^(b)	0,3
TOTAL	2,3^(c)	2,5

(a) Les données 2022 ont été modifiées par rapport aux données publiées dans le rapport URD 2022, en raison de l'inclusion de nouveaux périmètres : produits reconditionnés par Envie, produits réparés par les corners Repair & Run, téléphones reconditionnés par WeFix et auto-réparation et vente de pièces détachées et retraitement des données de réparations des call centers suite au changement de méthodologie mentionnée dans le paragraphe ci-dessus « Évolution de la méthode de collecte des données de réparation à distance ».

(b) Les données 2022 sont issues d'une collecte de données réelles auprès des différents pays où le Groupe opère.

(c) Les données 2022 ont été retraitées afin d'être à périmètre équivalent 2023.

Chantiers à venir en 2024

Dans la continuité des importants travaux pour améliorer la traçabilité des réparations en 2023, des chantiers vont se poursuivre sur 2024. Notamment, le Groupe poursuivra le développement des moyens techniques de traçage de chaque réparation dans les outils informatiques afin de disposer de l'exhaustivité des informations, sur tous les canaux de contact client et toutes les filières de réparation.

Méthodologie utilisée pour la mesure des émissions évitées par la réparation

À ce jour, il n'existe pas de règles sectorielles (*Product Category Rule*) pour évaluer les activités de réparation et les impacts environnementaux associés. La méthodologie développée s'appuie sur les exigences des normes ISO 14067 et 14064-1, et prend en compte les recommandations méthodologiques de l'Ademe.

Pour chaque service de réparation, l'étude suit une approche comparative, entre un scénario de référence et un scénario projet, et suit une approche cycle de vie, qui permet de prendre en compte les émissions d'un produit ou d'un service tout au long de son cycle de vie.

Hypothèses

L'hypothèse principale de l'étude est qu'en faisant réparer son appareil en fin de première vie, le consommateur renonce à acheter le même appareil neuf.

Autre hypothèse importante de l'étude : les réparations couvertes par la garantie constructeur sont exclues de l'étude.

L'approche utilisée dans le cadre de l'outil est une approche *cut off* de méthode des stocks.

Les durées de « première vie » sont basées sur la durée d'usage fournie par l'Ademe dans son étude sur l'évaluation économique et environnementale de l'allongement de la durée d'usage des biens d'équipement.

En l'absence de norme permettant d'évaluer la durée de « seconde vie » (après réparation), l'hypothèse prise est que la seconde vie est égale à la moitié de la première vie (cette hypothèse est cohérente avec les enquêtes client réalisés par Fnac Darty dans le cadre de son étude annuelle « Baromètre du SAV »).

Description des étapes incluses dans le périmètre de l'étude

- Production des appareils neufs : inclut les processus d'extraction des matières premières, de transport et d'assemblage en produit fini.
- Transport du pays de production à l'entrepôt.
- Distribution jusqu'au client final : inclut le transport en camion de l'entrepôt Fnac-Darty jusqu'au domicile du client pour les achats en ligne ou jusqu'au magasin pour les ventes en magasin. Sont également pris en compte à cette étape les déplacements des clients vers les magasins.
- Utilisation : inclut les consommations d'énergie des appareils sur leur durée de première ou deuxième vie. Une hypothèse de gain de performance suite à l'achat d'un produit neuf, au lieu de faire réparer l'ancien, est intégrée dans la nouvelle version de l'outil.
- Fin de vie : collecte, tri et traitement dans une filière classique du produit après utilisation.
- Réparation : inclut toutes les étapes nécessaires à la réparation d'un appareil défectueux (logistique retour produit, production des pièces détachées et accessoires, transport des pièces détachées, énergie pour les tests et la réparation, etc.). Ces étapes varient selon les types de réparation.

Calcul des émissions évitées

Les émissions évitées par le service Fnac Darty représentent la différence entre :

- les émissions d'un scénario de référence dans lequel un appareil ayant atteint sa durée de première vie est jeté et remplacé par un appareil neuf ;
- les émissions d'un scénario Fnac Darty dans lequel cet appareil n'est pas jeté mais réparé par Darty, avec l'utilisation ou non d'une pièce détachée.

Facteurs d'émission

Au regard du contexte français de l'activité étudiée, la plupart des facteurs d'émission sont issus de la Base Carbone de l'Ademe, que ce soit pour la production des appareils neufs, les moyens de transport ou l'énergie utilisée.

Limites

- Le facteur d'émissions de la fabrication des pièces détachées a une sensibilité forte sur les résultats de l'étude. Or, certaines données relatives aux pièces détachées restent incomplètes, notamment la répartition du poids des pièces détachées par matière. Il serait intéressant de déterminer cette composition pour pouvoir encore améliorer le facteur d'émission des pièces détachées (arbitrairement 50/50, lorsqu'il y a deux matières, dans la présente étude).
- L'hypothèse majeure de cette méthodologie repose sur la durée de seconde vie du produit, qui ne peut pas être confirmée par des données bibliographiques.

Volume de DEEE collectés en tonnes

La collecte de DEEE s'effectue soit directement au domicile du client pour les gros électroménagers ou via un dépôt en magasin par le client pour les petits électroménagers. La collecte ou le dépôt ne sont pas conditionnés par un achat au préalable.

Pour la France, la comptabilisation du tonnage est effectuée par pesage au centre de regroupement ou de traitement Ecosystem ou l'ESS ou quand une balance est disponible sur le point de collecte ou sur le véhicule d'enlèvement.

Ces volumes incluent tous les équipements EEE (équipement électriques et électroniques) : les gros électroménagers (GEM) froid et hors froid, les petits appareils en mélange (PAM) et les écrans (à partir de sept pouces).

2.8 / Synthèse des performances extra-financières et annexes Taxonomie

Tableau de synthèse des indicateurs extra-financiers

Les chiffres présentés sont en périmètre courant et périmètre Groupe (sauf lorsque précisé).

Consommation durable

Indicateurs		2022	2023	Paragraphe
DURABILITÉ DES PRODUITS VENDUS				
KPI : Score de Durabilité (périmètre Fnac Darty France)	Unité	115	118	2.2.1.1
RÉPARATION				
KPI : Nombre de produits réparés	Nombre	2,3	2,5	2.2.2
KPI : Nombre d'abonnés Darty Max	Nombre	c. 800 k	c. 1 125	2.2.2.1
ACHATS D'EMBALLAGE ET DÉCHETS				
KPI : Volumes d'emballages (carton et plastique) consommés/chiffre d'affaires	Tonne/M€	0,6	0,5	
KPI : Volumes de DEEE collectés / chiffre d'affaires	Tonne/M€	5,5	5,4	
Volumes de déchets électriques et électroniques collectés	Tonne	44 285	42 103	
Volumes de déchets électriques et électroniques collectés en tonnes (périmètre Fnac Darty France)	Tonne	40 258	37 961	2.2.4.1
Volumes de déchets valorisables générés et confiés à des prestataires de recyclage	Tonne	9 133	9 200	
Volumes de déchets non valorisables	Tonne	4 280	3 827	
KPI : Taux de valorisation des déchets (tonnes de déchets valorisés/tonnes de déchets totales)	%	68,1 %	70,6 %	

Climat

Indicateurs		2022	2023	Paragraphe
BILAN CARBONE				
Total émissions scope 1	ktCO ₂ eq	19,6	16,8	
Total émissions scope 2	ktCO ₂ eq	2,1	0,9	
Total émissions scope 3	ktCO ₂ eq	3 528,7	3 382,2	
Produits et services achetés	ktCO ₂ eq	2 177,1	2 124,0	
Biens immobilisés	ktCO ₂ eq	31,3	23,9	
Émissions liées aux combustibles et à l'énergie – MB	ktCO ₂ eq	6,9	6,3	
Transport de marchandise amont	ktCO ₂ eq	72,1	69,3	
Déchets générés	ktCO ₂ eq	102,2	93,3	2.3.3.1
Déplacements professionnels	ktCO ₂ eq	0,8	1,0	
Déplacements domicile/travail	ktCO ₂ eq	39,9	35,1	
Transport de marchandise aval et distribution	ktCO ₂ eq	14,1	12,9	
Utilisation des produits vendus	ktCO ₂ eq	1 059,1	992,7	
Fin de vie des produits vendus	ktCO ₂ eq	23,5	22,4	
Franchises	ktCO ₂ eq	1,7	1,2	
Empreinte carbone totale	ktCO ₂ eq	3 550,5	3 400,0	
<i>Déplacements clients</i>	ktCO ₂ eq	481,6	526,9	
INDICATEURS SUIVANT L'OBJECTIF DE RÉDUCTION SUR LE TRANSPORT ET LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES				
Émissions de CO ₂ générées par les transports et l'énergie des sites	ktCO ₂ eq	68,2	60,6	
<i>dont scope 1</i>	ktCO ₂ eq	18,3	16,8	
<i>dont scope 2 – market-based</i>	ktCO ₂ eq	2,1	0,8	2.3.3.1
<i>dont scope 3</i>	ktCO ₂ eq	47,8	43,0	
Émissions de CO ₂ des transports et de l'énergie des sites/ chiffre d'affaires	ktCO ₂ eq	8,6	7,7	
ÉNERGIE				
Énergie consommée	GWh	214	188	
<i>dont électricité</i>	GWh	185	162	
<i>dont gaz</i>	GWh	25,2	22,8	
<i>dont réseau de chaleur et froid</i>	GWh	3,3	3,5	
<i>Fioul consommé</i>	GWh	0,3	0,2	
Part d'énergie renouvelable dans les achats d'électricité	%	47 %	51 %	
Part d'énergie renouvelable dans les achats d'électricité en France	%	30 %	34 %	
Consommation électrique des sites par surface	kWh/m ²	111	97	
Émissions fugitives (fuites de fluides frigorigènes)	ktCO ₂ eq	2,1	1,0	2.3.3.2
Émissions de CO ₂ générées par les consommations électriques <i>(market-based)</i>	ktCO ₂ eq	2,0	0,7	
Émissions de CO ₂ générées par les consommations électriques <i>(location-based)</i>	ktCO ₂ eq	16,7	13,7	
Émissions de CO ₂ générées par les sites par mètre carré <i>(market-based)</i>	kgCO ₂ eq/m ²	7,5	5,5	
Émissions de CO ₂ générées par les consommations énergétiques des sites <i>(market-based)</i>	ktCO ₂ eq	12,6	9,2	
Émission de CO ₂ générées par les consommations énergétiques des sites <i>(location-based)</i>	ktCO ₂ eq	29,4	23,7	
Émissions de CO ₂ générées par les sites par mètre carré <i>(location-based)</i>	kgCO ₂ eq/m ²	17,6	14,3	

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Synthèse des performances extra-financières et annexes Taxonomie

Indicateurs		2022	2023	Paragraphe
TRANSPORT DE MARCHANDISE ENTRE LES ENTREPÔTS ET LES MAGASINS				
Émissions de CO ₂ générées par le transport de marchandise entre les entrepôts et les magasins	ktCO ₂ eq	22,7	19,6	2.3.3.3
KPI : Émissions de CO₂ générées par le transport de marchandises vers les magasins par palette	kgCO ₂ eq/palette	14,2	12,7	
LIVRAISON DERNIER KILOMÈTRE				
Émissions de CO ₂ générées par le transport par la livraison dernier kilomètre	ktCO ₂ eq	13,7	12,5	2.3.3.3
KPI : Émissions de CO₂ générées par la livraison dernier kilomètre par livraison	kgCO ₂ eq/livraison	6,7	7,1	
INTERVENTION SERVICE APRÈS VENTE				
Émissions de CO ₂ générées par les déplacements SAV à domicile (dont expédition des pièces détachées)	ktCO ₂ eq	6,1	6,4	2.3.3.3
KPI : Émissions de CO₂ générées par les déplacements SAV/intervention	tCO ₂ eq/intervention	7,2	7,4	
Émissions de CO ₂ générées par les produits à réparer vers les ateliers SAV	ktCO ₂ eq	2,1	2,1	
KPI : Émissions de CO₂ par produit envoyé en atelier SAV	kgCO ₂ eq/produit	3,0	2,8	
E-COMMERCE				
Émissions de CO ₂ liées à l'expédition de colis ^(a)	ktCO ₂ eq	7,2	6,6	2.3.3.3
KPI : Émissions de CO₂ générées par colis ^(a)	kgCO ₂ eq/colis	0,49	0,47	
DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS				
Émissions de CO ₂ liées aux déplacements professionnels ^(b)	ktCO ₂ eq	3,8	4,2	2.3.3.3
Déplacements professionnels (Émissions de GES scope 1 et 3 ✓) ^(b)	kgCO ₂ /salarie	155	173	
PRODUITS VENDUS				
Total émissions produits	ktCO ₂ eq	3 234	3 104	2.3.3.4
<i>dont fabrication</i>	ktCO ₂ eq	2 063	2 007	
<i>dont transport amont</i>	ktCO ₂ eq	88	82	
<i>dont utilisation</i>	ktCO ₂ eq	1 059	993	
<i>dont fin de vie des produits</i>	ktCO ₂ eq	24	22	
Intensité carbone par chiffre d'affaires	tCO ₂ eq/Md€	0,41	0,40	

(a) Sur le périmètre Fnac Darty France, les méthodes de calcul de deux transporteurs majeurs ont évolué en 2023 et vont nécessiter un retraitement des données historiques. Pour 2023, les facteurs d'émission de 2022 ont été appliqués.

(b) Hors consommations des voitures de location. Sur le périmètre Fnac Darty France, la donnée 2022 a été retraitée suite à des doublons constatés dans les données de consommation de carburant de la flotte de véhicules de fonction et de service.

Capital humain

Indicateurs		2022	2023	Paragraphe
EFFECTIFS ET ORGANISATION DU TRAVAIL				
Effectifs au 31/12 (CDD + CDI, à périmètre courant)	Salarié	25 175	24 113	
<i>Effectifs au 31/12 – dont France</i>	Salarié	18 997	18 205	
Effectifs moyen (en ETP)	ETP	23 231	22 589	
Part des CDI (Groupe)	%	87,7 %	89,1 %	
Part de l'intérim (sur effectif CDD + CDI + Intérim)	%	12,9 %	12,3 %	
Ancienneté moyenne des inscrits en CDI	Année	12,8	13,3	Intro section 2.4
Âge moyen des inscrits en CDI	Année	40,9	41,1	
Part des temps complet (sur l'effectif CDI)	%	83,9 %	84,6 %	
Part des managers (sur l'effectif CDI)	%	24,7 %	25,5 %	
Nombre de recrutements de salariés permanents (hors acquisitions)	Salarié	4 023	3 584	
Nombre de départs de salariés permanents (hors cessions)	Salarié	4 787	4 261	
ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE				
Index égalité professionnelle (consolidé)	Unité	87	88	
Part des femmes dans l'effectif total	%	38,3 %	38,7 %	
Part des femmes dans l'effectif « manager »	%	37,6 %	38,9 %	
Part des femmes dans l'effectif « directeur de magasin »	%	23,6 %	26,2 %	
Part des femmes au conseil d'administration (hors administrateurs salariés)	%	55 %	50 %	
KPI : Part des femmes dans l'effectif Leadership Group	%	30,3 %	33,2 %	2.4.2.2
KPI : Part des femmes au comité exécutif	%	46,2 %	41,7 %	
KPI : Part des femmes ayant bénéficié d'au moins une augmentation individuelle durant l'année	%	15,8 %	40,8 %	
Part des hommes ayant bénéficié d'au moins une augmentation individuelle durant l'année	%	14,3 %	39,9 %	
Part des salariés en situation de handicap (<i>dans l'effectif CDI</i>)	%	5,2 %	5,0 %	2.4.5.2
Part des personnes en situation de handicap dans les embauches en CDI	%	1,8 %	1,5 %	
Part des seniors (plus de 50 ans) dans l'effectif CDI	%	26,8 %	27,6 %	
Part des juniors (moins de 26 ans) dans l'effectif CDI	%	11,3 %	12,2 %	2.4.2.3 et 2.4.2.4
Nombre d'alternants	Salarié	1 443	1 391	

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Synthèse des performances extra-financières et annexes Taxonomie

Indicateurs		2022	2023	Paragraphe
FORMATION				
Part des salariés formés dans l'année en présentiel sur l'effectif total	%	60,9 %	56,5 %	
Part des effectifs formés dans l'année en présentiel ou à distance sur l'effectif total	%	94,3 %	94,3 %	
Nombre d'heures de formation en présentiel par salarié formé en présentiel	Heure	14,4	20,8	2.4.3
Part de la masse salariale allouée à la formation	%	2,9 %	2,7 %	
KPI : Nombre d'heures de formation (tout format confondu) par salarié formé	Heure	14,9	17,5	
SANTÉ/SÉCURITÉ				
Nombre de salariés formés à la sécurité	Salarié	15 267	13 787	
Nombre d'heures de formation à la sécurité	Heure	47 779	50 752	
KPI : Taux de fréquence des accidents avec arrêt (hors Nature & Découvertes)	Nombre	29,7	26,7	
KPI : Taux de gravité des accidents avec arrêt (hors Nature & Découvertes)	Nombre	2,0	2,2	2.4.4
Taux de fréquence des accidents avec arrêt (Nature & Découvertes)	Nombre	7,6	12,9	
Taux de gravité des accidents avec arrêt (Nature & Découvertes)	Nombre	0,5	0,4	
Taux de fréquence des accidents du travail et des trajets, avec arrêt (hors Nature & Découvertes)	Nombre	37,3	32,8	
Taux de gravité des accidents du travail et des trajets, avec arrêt (hors Nature & Découvertes)	Nombre	2,3	2,6	
ABSENTÉISME				
Taux d'absentéisme global	%	7,8 %	6,6 %	2.4.4
KPI : Taux d'absentéisme maladie	%	5,4 %	4,9 %	
ENGAGEMENT				
Taux de recommandation collaborateurs ^(a)	%	74,7 %	72,3 %	2.4.5
Turnover	%	20,0 %	18,3 %	

(a) Part des collaborateurs donnant une note de recommandation comprise entre 7 et 10 sur une échelle allant de 0 à 10.

Éthique des affaires

Indicateurs		2022	2023	Paragraphe
MÉCANISME D'ALERTE				
Nombre d'alertes éthiques reçues et traitées via le mécanisme d'alerte externalisé	Nombre	78	45	2.5.8
PLAN DE VIGILANCE : SOURCING DE PRODUITS DE MARQUE PROPRE ET SOUS LICENCE				
Nombre d'usines actives (<i>périmètre Groupe hors Nature & Découvertes</i>)	Nombre	192	174	
Nombre d'usines auditées (<i>périmètre Groupe hors Nature & Découvertes</i>)	Nombre	78	85	
Nombre d'audits non annoncés	Nombre	36	49	
Nombre d'audits de supervision des contrôleurs	Nombre	37	55	
Nombre d'audits de supervision jugés conformes	%	100 %	100 %	2.5.4.2
KPI : Part des audits d'usine dont le score est jugé conforme ou moyen (Fnac Darty)	%	92,3 %	89,3 %	
Part des usines auditées dont le résultat est jugé conforme ou moyen (<i>Nature & Découvertes</i>)	%	78,0 %	92,0 %	
PLAN DE VIGILANCE : VENDEURS INDÉPENDANTS SUR LES MARKETPLACES				
Nombre de vendeurs Marketplace mis à l'épreuve dans le cadre du suivi qualité	Nombre	3 300	1 325	2.5.4
RELATIONS FOURNISSEURS ET ACHATS RESPONSABLES				
Part d'appels d'offres intégrant des critères RSE sur les achats indirects	%	64,0 %	83,0 %	
Part des contrats intégrant le Code de conduite des affaires	%	60,0 %	82,0 %	2.5.7 et 2.5.4.2
Part des achats produits par des fournisseurs de Nature & Découvertes ayant signé la charte achats responsables	%	67,0 %	76,1 %	

Territoires, culture et solidarité

Indicateurs		2022	2023	Paragraphe
DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL DES TERRITOIRES				
Nombre d'événements culturels	Nombre	c. 7 000	c. 7 000	2.6.1
Nombre de magasins ouverts	Nombre	46	43	2.6.2
DONS ET PROJETS SOLIDAIRES				
Total des actions solidaires du groupe Fnac Darty	k€	8 540	7 166	
<i>dont dons financiers et dons en nature</i>	k€	7 244	5 947	
<i>dont dons collectés en magasin et sur les sites marchands</i>	k€	1 295	1 219	2.6.3
Total des dotations de la Fondation Nature & Découvertes	k€	586	498	

Annexes Taxonomie

Part du chiffre d'affaires issue de produits ou de services associés à des activités économiques alignées sur la Taxonomie — Informations pour l'année N

Exercice 2023	Critères de contribution substantielle									
	Code	Chiffre d'affaires 2023 (3)	Part du chiffre d'affaires, année N (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)	
Activités économiques (1)										
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE										
A.1. ACTIVITÉS DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE)										
6.4 – Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclologique	CCM 6.4	42,9	0,5 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
5.9 – Valorisation de matières à partir de déchets non dangereux	CCM 5.9	0,8	0,0 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1.)		43,6	0,6 %	0,6 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	
<i>dont habitantes</i>		0,0	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	
<i>dont transitoires</i>		0,0	0,0 %	0,0 %						
A.2. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE MAIS NON DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (NON ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE)										
3.5 – Fabrication d'équipements à bon rendement énergétique pour la construction de bâtiments	CCM 3.5	67,6	0,9 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
5.9 – Valorisation de matières à partir de déchets non dangereux	CCM 5.9	7,7	0,1 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
5.1 – Réparation, remise à neuf et reconditionnement	CE 5.1	16,6	0,2 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	
5.2 – Vente de pièces détachées	CE 5.2	2,7	0,0 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	
5.4 – Vente de biens d'occasion	CE 5.4	42,8	0,5 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	
5.6 – Marketplace pour l'échange de biens de seconde main en vue de leur réutilisation	CE 5.6	1,6	0,0 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2.)		139,0	1,8 %	1,0 %	0,8 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	
A. CHIFFRE D'AFFAIRES DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE (A.1. + A.2.)		182,6	2,3 %	1,6 %	0,8 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES A LA TAXONOMIE										
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie		7 692,1	98 %							
TOTAL (A. + B.)		7 874,7	100 %							

Part du chiffre d'affaires/chiffre d'affaires total

	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
CCM	0,6 %	1,5 %
CCA	0,0 %	0,0 %
WTR	0,0 %	0,0 %
CE	0,0 %	0,8 %
PPC	0,0 %	0,0 %
BIO	0,0 %	0,0 %

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Synthèse des performances extra-financières et annexes Taxonomie

Critères d'absence de préjudice important (« critères DNSH »)						Garanties minimales (17)	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie (A.1.) ou éligible à la taxonomie (A.2.), année N-1 (18)	Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
Atténuation au changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)				
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,0 %		
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,0 %		
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,0 %		
<i>OUI</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>	<i>0,0 %</i>	H	
<i>OUI</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>	<i>0,0 %</i>		T
							0,0 %		
							0,0 %		
							0,0 %		
							0,0 %		
							0,0 %		
							0,0 %		
							0,0 %		



Part des dépenses Capex issue des produits ou services associés à des activités économiques alignées sur la Taxonomie — Informations pour l'année N

Exercice 2023				Critères de contribution substantielle						
Activités économiques (1)	Code (2)	Capex 2023 (3)	Part des Capex, année N (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)	
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE										
A.1. ACTIVITÉS DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE)										
Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	CCM 7.5	2,2	0,6 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 7.7	11,0	2,8 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Capex des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1.)		13,2	3,3 %	2,5 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	
<i>dont habitantes</i>		0,0	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	
<i>dont transitoires</i>		0,0	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	
A.2. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE MAIS NON DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (NON ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE)										
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM 6.5	10,0	2,5 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Transport routier de fret	CCM 6.6	0,4	0,1 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM 7.3	12,7	3,2 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 7.7	250,7	63,4 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	
Capex des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2.)		273,7	69,3 %	72,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	
A. CAPEX DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE (A.1 + A.2)		286,9	72,6 %	74,5 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE										
Capex des activités non éligibles à la taxonomie		108,3	27,4 %							
TOTAL (A. + B.)		395,2	100,0 %							

Part des Capex/total des Capex

	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
CCM	2,5 %	72,0 %
CCA	0,0 %	0,0 %
WTR	0,0 %	0,0 %
CE	0,0 %	0,0 %
PPC	0,0 %	0,0 %
BIO	0,0 %	0,0 %

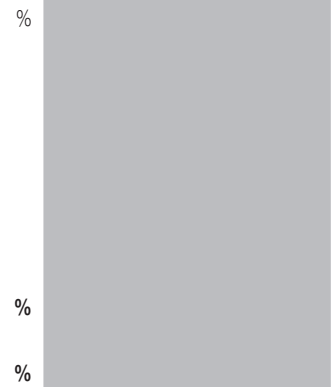
DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Synthèse des performances extra-financières et annexes Taxonomie

Critères d'absence de préjudice important (« critères DNSH »)

Atténuation au changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	Part des Capex alignée sur la taxonomie (A.1.) ou éligibles (A.2.) à la taxonomie, année N-1 (18)	Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
---	--	----------	----------------	--------------------------	-------------------	--------------------------	---	-------------------------------------	-------------------------------------

OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,1 %		
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	4,2 %	H	
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	4,3 %		
							0,0 %	H	
							0,0 %		T



Part des dépenses Opex issue des produits ou services associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie — Informations pour l'année N

Exercice 2023	Critères de contribution substantielle									
	Code (2)	Opex 2023 (3)	Part des Opex, année N (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)	
Activités économiques (1)										
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE										
A.1. ACTIVITÉS DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE)										
Opex des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1.)		0,0	0,0 %							
<i>dont habitantes</i>		0,0	0,0 %							
<i>dont transitoires</i>		0,0	0,0 %							
A.2. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE MAIS NON DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (NON ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE)										
Opex des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2.)		0,0	0,0 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
A. OPEX DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE (A.1 + A.2)		0,0	0,0 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE										
Opex des activités non éligibles à la taxonomie		93,8	100 %							
TOTAL (A. + B.)		93,8	100 %							

Part des Opex/total des Opex

	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
CCM	0,0 %	0,0 %
CCA	0,0 %	0,0 %
WTR	0,0 %	0,0 %
CE	0,0 %	0,0 %
PPC	0,0 %	0,0 %
BIO	0,0 %	0,0 %

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Synthèse des performances extra-financières et annexes Taxonomie

Critères d'absence de préjudice important (« critères DNSH »)						Garanties minimales (17)	Part des Opex alignée sur la taxonomie (A.1.) ou éligibles à la taxonomie (A.2.), année N-1 (18)	Catégorie activité habitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
Atténuation au changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)				
							0,0 %		
							0,0 %	H	
							0,0 %		T
							0,0 %		
							0,0 %		





DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

2.9 / Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société (ci-après « entité ») désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1884⁽¹⁾, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du Groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Nous avons également, à votre demande, mené des travaux visant à exprimer une conclusion d'assurance raisonnable sur les informations sélectionnées par l'entité et identifiées par le signe ✓.

Conclusion d'assurance modérée

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Conclusion d'assurance raisonnable sur une sélection d'informations extra-financières

À notre avis, les informations sélectionnées par l'entité et identifiées par le signe ✓ dans la Déclaration ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Commentaire

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

- comme mentionné en note méthodologique, un changement de méthode d'évaluation du nombre de produits réparés par les call centers et le reporting y afférent a été initié au titre de cet exercice afin d'améliorer le suivi de l'indicateur. Des améliorations restent encore à apporter concernant la collecte et le suivi de ces informations.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (ou disponibles sur le site internet ou sur demande au siège de l'entité).

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Conseil d'administration.

(1) Accréditation Cofrac Inspection, n° 3-1884, portée disponible sur le site www.cofrac.fr.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

À la demande de l'entité et en dehors du champ de l'accréditation, il nous appartient également d'exprimer une conclusion d'assurance raisonnable sur le fait que les informations sélectionnées par l'entité présentées en Annexe et identifiées par le signe ✓ ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, *Intervention du commissaire aux comptes, intervention de l'OTI – Déclaration de performance extra-financière*, tenant lieu de programme de vérification, et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée⁽¹⁾).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes et se sont déroulés entre novembre 2023 et mars 2024 sur une durée totale d'intervention de sept semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^e alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;

(1) ISAE 3000 (révisée) – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.



DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques conformément au I de l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe. Pour certains risques⁽¹⁾, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités⁽²⁾ ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du code de commerce avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions,
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices⁽²⁾ et couvrent entre 75 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nature et étendue des travaux supplémentaires sur les informations sélectionnées par l'entité et identifiées par le signe ✓

Concernant les informations sélectionnées par l'entité présentées en Annexe et identifiées par le signe ✓ dans le chapitre 2, nous avons mené des travaux de même nature que ceux décrits dans le paragraphe « Nature et étendue des travaux » ci-dessus pour les Informations considérées les plus importantes mais de manière plus approfondie, en particulier en ce qui concerne le nombre de tests.

L'échantillon sélectionné représente ainsi entre 80 % et 100 % des informations identifiées par le signe ✓.

Nous estimons que ces travaux nous permettent d'exprimer une assurance raisonnable sur les informations sélectionnées par l'entité et identifiées par le signe ✓.

Paris la Défense, le 8 mars 2024

KPMG S.A.

Caroline Bruno Diaz
Associée

Brice Javaux
Expert ESG

(1) L'éthique de tous dans un écosystème partenarial.

(2) Fnac Darty France.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Annexe

Informations qualitatives (actions et résultats) considérées les plus importantes

Plan d'action pour réduire les émissions liées aux transports
Mesure d'impact environnemental sur la biodiversité
Développement des offres de produits de seconde vie
Politique de gestion et d'optimisation de la réparabilité produits
Élaboration d'un plan d'action d'optimisation de la logistique et des emballages du Groupe
Organisation de la gouvernance RSE en matière de prévention des risques
Conduite de dispositifs d'alerte éthique et fraude
Pilotage d'un plan d'action de prévention des risques de cyber-attaques
Évaluation des fournisseurs notamment en matière de respect des droits humains
Actions de promotion de l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi
Politique relative au développement en continu des compétences des collaborateurs
Dispositifs de gestion des compétences et de formation des salariés
Politique d'inclusion et de diversité
Accords collectifs relatifs aux pratiques du dialogue social

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs considérés les plus importants

Niveau d'assurance

Nombre d'heures de formation par salarié formé	Modéré
Part des femmes dans l'effectif « Leadership Group » au 31/12	Raisonné
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt	Modéré
Taux de gravité des accidents du travail	Modéré
Absentéisme maladie	Modéré
Score de durabilité	Raisonné
Taux de valorisation des déchets	Modéré
Volume d'emballages achetés (carton et plastique) achetés (en tonnes/M€ de chiffre d'affaires)	Modéré
Volumes de DEEE collectés/livraison	Modéré
Nombre de produits réparés	Modéré
Nombre d'abonnés Darty Max et Vanden Borre Life	Raisonné
Émissions de CO ₂ (scope 1 et 2)	Raisonné
Émissions de CO ₂ liées à la consommation énergétique des sites/m ²	Raisonné
Émissions de CO ₂ par palette transportée (transport entrepôt-magasins)	Raisonné
Émissions de CO ₂ par colis (e-commerce)	Raisonné
Émissions de CO ₂ par livraison (livraison du dernier kilomètre)	Raisonné
Émissions de CO ₂ générées par salarié (déplacements professionnels)	Raisonné
Émissions de CO ₂ par intervention (Déplacements SAV)	Raisonné
Émissions de CO ₂ par produit à réparer (Flux ateliers SAV)	Raisonné
Émissions de CO ₂ scope 3 (catégories 3.1 Achats de biens et services et 3.11 Utilisation des produits vendus)	Modéré
Part des audits d'usine dont le score est jugé conforme ou moyen (périmètre Fnac Darty)	Raisonné

